UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Contribution de l'approche organisationnelle à l'analyse de la gouvernance des partis politiques au Burundi (1992-2015)

Ndereyimana, Innocent; Sous la direction de : Pr.Julien Nimubona

2017
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1383

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

CONTRIBUTION DE L'APPROCHE ORGANISATIONNELLE A L'ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES PARTIS POLITIQUES AU BURUNDI (1992-2015).

Par

Innocent NDEREYIMANA

Sous la direction de :

Pr. Julien NIMUBONA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Option : Science Politique

Bujumbura, Avril 2017

DEDICACE

A mon père qui m'envoya à l'école,

A ma chère mère pour sa bravoure,

A vous, mes frères et sœur pour votre encouragement.

REMERCIEMENTS

Ce présent travail n'aurait pas vu le jour sans le concours précieux de certaines personnes à qui nous tenons à témoigner nos sincères sentiments de gratitude.

Nous pensons notamment au Professeur Julien NIMUBONA, directeur de ce mémoire.Ses sages conseils, ses pertinentes remarques, sa bonne collaboration et surtout sa rigueur scientifique nous ont été d'une importance capitale.

A tous nos enquêtés pour leur contribution, malgré la délicatesse des points traités, ils ont eu le courage de compléter et de répondre à nos entretiens. Nous sommes reconnaissant à nos formateurs, de l'école primaire au secondaire et à l'université, particulièrement aux professeurs de l'université du Burundi, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, département d'Histoire.

Nous adressons également nos sentiments de gratitude à nos chers parents, nos frères et sœur, nos amis et condisciples qui nous ont toujours encouragé dans les moments difficiles tout au long de nos études. Qu'ils trouvent ici nos sincères remerciements.

SIGLES ET ABREVIATIONS

1. Liste des sigles

A.D.C-Ikibiri : Alliance des Démocrates pour le Changement.

B.M. : Banque Mondiale.

C.N.D.D. : Conseil National pour la Défense de la Démocratie

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Front pour la Défense de la Démocratie.

CO.SO.M.E : Coalition de la Société civile pour le Monitoring Electoral

F.M.I. : Fonds Monétaire International

F.N.L : Forces Nationales de Libération

FRO.DE.BU : Front pour la Démocratie au Burundi

GE.DE.B.U : Génération Démocratique Burundaise

J.R.R : Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore

M .R.C : Mouvement de Rassemblement pour la Réhabilitation du Citoyen

M.F.P. : Mouvement des Femmes Patriotiques

O.A.G : Observatoire de l'Action Gouvernementale

O.F.D.D : Organisation des Femmes pour la Défense de la Démocratie

O.LU.CO.M.E : Organisation de Lutte contre la Corruption et la Malversations Economique

O.N.U : Organisation des Nations Unies

P.A.R.C.E.M : Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités

P.U.F : Presses Universitaires de France

PA.RE.NA : Parti pour le Redressement National

R.I.D.E.C : Revue de l'Institut de Développement Economique

R.O.I. : Règlement d'Ordre Intérieur

RA.DE.BU : Rassemblement des Démocrates pour le Développement au Burundi

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
SIGLES ET ABREVIATIONS iii
LISTE DES TABLEAUX v
RESUME DU TRAVAIL **vi**
TABLE DES MATIERES vii
0. INTRODUCTION GENERALE 1
0.1. Choix et Intérêt du sujet. 2
0.2. Problématique du travail 3
0.3. Hypothèses de travail. 4
0.4. Perspectives méthodologique et épistémologique. 5
0.4.1. Cadre méthodologique 5
0.4.2. Cadre épistémologique 5
0.5. Délimitation du sujet 5
0.6. Articulations du travail 7
0.7. Difficultés rencontrées 7
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE. 8
INTRODUCTION 8
SECTION 1. QU'EST-CE QUE LA GOUVERNANCE ? 8
1.1. Définitions et principes fondamentaux 9
1.1.1. Définitions 9
1.1.2. Les principes fondamentaux de la gouvernance 11
1.1.2.1. La responsabilité et l'imputabilité 11
1.1.2.2. Le principe de la transparence 11
1.1.2.3. Le principe de la participation 12
1.1.2.4. Le principe d'Etat de droit. 12
1.1.2.5. Le principe de la bonne gestion et de lutte contre la corruption 13
1. 2. La gouvernance des partis politiques 14
SECTION 2. DE L'APPROCHE ORGANISATIONNELLE 15
2.1. Qu'est-ce qu'une organisation ? 15
2.1.1. La définition par les objectifs et les moyens 15
2.1.2. La définition par les principes ou fonctions 16

2.2. Les approches organisationnelles 17
1. La théorie constitutionnelle 17
2. Le structuro-fonctionnalisme. 17
3. L'interactionnisme stratégique 19
4. L'élitisme. 20
SECTION 3. NOTION DE PARTI POLITIQUE 22
3.1. Définition 22
3.2. Origines générales des partis politiques 22
3.2.1. Au niveau de l'Occident : une organisation idéologique aux clivages forts 23
3.2.2. Au niveau du continent africain : Une organisation syndicaliste et indépendantiste 25
3.2.3. Au niveau du Burundi 29
CONCLUSION PARTIELLE. 33
CHAPITRE II : DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLES INTERNES DESPARTIS POLITIQUES AU BURUNDI 34
INTRODUCTION 34
SECTION 1. LE POIDS DES CONTEXTES ET DES INTERETS INDIVIDUELS 34
1. Le parti UPRONA 34
2. Le parti FRODEBU 37
3. Le parti CNDD-FDD 39
4. Le parti FNL 45
SECTION 2. LE POIDS STRUCTURANT DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE 47
2.1. Le cadre légal et institutionnel. 47
2.1.1. La Constitution d'avril 1992 et le décret-loi n°1/010 du 15 avril 1992 sur les partis politiques 48
2.1.2. La Constitution du 18 mars 2005 et la Loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la Loi n° 1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques. 49
2.1.3. Statuts et règlement d'ordre intérieur des partis politiques 50
2.2. Le contexte de la violence politique 52
2.3. Le contexte d'autoritarisme 53
2.4. Le contexte de négociations (Accord d'Arusha) 56
2.5. Le contexte de clivage ethnique 59
2.6. Le contexte de concurrence des partis politiques 62

CONCLUSION PARTIELLE 63

CHAPITRE III :DES PRINCIPES ORGANISATIONNELS A L'EPREUVE DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES PARTIS POLITIQUES. 65

INTRODUCTION 65

SECTION 1. DES PRINCIPES DE LEADERSHIP ET DE LA VISION 66

1.1. Problématique de réalisation de l'intérêt général 66

1.2. Les programmes des partis politiques 67

1.3. Problématique de la construction d'une vision. 72

SECTION 2. LES PRATIQUES DE GESTION INTERNE ET EXTERNE 75

2.1. Mécanismes de sélection des élites et distribution des pouvoirs 75

2.1.1. Mécanismes de sélection des élites 75

2.1.2. La distribution des pouvoirs au sein des partis 77

2.2. Gestion des pouvoirs et des conflits au sein des partis politiques 78

2.2.1. Les pratiques organisationnelles comme outil efficace de gestion des partis politiques. 79

2.2.2. Des logiques de structures aux intérêts d'acteurs 82

2.2.3. Les partis politiques et le pouvoir : liberté contrôlée ou contrôle régulier 84

SECTION 3. LECTURE ANALYTIQUE ET INTERPRETATIVE DES TENDANCES LOURDES. 86

3.1. Lourdeur des pratiques clientélistes des partis 86

3.2. La présidentialisation intra-partisane 90

3.3. La transhumance des élites 91

3.4. Du financement des partis politiques : entre moyens d'action et montée de la ploutocratie 92

3.4.1. Un financement non transparent 95

3.4.1.1. Les ressources financières des partis politiques 95

3.4.1.2. Utilisation des ressources 96

3.5. Le mécanisme de contrôle des élites 98

3.5.1. L'inévitable loi d'airain de l'oligarchie 98

3.5.2. Pésanteurs de l'autoritarisme 101

3.5.3. Contrôle par invocations identitaires 102

3.6. Implications sur le système politique 104

3.6.1. Au niveau du pouvoir exécutif 104

3.6.2. Au niveau du pouvoir législatif..... 106
CONCLUSION PARTIELLE 108
CONCLUSION GENERALE 109
BIBLIOGRAPHIE..... 112
ANNEXES 117

I. INTRODUCTION GENERALE

L'analyse de la gouvernance des partis politiques constitue, plus que jamais, un outil indispensable pour comprendre les principaux enjeux auxquels sont confrontés les systèmes politiques contemporains. En effet, la notion de gouvernance est un ensemble de règles de morale publique qui vise le renforcement de la démocratie. Cette dernière étant un système politique dans lequel les citoyens participent activement dans les affaires publiques, le gouvernement qui en découle doit être celui issu des élections libres, apaisées et transparentes. Et ce gouvernement doit conduire la société selon les lois et la constitution. Par ailleurs, la bonne gouvernance devient une conditionnalité de l'aide aux pays en voie de développement. C'est pour cette raison queles pays occidentaux, les organisations économiques conditionnent leurs interventions, leurs aides à la mise en œuvre par les bénéficiaires des politiques de bonne gouvernance entre autres : respect des droits de l'homme, cadre législatif stable et respectueux des droits des entreprises, compétition politique libre etc. Selon M. DEFARGES, « *la gouvernance cherche à réduire le rôle de l'Etat et renforcer celui de la société civile et des acteurs privés* »[1]. Dans ce cadre, la gouvernance engage alors les organisations multiformes qui unissent les citoyens sans l'intervention ni le recours direct des pouvoirs publics. Cette situation suppose une multiplicité d'acteurs dans la gestion de la res-publica. Mais, les grands acteurs sur l'arène politique sont des partis politiques.

Ainsi, les partis politiques dans les démocraties jouent un rôle essentiel. Ils permettent la participation des citoyens dans le système politique. Les partis servent également à renforcer la confiance et l'engagement du peuple dans la participation politique et au processus démocratique. Les partis bien organisés et fondés sur des valeurs et principes démocratiques sont aussi en meilleure position politique. Cette dernière permet avec efficacité relative de représenter les besoins des populations et de gagner l'appui populaire lors des élections. Cependant, des auteurs élitistes tels que V. PARETO, G. MOSCA, et R. MICHELS ont une vision réaliste souvent pessimiste et parfois cynique de l'action politique en démocratie participative. Selon eux, « *dans toute société, l'inégalité est la règle, la démocratie n'est qu'illusion ou mystification car elle est impossible* »[2].

[1] DEFARGES (M.), *La gouvernance*, Paris, PUF, 2003, p.168
[2] CHATELET (F.) et alii, *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, PUF, 1986, p.404.

le clientélisme et avec possibilité de la culture de « cour »[8] exercée sur et /ou par les membres de différents partis; le positionnement politique des acteurs partisans donnant accès aux ressources matérielles et symboliques ; la délinquance normative due à la violation délibérée de la loi et des textes réglementaires régissant les différents partis politiques pour la simple raison de protéger, contrôler et de conquérir des biens politiques recherchés et les reflexes autoritaires des dirigeants des partis pour « résoudre » les problèmes intra-partisans.

0.4. Perspectives méthodologique et épistémologique.

0.4.1. Cadre méthodologique

En vue d'arriver à dégager l'état des lieux de la gouvernance au sein des partis politiques burundais, deux cadres méthodologiques ont été combinés : la recherche documentaire et les entretiens semi-structurés. La recherche documentaire a consisté à consulter des ouvrages généraux, des articles des revues scientifiques. L'analyse qualitative des données consistait également à consulter les informations contenues dans les rapports et autres documents en rapport avec le sujet.

Quant aux entretiens semi-structurés, ils consistaient d'abord à administrer un questionnaire d'enquête. Ici nous avons réalisé des entretiens auprès de différentes catégories d'enquêtés : personnel politique et non politique, toute autre personne intéressée par la politique et la gestion des affaires publiques.

0.4.2. Cadre épistémologique

Pour l'aspect épistémologique, il concerne essentiellement l'utilisation des différents modèles d'analyse pour mieux décrypter le sujet. Pour l'analyse de la gouvernance au sein des partis politiques burundais, nous avons recourru aux approches suivantes : le constitutionnalisme, l'élitisme, structuro-fonctionnalisme, et l'interactionnisme stratégique.

0.5. Délimitation du sujet

Notre étude concerne l'analyse de la gouvernance à travers son cadre théorique et ses mécanismes de fonctionnement au sein des partis politiques.

[8] NIMUBONA (J.), « Masque ethnique, clientélisme et compétition pour le contrôle des termes d'échange politiques au Burundi » in *cahier de l'IDEC*, vol.3, n°5, 2009, pp.76-89, p.79.

Néanmoins, suite à la pléthoricité des partis politiques burundais, le présent travail est concentré sur les partis qui représentent au passé comme au présent un poids politique dans le système institutionnel. D'où, l'accent est essentiellement mis sur les partis UPRONA, FRODEBU, CNDD-FDD et FNL. Cependant, les éléments d'analyse peuvent être étendus sur d'autres partis. Car depuis l'accession à l 'indépendance de la République du Burundi, ces partis sauf le FNL sont jusqu'en 2015, les seuls responsables de la gestion des affaires publiques à travers la victoire aux élections de 1961, 1965, 1993, 2005. Partant, ce sont ces mêmes partis qui sont les premiers à être touchés par des problèmes internes, une situation qui est un signe parlant de l'existence des problèmes de gouvernance au sein des partis.

Quant à la délimitation temporelle, ce sujet prend pour borne inferieure l'année 1992 qui marque le retour au multipartisme avec la promulgation de la constitution en mars 1992. Ladite constitution reconnaissait les droits fondamentaux de la personne humaine ainsi que le multipartisme qui avait été aboli le 23 novembre 1966 par le Roi NTARE V avant sa destitution le 28 du même mois. Le 15 avril 1992, le président de la République du Burundi, Pierre BUYOYA promulgue la loi sur les partis politiques qui permet la renaissance du multipartisme au Burundi. Pour la bonne supérieure, l'année 2015 a été marquée par l'intensification de dysfonctionnements intra- et inter-partisans avec tant de problèmes politiques qui se sont répercutés sur le système politique burundais.

0.6. Articulations du travail

Notre travail s'articule en trois chapitres :

Le premier chapitre est centré sur le cadre théorique et méthodologique autour des principes de la gouvernance au sein des partis politiques.

Quant au deuxième chapitre, il porte sur l'évolution des partis politiques burundais ciblés et insiste essentielement sur l'environnement politique de ceux-ci, les dynamiques internes et l'environnement politique dans lequel ils évoluent en rapport avec la gouvernance.

Enfin, le troisième et dernier chapitre, nous permet d'établir des corrélations qui existent entre la gouvernance et le fonctionnement interne des partis et leurs implications sur le système politique burundais.

0.7. Difficultés rencontrées

Les principales difficultés que nous avons rencontrées sont de trois ordres :

Le premier est lié au dificile accès aux documents sur les partis politiques au Burundi. En effet, certains partis nous ont refusé l'accès à ces textes pour des raisons que nous ignorons.

Le deuxième est relatif à la plétore de partis. Cela nous a contraint à ne retenir que les partis politiques, qui représentent un poids politique dans le système institutionnel à savoir le CNDD-FDD, le FRODEBU-SAHWANYA, l'UPRONA et les FNL.

Enfin, le troisième est lié à l'environnement politique d'avant 2015, un climat lourd d'inquiétudes et de manque de confiance ont fait que beaucoup de nos enquêtés ont préféré requérir l'anonymat.

et de l'Etat envers les institutions régissant les interactions économiques et sociales intervenant entre eux »[14].

Selon l'approche de l'ONU, la gouvernance contribue à la réalisation des objectifs du développement et de la promotion des droits de l'homme. Elle vise ainsi « *la croissance et le développement humain durable »*[15].

La Commission de l'Union Européenne à son tour soutient que «*la gouvernance est la capacité d'un Etat à servir ses citoyens. La gouvernance concerne les règles, les processus et les comportements par lesquels les intérêts sont organisés, les ressources générées et le pouvoir exercé dans la société »*[16]. Cela veut signifier la manière dont les services fonctionnent, les ressources publiques sont gérées et les pouvoirs réglementaires publics sont exercés.

L'approche de la Banque mondiale montre également les diverses dimensions de la gouvernance. D'abord la dimension économique ou la (gouvernance économique) qui consiste à montrer la capacité du gouvernement ou d'une organisation à gérer efficacement ses ressources et à appliquer des politiques avisées. Ensuite la dimension institutionnelle qui consiste à analyser le respect des citoyens et de l'Etat envers les institutions nationales, et enfin la dimension politique (ou gouvernance politique) qui recouvre le processus par lequel les gouvernements sont choisis et remplacés[17] .

La gouvernance politique est définie comme « *l'ensemble des modalités de détermination (ou de choix)du régime politique,d'appropriation et d'exercice du pouvoir politique qui met en avant le type de régime,la stabilité du système politique,le mode de séléction des responsables politiques, la représentation des hommes et des femmes, la crédibilité du système électoral, la répartition et l'équilibre des pouvoirs et le respect de l'Etat de droit »*[18].

[14] Banque Mondiale, *Governance and development*, Washingiton DC, The World Bank, 1992, p.21, cité par QUANTIN Patrick, *Gouverner les societies africaines : Acteurs et institutions*, Ed. Karthala et CEAN, 2005, p.17

[15] OAG, *La responsabilité des institutions et mandataires publics au Burundi : Mécanismes légaux et réalités*, Bujumbura, juin 2009, p.17

[16]ISABELLE (J.), *Gouvernance: vers une redéfinition du concept. Fait pour l'Agence canadienne de développement international* ,1997.p.24

[17]*Ibid.*

[18] République du Congo, Rapport national sur le développement humain 2005 : « *Gouvernance, cohésion sociale et développement humain durable en Réublique du Congo* », Brazaville, p.25.Cité par AHISHAKIYE (H.), « Gouvernance économique et croissance au Burundi : approche en termes de causalité » in *RIDEC*, vol.3, n° 3, 2009, pp.32-60, p.35.

De ces différentes définitions et dimensions de la gouvernance énoncées ci-haut, c'est la gouvernance politique qui va intéresser notre réflexion scientifique car elle sera analysée au sein des partis politiques.

Selon l'Organisation des Nations Unies, les principales caractéristiques de la gouvernance sont : la transparence, la responsabilité, l'obligation de rendre compte, la participation, le principe de la bonne gestion et la lutte contre la corruption et la prise en compte des besoins de la population[19]. Et ces critères sont jugés comme des principes fondementaux de la gouvernance.

1.1.2. Les principes fondamentaux de la gouvernance

Etant un outil de gestion des affaires publiques, il existe un certain nombre de conditions, de principes ou normes pour rendre effective la gouvernance. Celle-ci implique la responsabilité, la transparence, la participation et la primauté du droit.

1.1.2.1. Le principe de responsabilité et l'imputabilité

Le principe de la responsabilité ou imputabilité est une obligation faite à des individus ou à des institutions, élus ou nommés, et détenant un mandat public, de rendre compte aux populations qui les ont investis de ce pouvoir des actions ménées et des décisions prises dans l'exercice de ce mandat[20]. D'où, les dirigeants à tous les niveaux rendent compte de leurs actions et gestion devant la population ou ses représentants.

1.1.2.2. Le principe de la transparence

La transparence dénote le processus de gouvernement où les décisions sont prises et appliquées conformément aux normes et réglementations bien connues des citoyens qui participent au suivi de leur mise en œuvre et qui sont informés des résultats obtenus. Donc, la transparence dans tous les secteurs, permet à chaque citoyen d'accéder à l'information, ce qui renforce la confiance[21].

[19]Résolution 2000/64 de la Commission des droits de l'Homme.

[20] Observatoire de l'Action Gouvernementale(OAG), *La responsabilité des institutions et des mandataires publics au Burundi : Mécanismes légaux et réalités*, Bujumbura, juin, 2009, p.19

[21] CHEVALLIER (J.), « La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? » in *Revue Française d'administration publique*, n°105/106, 2003, pp. 203-217, p. 209

1.1.2.3. Le principe de participation

Dans la gestion saine des affaires publiques, la participation concourt au processus par lequel tous les citoyens ont voix au chapitre en matière de prise de décision directement ou par l'intermédiaire des institutions légitimes qui représentent leurs intérêts. La participation est fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires pour participer de façon constructive à la prise de décision. Autrement dit, la participation désigne les différents moyens qui permettent aux citoyens de contribuer aux décisions concernantla communauté.

Cependant, la participation politique dépend du niveau de la compétence politique des gouvernés, des expériences et du contexte socio-historique de chaque pays. Nona MAYER et Pascal PERRINEAU distinguent « *la participation politique conventionnelle et la participation politique non conventionnelle. La première désigne toutes les activités politiques qui se déroulent dans un cadre légal sans remettre en cause la légitimité du système. La seconde quant à elle renvoie à toutes les formes de participation protestataire qui mettent en cause la légitimité du système* »[22]. Les moyens d'action tel que signer une pétition, faire grève, la désobéissance civile etc. s'inscrivent dans cette catégorie.

1.1.2.4. Le principe de l'Etat de droit.

Dans un Etat de droit, les pouvoirs publics doivent exercer leurs fonctions selon les balises définies par un ensemble de normes juridiques. C'est sur ce principe qu'est fondée la légalité administrative ou la primauté du droit. Pour qu'un Etat de droit puisse être fonctionnel, il faut que les obligations qui émanent de l'Etat soient officielles, impersonnelles, impératives et assorties de sanctions. En d'autres termes, les lois doivent être impersonnelles et de rigueurs selon la conception bureacratique de M.WEBER. L'Etat de droit suppose aussi l'existence effective des libertés individuelles et collectives et l'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir politique.

En vue de remplir correctement leurs fonctions, les partis politiques devraient-être le terrain de rayonnement pour la promotion et l'applicabilité des principes de gouvernance ci-haut énoncés.

[22] MAYER (N.) et PERRINEAU (P.), *Comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992, p.112

Dans ce cas, les leaders des partis doivent avoir le courage de répondre de leurs actes devant les membres d'une part et ces derniers devraient exercer un regard de contrôle des acteurs dirigeants de ces partis.

1.1.2.5. Le principe de la bonne gestion et de lutte contre la corruption

Comme nous l'avons précédemment vu, la notion de gouvernance repose avant tout sur la bonne gestion. Cela dénote indubitablement l'inclusivité de toutes les parties prenantes dans la prise de décision les concernant. En effet, qui dit la bonne gestion des affaires publiques, suppose la maîtrise effective de la corruption. Selon le rapport de l'OAG, cette pratique mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption et le détournement des biens publics par les élites[23]. Or, dans son ouvrage intitulé « *Combattre la corruption* », Robert KLITGAARD pense que la corruption est due à la conjugaison des trois facteurs suivants : « *Situation de* ***MONOPOPOLE*** *plus* ***POUVOIR DISCRETIONNAIRE*** *moins* ***RESPONSABILITE PUBLIQUE*** »[24]. Il formule cette préméditation par l'équation suivante : **C = M+D-R.**

La brillante équation de KLITGAARD rend certainemment compte de la causalité de la corruption qui affecte pathologiquement la gouvernance des Etats. Cette pratique constitue la corruption politique. Selon Transparency International, la corruption politique est l'abus de pouvoir par des dirigeants politiques à des fins personnelles dans le but d'augmenter leur pouvoir, influence ou leur richesse[25]. Signalons ici que la corruption politique n'implique pas forcement que de l'argent qui passe d'une main à l'autre. Elle peut prendre la forme d'un trafic d'influence ou d'octroi de passe droits qui empoisonnent la vie politique et menacent la démocratie.

A travers ces principes, nous remarquons que la bonne gouvernance trouve ses racines dans un ensemble de règles de morale publique et que, par conséquent, elle traite de l'éthique politique du gouvernement. Ainsi, selon le politologue S. BARUMWETE, la vie publique

[23] O.A.G, *La résponsabilité des institutions et des mandataires publics au Burundi : Mécanismes légaux et éalités*, Bujumbura, juin, 2009, p.19

[24] KLITGAARD, *Combattre la corruption*, cité par HIBOU (B.), « La décharge, nouvel interventionnisme », in *'olitique africaine*, n° 43, mars 1999, p.6

[25] PARCEM, *Financement des partis politiques (cas du Burundi)*, Bujumbura- 15 mai, 2015

doit-être « moralisée »[26] et les autorités politiques devraient-être responsables de leurs actes devant les citoyens et engager une lutte acharnée contre la corruption.

Désormais, la moralisation de la vie publique devient une conditionnalité de l'aide pour les pays en voie de développement.

1.2. La gouvernance des partis politiques

Il faut rappeler que la gouvernance cherche à répondre à l'éternelle question de la prise de décision efficace au sein d'une organisation toujours plus complexe où le processus décisionnel est surtout caractérisé par la confusion due au foisonnement d'intérêts divergeants. Il est aussi bon de comprendre que la prise de décision en organisation n'est pas un acte isolé.

A l'instar des gouvernements à système démocratique, les dirigeants des partis politiques doivent au minimum rendre compte de leurs actes car ce sont en principe les élections qui les désignent ou les remplacent. La redevabilité des dirigeants partisans constitue la meilleure stratégie pour favoriser la participation des militants aux décisions importantes qui concernent le fonctionnement de leurs affiliations partisanes, les associer dans la planification, le suivi-évaluation des projets et programmes, renforcer les capacités et améliorer les performances aussi bien des dirigeants que des membres des partis politiques.

[26] BARUMWETE (S.), *Les politiques publiques de santé au Burundi*, Université de Pau et des pays de l'Adour. 2010. Thèse de doctorat en science politique

SECTION 2. DE L'APPROCHE ORGANISATIONNELLE

L'approche organisationnelle est l'un des arguments savants susceptibles de diagnostiquer les phénomènes liés à la détention et à l'exercice du pouvoir dans une société ou une organisation.

Cette approche a comme postulat fondamental que dans tous les systèmes, les phénomènes politiques s'expliquent à partir des capacités des acteurs, les procédures utilisées, des stratégies de coordination des activités et des ressources disponibles dans le but d'atteindre les objectifs[27]. Avant de comprendre l'analyse organisationnelle des partis, il s'avère nécessaire de savoir d'abord ce qu'est-ce une organisation.

2.1. Qu'est-ce qu'une organisation ?

G. FEREOLL définit une organisation comme une entité humaine fonctionnant de façon relativement continue en vue d'atteindre des objectifs partagés par ses membres[28]. De son coté, P. BERNOUX précise que toute organisation comprend des individus et des groupes. Mais une organisation ne se résume pas à une somme d'individus ou de groupes. Ceux-ci sont en effet liés les uns aux autres par des interdépendances multiples qui ont pour but de faciliter la réalisation d'un objectif officiellement commun[29] : produire un bien ou un service. Pour atteindre cet objectif de production, des principes généraux sont mobilisés : notamment la définition par des objectifs et les moyens d'abord, la définition par des principes ou fonctions ensuite et enfin le principe de différentiation.

2.1.1. La définition par les objectifs et les moyens

Les finalités d'une organisation sont des intentions générales qui précèdent les actions et les objectifs. Elles renvoient aux activités principales de production de biens ou de services. Par exemple un parti politique a pour objectifs la conquête et l'exercice du pouvoir.

Qui plus est, une organisation réunit un ensemble de moyens : des moyens humains, économiques, matériels et informatiques.

[27] NIMUBONA (J.), *Cours de Théories et Systèmes politiques*,U.B, FLSH, Département d'Histoire, Option Science Politique, 1ère Licence, année académique 2013-2014.
[28] FERREOL (G.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Editions Armand Colin, 1980, p.154
[29] BERNOUX (P.), *La théorie des organisations*, Paris, Seuil, 1985, p .14

Tous ces moyens permettent la réalisation d'activités multiples, différentes et complémentairese. Le développement des objectifs renvoie à la construction d'une vision donc de l'existence d'un leadership.

2.1.2. La définition par les principes ou fonctions

Les théoriciens des organisations se sont préoccupés de rechercher les principes fondamentaux qui caractériseraient toutes les organisations qui permettraient de comprendre comment elles parviennent à leurs buts. Deux principes ont été identifiés : le principe de différenciation et celui de coordination..

En ce qui concerne le principe de différenciation et de coordination des activités, pour atteindre ses objectifs, l'organisation utilise des ressources et des compétences variées. Le principe de différenciation se traduit par les questions suivantes : comment diviser le travail. comment définir les postes, comment attribuer les moyens et comment recruter les compétences.

Quant au principe de la coordination des activités, il vise à unifier, à rendre cohérentes les activités nées de la division du travail, il cherche à synchroniser les activités des différentes parties pour qu'elles forment un tout et rendent possible l'atteinte des objectifs de l'organisation. Le principe de coordination des activités se traduit par les questions suivantes : comment faire communiquer les différentes parties entre elles ? Comment hiérarchiser et ordonner les différentes activités ? Le principe de coordination ou d'intégration vise ainsi à réduire les effets de la différenciation. Celle-ci amène certaines parties de l'organisation à revendiquer la prééminence de leurs propres objectifs sur les objectifs des autres parties et à chercher autonomisation. La différenciation génère ainsi des forces centrifuges qui menacent l'organisation de scissions, voire d'éclatement. Les principes de différenciation et de coordination sont complémentaires, donc nécessaires, mais autonomistes. L'antagonisme entre la différenciation et la coordination se traduit par une alternance des « capacités de management »[30].

Au regard de ce qui précède, nous pouvons conclure que les partis politiques sont des organisations.

[30] http://www.book.google.bi visité18/02/2016

Les partis burundais le sont-ils ? Peut-on affirmer qu'ils remplissent les conditions de l'organisation si l'on considère les scissions qui les menacent ? Pour essayer de comprendre l'environnement politique des partis politiques burundais, les approches organisationnelles ont été mobilisées.

2.2. Les approches organisationnelles

En science politique, on avance l'idée selon laquelle une seule approche ne suffit pas pour analyser un phénomène social. Il est donc nécessaire de convoquer d'autres théories complémentaires.

En effet, les approches suivantes sont mobilisables pour cette étude : il s'agit, des théories constitutionnaliste, élitiste, structuro-fonctionnaliste et l'interactionniste stratégique.

1. La théorie constitutionnelle

L'approche constitutionnelle est aussi appelée théorie institutionnelle dans la mesure où elle se penche sur le cadre constitutionnel des structures instituées ou établies par la loi fondamentale (la constitution) et d'autres lois qui en découlent. Pour ce faire, cette théorie s'applique à l'étude des partis politiques car ceux-ci travaillent dans un cadre légal et normatif définit par la loi.

Cependant, nous appuyant sur Maurice DUVERGER, l'analyse du fonctionnement doit aller « *au-delà des formalismes des textes, l'organisation des partis repose essentiellement sur quelques pratiques non-écrites(...) d'autant plus qu'en matière d'étude de l'organisation et du fonctionnement des partis, la difficulté majeure reste l'obtention des renseignements précis et fiables* »[31].

Il va sans dire que cette approche ne suffit pas du fait qu'elle accuse une faiblesse liée au formalisme juridique. D'où elle est complétée par l'approche structuro-fonctionnaliste.

2. Le structuro-fonctionnalisme.

L'approche structuro-fonctionnaliste est entendue ici dans sa conception large. Elle repc sur le postulat que toute théorie sur les partis politiques comme pour *tout* autre phénom

[31] DUVERGER (M.), *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1973, p.10

politique, passe par l'identification des attributs communs et des rôles joués par ces derniers dans le système politique.

Pour ce faire, on étudie leurs modes d'organisation et l'impact qu'ils ont sur le système politique.

Dans cette perspective très souvent holiste, l'hypothèse est faite de ce que les partis appréhendés comme des agents, des instruments, assurent l'articulation et l'agrégation des intérêts, la socialisation, le recrutement et la communication politique.

Cette approche montre qu'en assurant la fonction agrégative, « *les partis politiques homogénéisent et harmonisent les multiples revendications disparates pour réduire la multiplicité des exigences particulières à quelques objectifs collectifs* »[32].

L'idée maîtresse de l'approche structuro-fonctionnaliste est que dans une organisation politique ou chaque système politique en général, les fonctions sont assurées par des structures. POWELL et ALMOND, posent la question : « Quelle structure remplit quelle fonction ? ».Cette situation veut signifier ici que chaque acteur dans une organisation remplit une fonction.Dans ce cadre, cette approche considère que les relations politiques ont pour objectif la réalisation de l'intérêt général d'une part et les actions sont coordonnées et même prédéfinies d'autre part.

Du coup, dans l'expression structuro-fonctionnalisme, « structure » renvoie non seulement à l'organisation interne des partis politiques, mais aussi à leur idéologie et aux bases économiques et sociales sur lesquelles ils reposent, tandis que « fonction » renvoie en même temps au fonctionnement et aux rôles qu'ils jouent dans le système politique et la société en général.

Dans ce cadre théorique, de nombreux théoriciens du « développement politique » comme B.BADIE[33] et R.-G. SCHWARTZENBERG[34] ont consacré dans leurs analyses une place importante aux partis politiques.

Néanmoins, cette approche accuse certaines lacunes dont l'une d'entre elles est de pécher par trop d'idéalisme.

[32] SCHWARTZENBERG (R-G.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1991, p.545
[33] BADIE (B.), *Le développement politique*, Paris, Economica, 1988
[34] SCHWARTZENBERG (R.-G.), *Sociologie politique*, op.cit, p.163

Or, au sein des organisations politiques, les intérêts égoïstes et gains immédiats des acteurs ne sont pas exclus. D'où, l'approche interactionniste stratégique est mise à contribution.

3. L'interactionnisme stratégique.

L'approche interactionniste et stratégique postule que les choix politiques, les décisions résultent des interactions entre des acteurs ou des groupes. Ces derniers disposent de ressources pour agir. Et ces ressources peuvent être matérielles ou symboliques. Leur stratégie réside surtout dans la raison qui leur permet d'utiliser leurs ressources rationnellement.

En effet, en tant que forme sociale plus visible, plus structurée et instituée que d'autres, l'organisation offre un modèle expérimental des difficultés et de problèmes de coopération que pose toute action collective. Elle met en lumière le substrat de l'analyse stratégique pour dégager en quelque sorte une philosophie de l'acteur. Dans ce cadre, deux auteurs M.CROZIER et E. FRIEDBERG analysent ce genre en trois temps[35].

Dans un premier temps, ils considèrent que les acteurs sociaux disposent toujours d'une marge de manoeuvre. De ce fait, les acteurs n'acceptent jamais d'être traités comme des moyens au service des buts fixés par la direction au sein d'une organisation.Ils poursuivent leurs propres objectifs qui ne sont pas compatibles avec ceux de l'organisation.L'analyse stratégique va donc s'intéresser à ce que les acteurs font de cette liberté limitée.

Dans un second temps, les acteurs coopèrent leur coopération en construisant des moyens qui structurent le champ de l'action et de la rendre possible. L'analyse stratégique s'interroge alors sur les mécanismes à travers lesquels cette structuration opère.

Dans un troisième temps, les acteurs utilisent leur marge de liberté pour acquérir du pouvoir au sein des organisations. Celle-ci apparaît comme l'élement clé de la dynamique de l'action collective. Donc, la rationalité des acteurs est une rationalité limitée et ici l'analyse se focalise sur le repérage des conditions et du contexte qui limitent la liberté des acteurs.

Bref, l'interactionnisme tient les structures pour des effets des calculs rationnels qui conduisent l'individu à adopter des comportements, à assumer des rôles sociaux dans la

[35] CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), *L'acteur et le système*, Ed .Seuil, 1981, p.12

poursuite de ce qui lui est utile. Dans l'ordre d'enchaînement des faits sociaux, ce sont les intentions des acteurs, leurs calculs et leurs stratégies qui sont tenus pour déterminants.

Ici les partis politiques sont considérés comme des entreprises politiques qui se battent sur un marché politique dont l'enjeu est la définition des règles de tous les autres jeux. Dans cette perspective, les acteurs en présence, électeurs, politiques professionnels et partis politiques, sont conscients de leurs intérêts spécifiques. L'interactionnisme ne peut penser les phénomènes sociaux collectifs que comme des « effets émergents », conçus comme la résultante d'actes individuels. Echappant à la maîtrise de leurs auteurs, ces actes peuvent, selon Raymond BOUDON, générer des « *effets pervers* »[36] c'est-à-dire d'effets émergents qui ne sont souhaités par personne, voire qui sont redoutés par tout le monde.

4. L'élitisme.

La théorie élitiste affirme l'autonomie du pouvoir politique par rapport aux autres pouvoirs. Cela veut signifier que le pouvoir politique peut se présenter indépendamment des pouvoirs économique, social et même culturel. Qui plus est, la théorie élitiste se fonde essentiellement sur les relations politiques toujours inégalitaires et conflictuelles, et l'homogénéité des dominants qui constituent l'élite et l'hétérogénéité des dominés qui constituent la masse.

Le premier auteur à mentionner est Gaetano MOSCA dans son ouvrage « *Eléments de la science politique* »[37] dans lequel il développe la thèse générale selon laquelle, dans toute société, deux classes émergent : une classe qui gouverne « the ruling class » et une autre qui est gouvernée par la première. Selon l'auteur, la classe gouvernante qui est toujours la moins nombreuse, remplit toutes les fonctions politiques, détient donc le monopole de l'exercice du pouvoir et bénéficie de ce fait des avantages et prérogatives qui en découlent.

Le deuxième auteur auquel nous faisons référence est Vilfredo PARETO. Cet auteur expose la conception selon laquelle l'élite en tant que catégorie, comprend les individus qui, dans leur branche d'activité, réalisent les plus remarquables performances. Selon PARETO, le pouvoir politique doit s'analyser à partir d'une question de nature élitiste à partir de deux approches : l'une psychologique et l'autre technique.

[36]BOUDON (R.), *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977, p.45

[37]MOSCA (G.),"*The ruling class.Elementi di scienzapolitica*" (édicté, revueintroduit par Arthur LIVINGSTON), McGraw-Hill Book CY. Cité par Guy Rocher in « *le changement social, HMHP* » .p.130 .Cité par SCHWARTZENBERG, *Sociologie politique*.op.cit.p.117

Sur le plan psychologique, PARETO estime que dans toute société organisée, il se développe des attitudes psychologiques par lesquelles la masse se convint de son incapacité à diriger.

Elle se dit naturellement, qu'elle est faite pour obéir, tandis qu'un autre groupe organisé appelé « Elite » serait fait pour commander.

Du point de vue technique, la même société se convint que techniquement, elle ne pourrait pas s'autogouverner. Il lui semble alors que les meilleurs d'entre elle dans chaque domaine c'est-à-dire « élites » sont destinés à gouverner. Quant à la question de savoir par quel mécanisme le groupe arrive au pouvoir et s'y maintient, à l'instar de MACHIAVEL, PARETO voit dans la violence et dans la ruse le moyen d'y arriver.

Le troisième auteur de référence est Robert MICHELS qui a démontré l'importance de « la loi d'airain oligarchique ». Selon cet auteur, « *Qui dit organisation, dit tendance à l'oligarchie. Dans chaque organisation, qu'il s'agisse d'un parti, d'une union des métiers etc., le penchant aristocratique se manifeste d'une façon très prononcée. L'organisation a pour effet de diviser tout parti ou syndicat professionnel en une minorité dirigeante et une majorité dirigée* »[38]. Ainsi, se forme une « direction professionnelle», et qui s'impose à la base. Dans toutes les organisations, les dirigeants tendent à s'opposer aux adhérents, à former un cercle intérieur plus ou moins fermé et à se perpétuer au pouvoir. Dans ce cas, l'auteur souligne combien la souveraineté des masses y est illusoire. Quand un conflit se produit entre les dirigeants et les masses, les premiers sont toujours victorieux s'ils restent unis. Cette situation oligarchique repose non seulement sur la tendance des chefs à se perpétuer et renforcer leur autorité, mais aussi peut-être surtout, sur l'inertie des masses, promptes à s'en remettre à une minorité de spécialistes, de « professionnels » de l'action publique.

Selon l'auteur, c'est dans « *une organisation où naît la domination des mandataires sur les mandants, des élus sur les électeurs, des délégués sur ceux qui les délèguent* »[39] . Toutes ces approches ci-haut cités constituent des instruments clés pour mieux analyser et vérifier l'état de la gouvernance au sein des partis politiques burundais.

[38] MICHELS(R.), *Les partis politiques*, op.cit. p.17
[39] *Ibidem*

SECTION 3. NOTION DE PARTI POLITIQUE

3.1. Définition

Plusieurs définitions des partis politiques peuvent être avancées en Science Politique selon différents auteurs.Mais ici nous retenons les définitions de J. LA PALOMBARA et M.WEINER, celle du dictionnaire de science politique. Généralement, les deux politistes américains Joseph LA PALOMBARA et Myron WEINER définissent un parti politique comme « *une organisation durable qui se différencie des autres types d organisations de la société par la recherche du soutien populaire pour la conquête et l'exercice direct du pouvoir* »[40].

Le dictionnaire de science politique quant à lui définit les partis politiques comme « *des groupes organisés et permanents dont les membres se rassemblent au regard de projets, de valeurs communes, ou encore d'alliances d'intérêts* »[41].

Dans le cas de la démocratie représentative, les partis ont normalement pour objectif la conquête du pouvoir ou, au moins, l'accès à celui-ci par des voies constitutionnelles régulières et, spécialement, par le truchement des élections.

La loi sur les partis politiques au Burundi quant à elle définit un parti politique comme « *une association sans but lucratif, dotée de la personnalité civile et regroupant des citoyens autour d'un projet de société démocratique fondé sur l'unité nationale, avec un programme politique distinct, aux objectifs précis, dicté par le souci de servir l'intérêt général et d'assurer l'épanouissement de tous les citoyens* »[42]. Ces définitions nous conduisent à visiter l'historique des partis politiques.

3.2. Origines générales des partis politiques

La naissance des partis politiques découle de certains clivages. Ces derniers diffèrent selon que l'on se situe en Occident, en Afrique et au Burundi.

[40]LA PALOMBARA (J.) et WEINER (M.), *Political parties and political Development*, Princeton Universitypress, 1966, p.6. Cité par SCHWARTZENBERG, *La Sociologie politique*, op.cit., p.194

[41] HERMET (G.), BADIE (B.), BIRNBAUM (P.), BRAUD (P.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, Paris, 1994, p.194

[42] Loi n°1/16 du10 septembre 2011 portant organisation fonctionnement des partis politiques, article 2.

3.2.1. En Occident : Une organisation idéologique aux clivages forts

En Occident, la théorie des clivages sociaux part d'une analyse du rôle joué par les partis politiques dans la société et établit ainsi une typologie des partis fondés sur le projet de société ou idéologie. En effet, le parti politique est à la fois un effet et une condition de la poussée vers la modernisation. Son apparition suppose que soit atteint un certain stade de développement économique (« passage de l'économie de subsistance à celle du marché ») et social (« début d'alphabétisation, moyens d'information et de transport, débuts d'homogénéisation, par l'urbanisation notamment »)[43].

De manière générale, il existe quatre clivages sociaux majeurs qui ont traversé et traversent les sociétés occidentales.

Suivant cette logique, la Révolution nationale a été la base du clivage Eglise/Etat qui a engendré les partis démocrates chrétiens et les partis anticléricaux et laïcs d'une part, le clivage Centre/Périphérie a donné naissance aux partis centristes et périphériques d'autre part. La Révolution industrielle a donné naissance au clivage possédants/travailleurs à la base des partis bourgeois et ouvriers et c'est le clivage primaire/secondaire qui a donné aux partis agrariens et urbains. ROKKAN en ajoute un cinquième clivage issu des conflits possédants/travailleurs. La victoire bolchévique en Russie engendre la Révolution internationale. Elle donne naissance au clivage socialiste/communiste et aux partis socialistes et communistes.

Ces facteurs structurants sont d'une part, les facteurs idéologico-socio-culturel et historiques, et d'autre part, le choix des modes de scrutin.

Dans « *Cleavage Structures, Party Systems, and Voter Alignement*»[44] (1967), Seymour LIPSET et Stein ROKKAN recourent à l'histoire pour éclairer l'origine des clivages partisans.

Selon eux, les partis politiques sont à la fois des agents de conflits et des instruments d'intégration. Ils sont issus de quatre clivages fondamentaux qui sont nés lors de deux périodes distinctes :

La Révolutionfrançaise : Etat/Eglise et Centre/Périphérie

[43] LIPSET (S.-M.) et Stein ROKKAN (S.), *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs* Cité par SEILER (D.-L.), *Op.cit.*, p.86
[44] *Ibidem*

La Révolution industrielle: Urbain/Rural et possédants/travailleurs.

Dans « *Partis et familles politiques* »(1980), Daniel-Louis SEILER construit huit familles potentielles de partis correspondant à ces clivages[45] :

Tableau 1. Les clivages sociaux et les enjeux liés[46].

Clivages	Moments critiques	Enjeux
Etat-Eglise	Réforme-contre-Réforme XVI et XVIIe siècles	Religion nationale vs supranationale, Langue nationale vs Latin
Centre-Périphérie	Révolution nationale 1789 et après	Contrôle séculier vs Laïc de l'éducation de masse
Agriculture-industrie	Révolution industrielle XIXe siècle	Niveaux de taxation des produits agricoles ; contrôle vs liberté pour les entreprises industrielles.
Possédant-travailleur	Révolution russe 1917 et après	Intégration dans la communauté politique nationale vs engagement dans les mouvements révolutionnaires internationaux

Ces deux grands moments distincts avec quatre clivages correspondant ci-haut cités, montrent une généalogie des partis politiques[47]. L'apparition des partis politiques est solidaire du développement du parlementarisme et de l'extension du droit de suffrage qui caractérise les systèmes représentatifs et démocratiques[48]. En France et dans d'autres pays du continent européen, la transformation des cliques parlementaires et des clubs politiques en organisations des masses est liée à révolution de 1848. C'est aussi particulièrement en Grande-Bretagne, où s'affirme un système de partis modernes à mesure que se succèdent les réformes. Cependant, certains partis ont été engendrés en dehors du mécanisme électoral et

[45]SEILER (D-L.), *Clivages et familles politiques en Europe*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001, p.85
[46] Seymour Martin LIPSET et Stein ROKKAN, Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs Cité par SEILER (D.-L.), *Op.cit.*, p.86
[47]SEILER (D-L.), *Politique comparée*, A. Colin, 1982.
[48]http://www.le-politiste.com , visité le 26 Décembre, 2015

parlementaire. Ces partis qui possèdent donc une origine « extérieure », (« partis de création extérieure ») sont essentiellement établis par une institution préexistante dont l'activité propre se situe en dehors des élections et du parlement.

Divers sont les groupements et associations, « les organismes extérieurs », qui peuvent provoquer la naissance d'un parti. Parmi eux il faut citer les syndicats ce qui se trouvent à l'origine de plusieurs partis socialistes, et spécialement du **Labour party** en 1899 ; les diverses sociétés de pensée se trouvent à l'origine du parti radical en France et divers partis libéraux en Europe ; les groupements professionnels paysans ont été générateurs de plusieurs partis agraires, en Scandinavie, en Europe centrale, etc. ;les groupements religieux (aux Pays-Bas, la scission de la tendance conservatrice en trois partis procède de divisions religieuses ; en Italie, en Allemagne et en France[49].

Les associations religieuses, sinon les autorités ecclésiastiques elles-mêmes, ont contribué à l'essor des partis démocrates-chrétiens en 1945 ; les associations d'anciens combattants sont aux origines des partis fascistes italien et parti national-socialiste allemand et enfin les groupements industriels et financiers, les grandes entreprises, les banques et syndicats patronaux etc. se trouvent à la source de plusieurs partis de droite.

Malgré la diversité de leurs origines, ces partis de création extérieure présentent, selon M. DUVERGER, un ensemble de traits communs, qui les distinguent des partis engendrés dans le cycle électoral et parlementaire[50].

En définitive, l'émergence des partis politiques tout comme l'institutionnalisation du pouvoir fut le fruit d'une longue évolution historique et fut presque parallèle au développement de l'industrialisation. Du coup, les partis sont, dans une large mesure, la résultante de développement des forces socio-économiques.

Cette montée et cette généralisation des partis politiques au niveau européen feront des échos et répercussions au niveau du continent africain en général et au Burundi en particulier.

3.2.2. Au niveau du continent africain : une organisation syndicaliste et indépendantiste

L'apparition des partis politiques en Afrique fut une résultante du syndicalisme. Le tout premier parti politique africain, True Whig Party Libérien remonte des années 1860.

[49] *Ibidem*

[50] SCHWARTZENBERG (R-G.), *La sociologie politique*, op.cit., p.398

Ce n'est qu'apres plus d'un siècle que les partis se généralisent parallèlement à l'expansion des régimes coloniaux. Selon les estimations, plus de 150 partis auraient été créés entre 1943et 1968[51].

Au commencement de ce foisonnement des partis politiques, étaient des syndicats dans la plupart des pays africains. Dès le début du vingtième siècle, des mesures administratives avaient été prises par des gouvernements pour limiter les abus des administrations coloniales et compagnies privées. Néanmoins, vers les années 1930, apparaissent, non sans difficultés, les premiers syndicats africains. La période de 1950 à 1960 sera alors marquée par un processus rapide de conscientisation et par la coopération entre syndicats et dirigeants politiques.L'exemple typique est celui des syndicats des planteurs créés par Houphouët BOIGNY qui fut l'origine du parti Démocratique de Côte d'Ivoire(P.D.I).

Un grand nombre de syndicalistes deviennent des dirigeants des partis politiques. C'est le cas de SEKOU Touré et de Kwamé N'KRUMAH. La Conférence de Bandoeng va contribuer à l'émergence de ce genre de mouvements. Le processus va se concrétiser vers les années 1960 avec la proclamation de l'indépendance d'un grand nombre de pays africains.

Au Burundi avant l'accession à l'indépendance, plusieus partis politiques ont d'abord été des syndicats avant d'être partis politiques[52]. En effet, les élites politiques africaines postcoloniales ont voulu instaurer le monolithisme politique avec trois procédés de légitimation : la préservation des acquis de l'indépendance nationale d'abord, la consolidation de l'unité nationale ensuite et enfin la promotion du développement[53].

En ce qui concerne **l'indépendance nationale**, les élites politiques africaines postcoloniales ont cotoyél'autoritarisme colonial pour le changer par des indépendances. Elles ont joué énormément sur le registre idéologique. Et ce registre semble venir compenser le déficit démocratique et l'incapacité de tirer l'Afrique du sous développement car au fond cette revendication cachait derrière une stratégie de la conquête du pouvoir et la conservation de ce dernier. Pour preuve, la libéralisation politique de l'après guerre qui maintient l'inégalité des status entre les Métropolitains et les Africains porte une contradiction que les élites éxploitent pour revendiquer l'indépendance.

[51] MAZAFFAR (S.), in « Introduction », party politics, vol.2, no4, p.395-398, cité par la revue internationale de politique comparée : Démocratie et société civile .vol.9, n°2, Paris, De boeck.p.19.

[52] GAHAMA (J.), « Les partis politiques et la recherche de l'indépendance au Burundi », in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIXe-XXe siècle,* op.cit.p.136

[53] GAZIBO (M.), « Pour une réhabilitation de l'analyse des partis en Afrique » in *Politique africaine* n° 104, Paris, Karthala, 2006, pp.5-17, p.6

Mais au contraire, on constate qu'après les indépendances, ces inégalités sont conservées. Donc le nationalisme qu'ont affiché ces élites n'était poutant pas ni démocratique, ni libéral. C'est dans cette logique même que lorsqu'il y a des coups d'Etat, les nouvelles élites viennent se légitimer en accusant leurs prédecesseurs de traîtres par rapport à la souveraineté.

La seconde idéologie mobilisée par les élites est **l'unité nationale**. Selon ces élites africaines, « *les divisions sont l'oeuvre de la colonisation et par conséquent, l'indépendance doit –être son contraire de la colonisation. Dans cette logique, tout ce qui peut diviser la société doit-être bani. Selon elles, le multipartisme signifiant multiethnique ou multirégionalisme et les politiques de décentralisation sont une menace de sécession* »[54].Tout cela devait-être bani de la logique gouvernementale car cela risquait de menacer le pouvoir du chef-président.

La troisième raison c'est **le développement**. Selon les élites, « *l'unité devient la condition du passage au développement.Celui-ci constitue le 3ème pôle de l'idéologie de légitimation de ces élites* »[55].

Cependant, il a fallu attendre le début des années 1990 pour assister aux nouvelles tentatives de mise en place de systèmes multipartites dans un continent où la tendance a été à la dénaturation ou au refus des règles démocratiques.

Mais deux grands événememts provoquent une délégitimation du modèle autoritariste africain : l'effondrement du mur de Berlin et le sommet franco-africain de La Baule.

D'abord, l'effondrement du mur de Berlin car il met un terme à la guerre froide et le triomphe du modèle démocratique faisait ses preuves d'efficacité sur les autres et s'est imposé à l'humanité pour parler de la « fin de l'histoire » selon l'expression de Francis FUKUYAMA[56].

C'est à partir de ce moment que les institutions financières internationales telles que le Fonds Monétaire International (FMI), ou le Fonds Européen de Développement (F.E.D), que l'on connaît sous forte influence des Etats du modèle libéral, commencent à conditionner leurs aides aux pays du Sud à l'adoption de la démocratie multipartiste.

Ensuite, la nouvelle politique étrangère de la France à l'égard des régimes autoritaires africains est révélée au sommet franco-africain de La Baule en juin 1990.

[54] *Idem*
[55] *Idem*
[56] FUKUYAMA (F.), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992

Dans ce cadre, le président français François MITTERRAND déclare que désormais la « *France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de libertés* »[57]. Il ajoute : « *plus tôt vous organiserez des élections libres, le mieux ce sera pour votre jeunesse qui a besoin de s'exprimer* »[58] . De plus, dans une conférence de presse organisée à l'issu du sommet, F. MITTERRAND précise que « *l'aide normale de la France sera plus tiède en face des régimes qui se comporteraient de façon autoritaire sans accepter ceux qui franchiront le pas avec courage* »[59]. Mais, nous pouvons signaler qu'ils'agit aussi des facteurs endogènes, il ya lieu de mentionner entre autres l'épuisement des ressources économiques et la charte de l'unité nationale symbolisée par les événements de Ntega-Marangara survenus en 1988.

En ce qui est de l'épuisement des ressources économiques, peut on remarquer que sous les régimes républicains qui ont succédé à la monarchie constitutionnelle depuis 1966, le système pluraliste tel qu'entendu aujourd'hui n'a jamais existé. A la fin des années 80, l'Etat burundais fut confronté à un dilemme cornélien. Il accusa des limites en termes de ressources économiques alors que même dans le même temps, les demandes sociales augmentaient et nourrissaient les contenus des revendications politiques.

Une pénurie était consécutive aux échéances de remboursement des crédits contractés et aux exigences des plans d'ajustement structurel[60].

Toujours dans le cadre du Burundi, la grande crise de l'autoritarisme date des années 1983-87. Le conflit Eglise-Etat a cessé l'unanimisme officiel tandis que « *le mécontentement de la classe moyenne urbaine, appauvrie par l'ajustement structurel devant la montée d'un affairisme d'Etat et le durcissement d'exclusions ethniques et régionalistes* »[61] achève le règne de BAGAZA de près de 11ans. La compétition politique de cette époque s'est faite sur fond de cette crise de l'Etat qui était une crise des dons qui entamait les capacités régulatrices et distributives de l'Etat. La crise de 1993 est un signe témoin de la perte énorme des ressources économiques .A la suite des longs débats qui ont suivi les événements sanglants de Ntega-Marangara, une charte fut adoptée par voie référendaire le 05 février 1991 à 89%.

[57] *Libération* ,21 Juin ,1990
[58] *Le Monde*, 23 Juin ,1990
[59] *Ibid.*
[60] HAKIM Ben (H.), *Burundi. Histoire économique et politique d'un conflit*, Paris, l'Harmattan, 1995.Cité par NIMUBONA (J.), « Masque ethnique, clientélisme et compétition pour le contrôle des termes d'échanges au Burundi », *Op.cit.*p.83
[61] CHRESTIEN (J.-P.), *Burundi, l'histoire retrouvée.25ans de métier d'historien*, Paris, Karthala, 1993, p.489

Entre septembre 1987 et 1989, beaucoup d'événements se sont passés à la crise de Ntega et Maranagara en aout 1988, la lettre ouverte adressée au président par une vingtaine d'intellectuels hutu, la multiplication de tracts ainsi que l'action sournoise menée par le FRODEBU en clandestinité, amènent BUYOYA à accélérer sa politique de réconciliation tout en dénonçant ceux qui utilisent « la méfiance, la haine et la violence »[62].

La politique d'unité nationale a consisté selon l'expression de Vilfredo PARETO, en une circulation des élites politiques, c'est-à-dire un renouvellement contrôlé des élites politiques dirigeantes .De plus, en associant au pouvoir les intellectuels hutu, BUYOYA croit réaliser ce que J.-F.BAYART appelle *« assimilation réciproque des élites »*[63] puisqu'il puise dans le courant contestataire. Ainsi, le président BUYOYA mit sur pied un « Gouvernement d'unité nationale » [64] composé de Hutu et de Tutsi.

En effet, après avoir nommé un premier ministre hutu Adrien SIBOMANA par le décret présidentiel n° 100/164 du19/10/1988, le président Pierre BUYOYA I en collaboration avec le premier ministre désigné forme un gouvernement de l'unité nationale par le décret-loi n°100/165 du 19/10/1988.

Ce gouvernement de l'unité nationale était composé paritairement de ministres hutu-tutsi c'est-à-dire douze hutu et douze tutsi représentant presque toutes les provinces du Burundi.

C'est dans ce contexte que les partis politiques se développent au Burundi.

3.2.3. Au niveau du Burundi

Les partis politiques au Burundi remontent à la veille de l'indépendance. Si on examine la situation politique du Burundi, on constate qu'avant 1959, il n'existait aucune organisation remplissant les conditions d'un véritable parti politique. Mais entre janvier 1960 et août 1961 furent fondés 25 partis politiques, ce qui fait dire à J.GAHAMA que *« le multipartisme au Burundi était déjà une réalité lors de la lutte pour l'indépendance »*[65].

[63] BAYART (J.-F.), *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Karthala, 1992, p.193-226.
[64] République du Burundi, Décret-loi n°100/165 du 19/10/1988
[65] GAHAMA (J.), « Les partis politiques et la recherche de l'indépendance au Burundi » in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est XIX-XXè siècle*, Paris, Karthala, 1991, pp. 135-158, p.136

Le 23 novembre 1966, il fut mis fin à cet état quand l'UPRONA fut proclamé **parti unique** au Burundi, cinq jours avant que soit proclamée la **République.**L'on a ainsi l'ère du parti unique (1966-1992).

En effet, par Arrêté-loi n°001/34 du 23 novembre 1966, le roi NTARE V reconnaissait « Unité et Progrès National », « UPRONA », comme unique parti national en ces termes :

> *« ... considérant qu'il est nécessaire de renforcer l'unité nationale, de faire de chaque citoyen un homme vraiment libre et de préparer chaque Murundi à participer ardemment à l'œuvre de modernisation et de progrès du pays ;*
>
> *Considérant que le parti unique s'identifie en définitive avec la Nation et qu'il est, par conséquent, la forme la plus authentique de la démocratie ;...*
>
> *Avons arrêté et arrêtons :*
>
> *Le peuple exerce librement et démocratiquement sa souveraineté au sein du « Parti unique Unité et Progrès National », « UPRONA »*[66].

Cependant, Cinq jours après, le capitaine M .MICOMBERO règne en maître incontesté, il vient de renverser le Roi NTARE V, Charles NDIZEYE. Il proclame la République et abolit une monarchie vieille de plusieurs siècles. Encore titubant et balbutiant, le pluralisme politique s'écroule.

Il a fallu attendre l'année 1992 pour voir la renaissance des partis politiques consécutivement à l'adoption d'une constitution multipartiste. Prés de vingt-six ans de la proclamation du parti unique, pour presque les mêmes raisons (unité nationale, démocratie, développement), par décret-loi n°1/06 du 13 mars 1992, le président de la République, Pierre BUYOYA, promulgue une constitution, adoptée par voie référendaire, instituant le multipartisme. Ladite constitution en son préambule, proclame *« la foi du peuple burundais dans l'idéal d'unité »*, évoque la *« nécessité d'instaurer un ordre démocratique pluraliste »*, proclame*« l'attachement du peuple burundais aux droits de la personne humaine »*..., avance *« la conscience de l'impérieuse nécessité de promouvoir le développement économique et*

[66] VANDERLINDEN (J.), *Les régimes politiques et les instruments du pouvoir dans les pays anciennement belges*, Paris, Bordeaux, 1977.Id. *Les institutions politiques du Burundi*. E.J.Brill., 1974, p.55.

Jusqu'aux premières élections démocratiques post-conflit organisées en 2005, le Burundi comptait 35 partis politiques.32 de ces partis ont participé aux élections législatives de 2005 dont les principaux sont CNDD-FDD, FRODEBU, UPRONA, CNDD, MRC etc[71]. Lors des élections générales de 2010, le Burundi enregistrait 43 partis politiques légalement agréés dont 25 ont participé aux élections communales.

Notons qu'en 2010, les élections se sont déroulées dans un environnement irascible. Il a suffi que le premier scrutin de 2010, soit mis en cause par certains partis de l'opposition pour que la violence refasse quasi promptement surface.

Après avoir rejeté les résultats des communales « pour fraudes massives » au moment où les observateurs tant nationaux[72] qu'internationaux[73] jugeaient lesdites élections de régulières en dépit des quelques insuffisances mineures, les partis de l'opposition tels le FROBEBU, le MSD, les FNL, le CNDD, etc. se sont regroupés en Alliance des Démocrates pour le Changement au Burundi (ADC-IKIBIRI en sigle). Et c'est lorsque les leaders de ces partis ont tenté de faire des descentes sur terrain pour convaincre leurs militants de boycotter la suite du processus électoral que la violence a commencé à éclater au grand jour comme nous allons le voir plus loin.

Enfin, le Burundi enregistre jusqu'en 2015 quarante trois (43) partis agréés par le ministère de l'intérieur.

En définitive, nous pouvons affirmer que les partis politiques burundais qui naissent avec l'indépendance surtout l'UPRONA ont été poussés par le clivage anti-colonial, au moment où les partis politiques qui naissent avec l'adoption de la constitution multipartiste de 1992, se vantaient démocratiques alors qu'au fond, c'était le clivage ethnique qui prédominait.

Nous pouvons entrevoir cela à travers le contenu des discours de la campagne électorale de 1993 et la constitution des partis en deux blocs ethniques G7 et G10 lors du processus de négociation des Accords de Paix et de Réconciliation d'Arusha.

[71] *Ibid.*p.46

[72] Organisation de la société civile burundaise telles la Coalition de la Société civile pour le Monitoring des élections au Burundi, COSOME en sigle

[73] Par exemple les observateurs de l'Union européenne.

CHAPITRE II : DYNAMIQUES ORGANISATIONNELLES INTERNES DES PARTIS POLITIQUES AU BURUNDI

INTRODUCTION

Dans ce chapitre, après avoir passé en revue les origines et évolution générales des partis politiques au Burundi, nous allons faire une analyse des dynamiques internes qui ont traversé les partis politiques institutionnels burundais et l'environnement politique dans lequel ces derniers ont évolué. Cet environnement nous aide à approfondir la gouvernance des partis.

SECTION 1. LE POIDS DES CONTEXTES ET DES INTERETS INDIVIDUELS

Ces dernières années, le système politique burundais a connu quatre partis politiques bien représentatifs au niveau institutionnel à savoir l'UPRONA, le FRO DEBU, le CNDD-FDD et le FNL. Du fait de leurs positions politiques de premier plan, ces quatre partis connaîtront des crises organisationnelles importantes.

1. Le parti UPRONA

C'est l'ancien parti unique, pionnier de l'indéndance.Il a connu beaucoup de dynamiques internes au cours de l'histoire. Après sa défaite aux élections de 1993, il perd son monopole de contrôle des ressources matérielles et symboliques. Durant ces dernières années, le parti UPRONA a connu des problèmes de différents ordres dont les plus importants peuvent-être relevés.

Avant Arusha, le parti a connu des scissions internes.Selon Jean- Baptiste MANWANGARI, cela est dû au fait qu'à l'annonce des accords de Rome en mars 1997, les divergences entre le Gouvernement et l'UPRONA sont officialisées[75]. Le président du parti à cette époque était Charles MUKASI. Celui-ci avec ses partisans ont refusé de cautionner le Gouvernement dans son processus de négocier avec le FRODEBU et les différents mouvements politiques armés qu'ils qualifiaient de « génocidaires ».

Dans ces conditions, la lutte à l'intérieur du comité central du parti est menée par certains membres clefs du Gouvernement ou du cabinet présidentiel : Pascal Firmin NDIMIRA, devenu premier ministre en juillet 1996, Luc RUKINGAMA, ministre des relations

[75] Entretien avec MANWANGARI J.B., Bujumbura, le 14 Août, 2015

extérieures et de la coopération, Libère BARARUNYERETSE, conseiller politique à la présidence et Jean Baptiste Manwangari, conseiller juridique.

Ce groupe des membres du comité central partisan du Président de la République voyaient la nécessité de négocier avec le FRODEBU et les mouvements politiques armés.

Par voie de conséquence, le mouvement de MUKASI se sépare avec les autres membres du parti provoquant la naissance de deux ailes : l'aile de MUKASI dite radicale et celle de Luc RUKINGAMA soutenue et mise en place par le Gouvernement.

L'autre dynamique qui a touché le parti est la crise intervenue en 2007 autour de l'ex-vice-président de la République Martin NDUWIMANA. Jean Baptiste - MANWANGARI précise que ce qui a poussé le comité central de démettre Martin NDUWIMANA est que celui-ci n'a pas su défendre les intérêts du parti. Ce qui le prouve est que quand l'ex-vice président de la République et ex- président du parti UPRONA Alphonse Marie KADEGE fut emprisonné et torturé par les agents du Service National de Renseignement pour un montage fabriqué par le pouvoir d'un coup d'Etat imaginaire, Martin NDUWIMANA ne l'a pas défendu.

Après les élections de 2010, la crise interne qu'a connue le parti UPRONA est liée à la nommination de Térence SINUNGURUZA comme premier-vice président de la République. Dans ce cadre, le problème est que la majorité des membres du parti soutenaient le député Yves SAHINGUVU pour être nommé à la première-vice-présidence. Selon Jean-Baptiste MANWANGARI, la liste sur laquelle figurait le nom de SINUNGURUZA a été imposée par le président du parti Bonaventure NIYOYANKANA. Mais ce conflit a atteint son paroxysme avec le congrès qui s'est tenu le 16 octobre 2012 car il a été à l'origine de la nouvelle division du parti. Il a été contesté par le courant dit de réhabilitation en dénonçant le non- respect de la loi et la violation flagrante des dispositions de statuts du parti. Rappelons qu'avant la tenue de ce congrès, le président du parti a procédé à l'exclusion des membres influents du parti. Cela a accélèreré le conflit interne. Les détracteurs de ce congrès accusent SINUNGURUZA d'être l'instigateur de ce congrès illégal en imposant même le nom de Charles NDITIJE pour être le nouveau président du parti.

Pour le député uproniste Poppon MUDUGU, « *c'est un pseudo-congrès qui vient plonger l'UPRONA dans le gouffre* »[76]. D'où deux ailes au sein du parti.

[76] Journal IWACU, n°181, 2012

L'UPRONA aile du professeur NDITIJE participe au gouvernement et l'autre aile à la tête de laquelle se trouve le professeur Evariste NGAYIMPENDA qui s'aligne au rang de l'opposition. Les deux camps de NDITIJE et de NGAYIMPENDA parviennent à se réunifier à la veille des élections de 2015.Cette réunification a été possible grâce aux mésententes entre l'UPRONA de NDITIJE et le pouvoir.Cette mésentente était due essentiellement à la vision de la politique nationale du parti CNDD-FDD liée aux enjeux de la mise en place de la CENI, les enjeux autour de la CNTB, et d'autres enjeux autour du projet de révision de la constitution voulue par le pouvoir exécutif mais rejeté par l'Assemblée Nationale. Par voie de conséquence, selon J.B. MANWANGARI, cette situation est l'un des motifs explicatifs de la déstitution du premier vice-président Bernard BUSOKOZA trop engagé dans la réunification du parti. Depuis, le pouvoir politique s'est engagé dans une stratégie de morcellement de l'UPRONA.

Au lendemain des élections de 2015, la crise au sein du parti est amplifiée et densifiée par la division du parti entre « l'UPRONA de NDITIJE » non reconnu par le pouvoir et « celui de Concilie NIBIGIRA » qui est reconnu et accompagne le pouvoir dans les institutions. Ces dissensions internes qui affaiblissent le parti pionier de l'indépendance attestent même une faible organisation interne.

En définitive, nous constatons que le parti UPRONA depuis l'assassinat du prince Louis RWAGASORE, a connu des problèmes de divers ordres. Les problèmes liés aux jeux d'intérêts et de positionnement politique des acteurs. Ces derniers constituent donc les véritables problèmes organisationnels que connaît le parti depuis ces dernières années. On ne peut pas aussi oublier le rôle du pouvoir dans ces crises internes du parti. D'aucuns affirment que les différentes crises que connait actuellement le parti UPRONA à l'instar d'autres partis en opposition, sont imputables au pouvoir en place. Bref, nous pouvons affirmer que le parti UPRONA souffre du manque de force et de respect des principes et idéaux de gouvernance. L'instabilité de son leadership et son instrumentalisation par les pouvoirs militaires et exclusionnaires ont fortement contribué à son inefficacité organisationnelle interne.

2. Le parti FRODEBU

Le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) fut créé en clandestinité à Gitega en 1986. La naissance de ce parti découle de l'UBU puisque les fondateurs du FRODEBU furent les militants influents de l'UBU. Le parti FRODEBU fut agréé le 23 juillet 1992[77]

Dans ses différents commniqués publiés dans la clandéstinité, le FRODEBU a changé de discours par rapport à celui tenu au sein de l'UBU. Le discours des droits de l'homme était à la mode et rassemblait par delà les frontires ethniques. La chute du mur de Berlin a consacré le triomphe de la démocratie pluripartisane sur les démocraties populaires des partis uniques. Le parti FRODEBU saisit donc cette opportunité pour revendiquer le pouvoir au nom des principes universellement soutenus de droits de l'homme et de la démocratie électorale. Pierre claver NAHIMANA, secrétaire général du parti, précise qu'en « *date du 15 jamvier 1991, le FROBEBU avait adressé une lettre ouverte au président de la République du Burundi, une lettre destinée à faire entendre la voix du courant démocratique véhiculé par le parti, qui devait faire tache d'huile sur tout le pays* »[78]. Cette nouvelle stratégie avait en quelque sorte la tendance téléologique de l'accès et du contôle des ressources matérielles et symboliques. Le FRODEBU sera agréé officielement le 23 juillet 1992 par le ministère de l'intérieur en charge des partis dans ses attributions.

Vainqueur des élections générales de 1993, cette victoire du parti a été écrasée dans le sang avec l'assassinat du premier président Hutu M. NDADAYE démocratiquement élu ainsi que plusieurs élus du parti. Une guerre civile s'en est suivie. Cela était dû au fait que la victoire du FRODEBU fut perçue et vécue par la majorité des Tutsi comme une victoire des Hutu et surtout comme une entreprise de vengeance de ceux-ci. Nous pourrions aussi dire que cette situation était déjà prévisible au vu de l'ampleur et la densité de la mobilisation ethnique et les propos diabolisants proférés à l'endroit des protagonistes candidats lors de la campagne électorale.

Avec les négociations de Kigobe-kajaga et la convention de gouvernement, le Parti FRODEBU fut contraint de partager le pouvoir avec les autres partis qui ont perdu les élections de 1993. Sous l'impulsion de S. NTIBANTUNGANYA, le parti FRODEBU a adopté cette attitude conciliante au vu du contexte régional dans lequel se trouvait le Burundi.

[77] République du Burundi, Ordonance Ministérielle n°205/331 du 23 juillet 1992 portant l'agrément du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), Bujumbura, 1992.

[78] Entrétien avec Pierre Claver NAHIMANA, Secrétaire général du parti, Bujumbura, le 14 juillet 2016

Le secrétaire général du parti précise que « *les membres du parti FRODEBU qui acceptent de partager le pouvoir avec les partisayant perdu les scrutins, avaient une crainte fondée sur la présence de deux grands événements suivants : D'une part, le FPR venait de prendre le pouvoir à kigali,d'où la crainte que cela risque de donner l'appui aux adversaires, d'autre part, l'autre fait important est le génocide rwandais qui porte l'opproche sur les revendications politiques des Hutu* ».

Il faut signaler ici que l'organisation des partis dépend aussi de contextes externes. ces concessions faites aux perdants du scrutin de 1993 divisent le parti. Par voie de conséquence, en avril 1994, Léonard NYANGOMA l'un des membres fondateurs du parti part en exil sur base d'un désacord concernant la question de partage du pouvoir avec l'armée et l'opposition tutsi. Réclamant le retour à la légalité constitutionnelle de 1993, il tente en vain d'entrainer le FRODEBU à constituer un gouvernement en exil. Il se heurte en outre à un refus du parti à le désigner comme successeur des présidents NDADAYE et NTARYAMIRA, justifié par la crainte de la plupart des chefs du parti de voir un hutu de Bururi prendre la tête du pays. Léonard NYANGOMA décide par conséquent de créer une organisation concurrente : le Conseil National pour la Défence de Démocratie (CNDD). Dans ces conditions, une partie importante de l'état-major du parti FRODEBU décide de recourir à la violence et à la lutte armée pour reprendre le pouvoir.

Après avoir été battu par le CNDD-FDD lors des élections de 2005 qu'il avait lui-même organisées, le FRODEBU a continué à subir des divisions internes. Ces divisions ont conduit le président de ce parti, l'honorable Dr Jean MINANI à fonder en 2008 un autre parti dénommé FRODEBU-Nyakuri Iragirya NDADAYE presque totalement semblable à celui du Sahwanya-FRODEBU, avec une même idéologie et presque les mêmes symboles à telle enseigne que les militants à la base furent désorientés. Il faut aussi ajouter le départ de certains députés du FRODEBU vers le CNDD-FDD en 2008. Ces parlementairs donnaient du fil à retordre à la volonté de la direction du parti FRODEBU de se retirer dans le gouvrnement.

L'autre événement est survenu à la veille des élections de 2015, l'ex-président de la République Domitien NDAYIZEYE, membre du parti Sahwanya-FRODEBU, fut exclu du parti par le Bureau exécutif. Les enjeux de cette exclusion étaient nombreux et complexes. Selon Léonce NGENDAKUMANA, président du parti : « *le bureau exécutif a exclu du parti l'ex-président Domitien Ndayizeye parce que celui-ci est dans les bonnes grâces avec le*

pouvoir »[79]. Il ajoute que M. NDAYIZEYE, « *ne cotise même pas pour le bon fonctionnement du parti* ».Face à ces accusations, Domitien NDAYIZEYE se défend : « *j'ai péché parce que j'ai tenté de réunifier le parti en me rapprochant du camp de Jean Minani* »[80].

Le politologue J.S. MUNTUNUTWIWE constate que la réunification par les individus interposés ne sert pas la démocratie.

Quant à la polémique autour de la réunification des héritiers de NDADAYE, l'analyste considère que, c'est un probléme entre individus et non idéologie. Selon son analyse, NDAYIZEYE et NGENDAKUMANA rivalisent leurs ego au détriment de leur parti Sahwanya-FRODEBU. Des intérêts personnels ou de groupes priment sur ceux du parti alors que ce dernier avait des atouts de se renforcer une fois réunifié. Quand on parle d'intérêts, on fait allusion au positionnement politique des acteurs partisans.

En définitive, depuis sa création, le parti Sahwanya-FRODEBU a connu plusieurs environnements politiques, qui ont été changeants suivant les époques. Selon le Secrétaire du parti Pierre-Claver NAHIMANA, le parti a connu aussi plusieurs positions politiques au cours de son existence : être au pouvoir, partager le pouvoir et être dans l'opposition. Par la suite, cette situation a eu des implications sur le plan organisationnel du parti car les intérêts individuels ont fait que ce parti a perdu des membres influents. Certains d'eux ont opté pour le chemin du maquis (y compris L. NYANGOMA) après l'assassinat de NDADAYE. D'autres se séparaient du FRODEBU pour aller former d'autres partis. Il s'agit de J.de Dieu MUTABAZI président du parti RADEBU, A. NZOJIBZAMI président du parti SANGWE-P.A.D.E.R. A cela s'ajoutent également un certain nombre de députés qui partaient en 2007 vers le CNDD-FDD après sa victoire sans oublier la création du fameux FRODEBU-NYAKURI par J. MINANI après son exclusion du parti.

3. Le parti CNDD-FDD

La dynamique interne du parti CNDD-FDD s'analyse d'abord à partir des enjeuxdu contexte même de sa naissance, ensuite et ses dynamiquess internes, de son intégration dans les institutions du gouvernement de transition, de sa transformation en parti politique,et enfin de la préparation et des victoires politiques depuis élections de 2005.

[79] Journal IWACU, 2014, n°289.
[80] *Ibid.*

3.1. Le contexte de sa naissance et ses contradictions internes

Le CNDD-FDD au départ mouvement armé qui s'est transformé en parti politique prend naissance dans la fragmentation du CNDD quand celui-ci était encore au maquis. Lorsque l'armée régulière a voulu s'en prendre aux autorités du FRODEBU rescapées du coup d'Etat sanglant de 1993, celles-ci prennent l'option secrète d'organiser une rébellion. Elles confient la résponsabilité à Léonard NYANGOMA, un des fondateurs de ce parti et ancien ministre du gouvernement de Melchior NDADAYE, d'évaluer les besoins des groupes armés hutu déjà actifs.Il est suivi par plusieurs cadres du FRODEBU dans son exil en Belgique ; des jeunes issus de l'ISCAM organisent la rébellion avec l'appui d'autres intellectuels ayant abandonné l'Université et les établissements secondaires pour prendre les armes. Le retour de Belgique, des principaux cadres chargés d'organiser la rébellion donne lieu à la création officielle du CNDD-FDD le 24 septembre 1994.Cet encadrement militaire est chapeauté par les leaders du FRODEBU qui quittent le pays pour le Zaire (R.D.C actuel) et forment un directoire politique sous l'autorité de Léonard NYANGOMA.

Selon l'enquête ménée par Willy NINDORERA[81], cettte structure politique est composée entre autres de personnalités en provenance des ethnies hutu et tutsi ; pour la plupart des anciens responsables ou députés du FRODEBU (Stanislas KADUGA, Pascaline KAMPAYANO, FestusNTANYUNGU, NGURUBE Melchiade, Antoine HARUSHIMANA, Christian SENDEGEYA et Prime NGOWENUBUSA). Ce nouveau leadership structure la résistance en termes d'armements et de techniques de gurerre et s'active aussi sur le plan diplomatique pour convaincre la communauté africaine et le reste du monde de la justesse de son combat.

Le mouvement énonce les objectifs primordiaux : la nécessité du retour à la légalité constitutionnelle de 1992, la transformation de l'armée en une véritable armée nationale au service de toute la nation burundaise et qui garantisse desormais la sécurité des institutions du pays.

3.2. Leadership contesté

Le leadership est d'abord assuré par Léonard NYANGOMA qui a installé son poste de commandement au Zaire et s'est allié au président MOBUTU, de même qu'aux résidus de

[81] NINDORERA (W.), *Le CNDD-FDD au Burundi. Le cheminement de la lutte armée au combat politique*, Bujumbura, BerghofFoundation, 2012, p.16

l'armée rwandaise de faite après le génocide de 1994 et aux milices génocidaires hutu (Interahamwe). Cependant, les pratiques néo-patrimoniales comme le régionalisme, le favoritisme et la corruption dont naguère souffre le pouvoir de Bujumbura se refflètent aussi au sein du CNDD. Dans ce sens, NYANGOMA, originaire de Bururi est accusé de favoriser les leaders politiques et les officiers de sa région. De plus, il est reproché d'être absent sur terrain de la guerre. A ce sujet, à l'époque où Pierre NKURUNZIZA était président du parti et membre du gouvernement de transition, dans une interview qu'il a accordé à un journaliste burundais, disait :

> « *NYANGOMA a commis beaucoup d'abus. Il n'est jamais venu sur terrain de combat au Burundi.Il utilisait le combat militaire mené par les FDD sur le terrain pour faire la levée des fonds à l'etrangetr et assurer ainsi sa survie et celle de ses proches* »[82].

Au courant de l'année 1998, NYANGOMA est évincé du pouvoir au profit d'un jeune officier de l'ISCAM, J.B. NDAYIKENGURUKIYE, secondé par Hussein RADJABU à la tête du mouvement. Après la participation d'Hussein au renversement de NYANGOMA, il devient le Secrétaire exécutif du mouvement. Avec ces nouvelles élites, le mouvement change d'appellation et se nomme désormais CNDD-FDD car NYANGOMA continue à garder le CNDD. Mais par après, NDAYIKENGURUKIYE est renversé en octobre 2001. RADJABU, l'instigateur de ce limogeage, place Pierre NKURUNZIZA à la tête du mouvement, et reste lui-même l'homme fort. Devenu Secrétaire général, il est chargé de la mobilisation des fonds et des contacts avec l'étranger, ce qui l'amène à effectuer de nombreux déplacements dans diverses capitales.

La nomination de pierre NKURUNZIZA à la tête du mouvement, selon Gélase NDABIRABE a changé la donne : « *Surnommé Umuhuza, le « rassembleur », Pierre NKURUNZIZA était commissaire politique à Nyamutenderi dans Bujumbura Rural.Il avait déjà joué un rôle important en appaisant les tensions et clivages à l'intérieur du CNDD-FDD. Ce qui était à l'origine de l'organisation des nouvelles activités en dehors de la guerre*

[82] Entretien de Pierre NKURUNZIZA au journaliste KARENGA(R.) 2004 .Cité par NINDORERA (W.), *Op.cit*, p.17

telles que la prière et les échanges sportifs ou socio-culturels permettant aux membres de se connaître et d'apaiser certaines tensions »[83].

3.3. La signature de l'accord de cessez-le-feu et son intégratio n dans le gouvernement de transition

Le protocole de Prétoria sur le partage des pouvoirs politiques, de défense et de sécurité au Burundi signé le 8 octobre 2003, dispose en ce qui concerne la force de défence nationale l'état-major intégré et le corps des officiers qu'ils sont composés de 60% d'officiers en provenance de l'armée gouvernementale et 40% provenant du CNDD-FDD[84]. Cet accord prévoit également l'intégration du mouvement rebelle dans l'exécutif, le pouvoir législatif, le sénat, l'administration et les entreprises publiques. Il octroie au CNDD-FDD quatre ministères, quinze sièges à l'Assemblée Nationale, trois postes de gouverneur, deux postes d'ambassadeurs, trente postes d'administrateurs communaux et la direction de 20% des entreprises publiques. C'est dans ce cadre institutionnel que le CNDD-FDD entre au gouvernement.

3.4. La transformation en parti politique et la victoire aux élections de 2005.

A l'issue de l'accord global de cessez-le-feu du 16 novembre 2003, le CNDD-FDD n'a fait aucune alliance avec d'autres formations politiques. Son intégration dans le gouvernement de transition était une occasion d'initiation à la gestion des affaires publiques et une prise de connaissance avec les réalités du pays jusque-là méconnues par la majorité des membres du mouvement.

Certains membres de l'ancienne rébellion pouvaient avoir un complexe d'infériorité intellectuel et social. Mais comme l'ancienne rébellion est une émanation du FRODEBU, ce mouvement pouvait avoir profité de cette tutelle.

Selon Gélase NDABIRABE, il y a également des cadres qui sont passés par d'autres formations clandéstines telles que le Front pour la Libération Nationale (FROLINA), le PALIPEHUTU, puis le FRODEBU[85].

[83] Entretien avec NDABIRABE Gélase, Secrétaire du parti CNDD-FDD (dans la permanence nationale du parti) le 2 mai 2016

[84] Voir l'intégralité du texte sur le site www.burundi.news.free.fr dans la rubrique archives du 8 Octobre 2003

[85] NINDORERA Willy, *le CNDD-FDD au Burundi: cheminement de la lutte armée au combat politique*, BerghofFoundation, Bujumbura, 2012, p.14

Malgré certaines difficultés liées à la conformité des textes réglementaires surtout avec la loi sur les partis, l'ancien mouvement organise un congrès extraordinaire dans la province de GITEGA avec pour principal ordre du jour la question de la transformation en parti politique. Finalement le parti fut agréé au ministère de l'intéririeur le 13 jamvier 2005[86].

Pour la préparation des élections de 2005, ses nombreux commissaires politiques n'ont pas attendu le démarrage officiel pour mener la campagne. Ils ont ainsi insisté sur la réforme des corps de défense et de sécurité et sur la capacité de défendre les acquis de sa victoire, et donc le changement contre toute éventuelle tentative de sabotage du processus, comme lors de l'expérience démocratique échouée en 1993.

Ces deux messages sont porteurs de l'espoir auprès de la majorité hutu qui a compris que le contrôle effectif des forces de sécurité est indispensable à l'exercice du pouvoir. Elle est de même réceptive au discours du CNDD-FDD qui se présente comme son protecteur contre toute menace éventuelle à leur sécurité au moment où le FRODEBU est considéré responsable des conditions misérables dans lesquelles elle vit. Fort de ces atouts et de sa popularité, le CNDD-FDD remporte largement les élections générales de 2005 et Pierre NKURUNZIZA devient président de la République du Burundi.

Cependant, après la victoire de 2005, les nouveaux dirigeants isssus de ce parti accusaient un manque d'expérience et refusaient de compter sur les cadres trouvés sur place.

Comme l'écrit Julien NIMUBONA, cette situation était préjudiciable à la re-construction de l'Etat puisque le gouvernement s'est trouvé en face d'incapacités notoires en matière de gestion rationnelle et de planification stratégique[87].

De plus, selon l'OAG, « *beaucoup de projets étaient conçus en dehors du gouvernement tandis que des fonds alloués par les partenaires trouvaient difficilement capacités d'absorption* »[88]

[86] République du Burundi, Ordonance Ministérielle n°530/011 du 10 janvier 2005 portant agrément du parti CNDD-FDD, Bujumbura, 2005

[87] NIMUBONA (J.), « Les défits de la reconstruction de l'Etat du Burundi » in sous la dir. MWOROHA (E.), MUKURI (M.), NDAYIRUKIYE (S.), *Les défits de la reconstruction dans l'Afrique des Grands-Lacs*, Université du Burundi, Centre de Recherche sur le Développement dans les Sociétés en Reconstruction (CREDSR), Actes du colloque international de Bujumbura, 24-28 septembre, 2008, pp.123-138, p.135

[88] Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), *Analyse du programme du governement du Burundi 2005-2010*, Bujumbura, août, 2006, p.27

En ce qui concerne la période d'après la victoire de ce parti c'est-à-dire de 2005 à 2015, celui-ci a connu des dissensions internes qui, à un certain moment ont paralysé les institutions de la République[89]. Elles ont été marquées par la radiation des personnalités de calibre comme les anciens présidents du parti Hussein RADJABU et Jérémie NGENDAKUMANA, Alice NZOMUKUNDA, ancienne vice-présidente de l'Assemblée Nationale et ancienne vice-présidente de la République du Burundiainsi que vingt autres députés. Ces derniers ont décidé d'eux-mêmes de quitter le parti pour constituer un groupe appelé « Groupe de députés épris de justice et de démocratie ». Ils seront par la suite chassés et remplacés à l'Assemblée Nationale.

En 2015, d'autres nombreux députés et fonctionnaires ont décidé d'apposer leurs signaturespour « conseiller » le président NKURUNZIZA de ne pas briguer le 3ème mandat. Parmi eux les plus influents sontles porte-paroles du parti et celui du président respectivement Onésime NDUWIMANA et Léonidas HATUNGIMANA, le 2ème vice-président de la République Gervais RUFYIKIRI et le président de l'Assemblée Nationale Pie NTAVYOHANYUMA. Tous ces « frondeurs » ont été radiés du parti.

A travers ces dynamiques internes du parti CNDD-FDD, nous constatons que les conflits d'intérêts des acteurs et les pratiques de dominance fragilisent davantage le parti qui demeure encore caractérisé à l'interne par l'autoritarisme.

Nous pouvons signaler également qu'il ya au sein du CNDD-FDD des clivages idéologiques autour d'une lutte entre les élites traditionnelles ethnistes qui se réclament « démocrates » et les élites militaro-civiles qui mobilisent la violence.

Pour les clivages idéologiques, la logique ethnique reste dominante au sein du CNDD-FDD à travers les expressions- distinctions abanyamugambwe/ab'umugambwe (les partisans et les propriétaires du parti) et abanyagihugu/abenegihugu (tous les Burundais/les militants du parti). Les premières expressions désignent tous les non- militants et les secondes désignent les militants et les propriétaires du CNDD-FDD.

Plus concrètement, les seconds sont des Hutu ayant fait la guerre tandis que les premiers sont des Tutsi et autres Hutu qui ont adhéré au CNDD-FDD pour se conformer à la loi sur les partis politiques.

[89] Voir le rapport d'observation de la gouvernance au Burundi produits par l'OAG en 2007 et en 2008

Pour l'antagonisme militaro-civil, au sein du parti CNDD-FDD, il s'est remarqué une division interne. Selon les sources de terrain que nous avons reçues de la part des membres partisans ayant requis l'anonymat, deux groupes concurrentiels s'affrontent au sein de ce parti. Le premier groupe des généraux se compose des personnes revendiquant la « légitimité du maquis et de la brutalité » et de certains civils partageant les mêmes intérêts ou étant à leur service. Ces généraux sont craints par le président de la République même s'il a montré qu'il pouvait se détacher de certains d'entre eux. Le deuxième groupe est considéré comme le plus modéré par rapport au premier mais il n'a pas beaucoup d'influence sur le président. Mais le dénominateur commun à ces deux groupes est que le président de la République est le meilleur défenseur de chaque groupe c'est-à-dire le médiateur des tensions et des conflits pouvant surgir.

4. Le parti FNL

Le parti pour la Libération du Peuple Hutu/Forces Nationales de Libération a vu le jour en 1980[90]en clandestinité dans les camps tanzaniens des réfusiés burundais sous la direction du chef historique Rémy GAHUTU.

C'est aussi le mouvement rebelle le plus intransigeantqui lutte depuis 1980 pour l'émancipation de la communauté ethnique majoritaire hutu vis-à-vis de la minorité tutsi.

Ledit mouvement affirme que la minorité Tutsi avait monopolisé le pouvoir politique et militaire au Burundi[91]. Les FNL furent agréés comme parti politique en 2009[92] après avoir retouché son nom en supprimant le mot Palipehutu car cela dénote l'idéologie divisionniste interdite par la loi burundaise.

Cependant, les dynamiques internes commencent à s'accélérer après la mort de son fondateur Rémy GAHUTU dans une clinique tanzanienne en 1990. Les scissions du mouvement PALIPEHUTU-FNL datent du 23 novembre1991 quand la branche armée FNL a décidé d'attaquer la capitale Bujumbura.

[90] Le PALIPEHUTU-FNL aurait été créé le 18 avril 1980 par Rémy GAHUTU, fondateur du parti et décédé le 17 août 1990 dans la prison d'Ukonge à Dar-Es-Salam, en Tanzanie. Il a été remplacé par le Dr.Etienne KARATASI en1990. A ce sujet, Lire l'interview du Dr. Etienne KARATASI, Site web http//www.inshuti.org/palipe.htlm. visité le 14 mars 2016

[91]www.panapress-com/le-PALIPEHUTU-FNL-plus de 25 ans de lutte-armée au Burundi. Visité le 16 juillet 2015

[92] République du Burundi, Ordonance Ministérielle n°530/516 du 21 avril 2009 portant l'agrément des Forces Nationales de Libération (FNL), Bujumbura, 2009.

Alors qu'Etienne KARATASI, successeur de Rémy GAHUTU, se préparait à amorcer des négociations, le lendemain avec le président Pierre BUYOYA. tout est gâché.Suite à cette situation, Kossan KABURA remverse le Dr Etienne KARATASI. Ainsi, naissent deux branches : le PALIPEHUTU-FNL dirigé par E. KARATASI et son aile présidée par Kossan KABURA.

Aux négociations d'Arusha, la médiation reconnaît et invite l'équipe du Dr KARATASI. Selon un témoin[93] enquêté, constatant que Kossan KABURA est loin de ses combattants, ces derniers le renversent en 2001 et Agathon RWASA le remplace. Quand la médiation appelle les partis et mouvements armés aux négocitaions, Agathon RWASA refuse[94]. Dans ces conditions, Alain MUGABARABONA, alors son secrétaire aux relations extérieures, tente de le renverser. Il va négocier au nom du Palipehutu-FNL qui deviendra officiellement le FNL Icanzo[95].

Par la suite, les scissions n'ont pas cessé et avant les élections de 2010, Jacques KENESE crée le FNL Iragirya GAHUTU Rémy.

Puis, Emanuel MIBURO soutenu par Jacques BIGIRIMANA se désolidarisa d'Agathon RWASA. Comme s'il venait de tout perdre, ce dernier, contraint par la situation politico-sécuritaire, est obligé de suivre le chemin de l'exil après les élections de 2010[96].C'est dans ces conditions qu'Emmanuel MIBURO et Jacques BIGIRIMANA, les deux militants,vont par la suite organiser un congrès pour mettre en place de nouvelles structures.

Pour les uns, ils paraissaient comme des « sauveurs »du parti « abandonné » par AgathonRWASA et phagocyté par L'ADC-IKIBIRI. D'autres les considéraient comme des « traîtres », oppotunistes, à la solde du pouvoir[97]. Selon Alfred BAGAYA, « *le congrès du 4 août 2010 organisé par J. BIGIRIMANA et E. MIBURO est en violation de la loi* »[98]. A. BAGAYA fut l'un des contestataires de ce congrès avant même sa tenue. Lui, il ne comprenait pas comment les gens exlus et démissionnaires pouvaient convoquer un congrès. Mais le ministre de l'intérieur déclara que la tenue de ce congrès était régulière.

[93]Entretien avec un sous-officier militaire intégré issu du mouvement FNL, Bujumbura, le 15 juillet 2016
[94]*Idem*

[95]*Idem.*
[96]*Journal IWACU*, le 24 août 2012, n° 181
[97] KABURAHE (A.), *Journal IWACU*, « un FNL satellite ou challenger »?, le 19 février, 2012, n°155
[98]Journa IWACU, le 6 août 2010, n°75

Alfred BAGAYA précise que selon l'article 56 des status du parti, « *en cas de vacance définitive de la présidence du parti FNL, par décès, maladie, démission ou toute autre cause de cessation de fonctions, l'intérim est assuré par le vice-président* ».

A analyser les dessous de cette dynamique interne, nous pouvons affirmer que les chances d'une réunification de l'ancien mouvement rebelle laissent encore à désirer.Cet échec de réunification du parti s'explique par le fait que les acteurs rivalisent leurs ego au grand dam de leur parti. Ces rivalités personnelles en interne ont même conduit à oublier la prise en contact des des contextes et de l'environnement régional favorables à leur entrée dans les institutions avant 2005.

En conclusion, tous ces partis que nous venons de voir sont traversés par les dynamiques internes hostiles aux principes de la gouvernance vus au premier chapitre. Nous pouvons aussi affirmer que ces partis partagent les mêmes tendances lourdes caractéristiques. Il s'agit entre autres des clivages ethniques, le recours à la violence car presque toutes les élites partisanes mobilisent la violence et la force pour gérer le parti, afin d'assurer leur hégémonie. Il n'y a donc pas de culture du partage de pouvoir et d'alternance. Seules les cultures de violence et de l'autoritarisme priment.

SECTION 2. LE POIDS STRUCTURANT DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE

Au Burundi, l'avènement du multipartisme en 1993 s'opère dans un environnement de tensions d'ordre essentiellement ethniques et de tentative d'apaisement de celles-ci. avec la mise en place de la politique « d'unité nationale ». Depuis 1993, les partis politiques ont évolué dans un environnement défavorable à la gouvernance. Cela s'explique par un cadre légal et institutionnel, le contexte d'autoritarisme structurel, un contexte de négociations et un environnement de concurrence « démocratique » des partis.

2.1. Le cadre légal et institutionnel.

Avec l'ouverture au retour du multipartisme au Burundi sous la troisième République, le cadre légal qui régit les partis politiques burundais est constitué par deux textes juridiques : la Constitution de1992, et le Décret-loi n°1/010 du 15 avril 1992 sur les partis politiques.

2.1.1. La Constitution d'avril 1992 et le décret-loi n°1/010 du 15 avril 1992 sur les partis politiques

Au titre III de la constitution de mars 1992, l'article 53 stipule que le « *multipartisme est reconnu en République du Burundi* ». Cela signifie que les partis politiques peuvent être créés sur tout le territoire national et jouissent de tous les droits et devoirs reconnus et prévus par la loi. Dans ce sens, l'article 54 du décret paragraphe 2 dispose que « *les partis politiques concourent à l'expression du suffrage et participent par des moyens pacifiques* »[99] à la gestion des l'Etat et des affaires publiques. Et l'article 55 du même décret stipule que « *les partis sont agréés conformément à la constitution et à la loi* ». Le Décret-loi du 15 avril 1992 sur les partis politiques dans son article 20 stipule :

> « *pour être agréés, les partis politiques sont tenus de souscrire à la charte nationale et d'adhérer aux principes fondamentaux suivants : le respect, la sauvegarde et la consolidation de l'unité nationale, la protection et la promotion des droits fondamentaux de la personne humaine ; la promotion d'un Etat de droit fondé sur le respect et la défense de la démocratie ; la défense de l'intégrité du territoire et de la souveraineté nationale ; la proscription de l'intolérance de l'ethnisme, du régionalisme, de la xénophobie, du recours à la violence sous toutes ses formes* »[100].

Après plusieurs incertitudes et tractations et au prix de la violence qui a laissé des stigmates redoutables suite à l'étiquetage identitaire hutu-tutsi, les acteurs politiques en présence aboutissent à l'Accord d'Arusha d'août 2000 qui retrace une nouvelle une nouvelle philosophie politique. C'est ainsi qu'une nouvelle constitution du 18 mars 2005 est adoptée par voie référendaire[101] et qu'une loi n° 006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques est mise en place. Tous ces textes sont fondés sur l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation d'août 2000.

[99] République du Burundi, *La Constitution de la République Burundi*, Bujumbura, 18 mars 1992, art.54

[100] République du Burundi, Décret-loi n°1/010 du 15 avril 1992 sur les partis politiques, Bujumbura, 1992, art.20.

[101] Cette nouvelle constitution dispose en ses articles 75 et 78 que le multipartisme est reconnu en République du Burundi et que les partis politiques, dans leur organisation et leur fonctionnement doivent répondre aux principes démocratiques. Ils doivent être ouverts à tous les Burundais et leur national doit également être reflété qu'au niveau de leur direction.

2.1.2. La Constitution du 18 mars 2005 et la Loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la Loi 1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

L'Accord d'Arusha est traduit dans les actes par la mise en place de la constitution spécialement dans les articles 75 et 76 en ce qui concerne la reconnaissance du multipartisme. Ainsi, l'article 75 dit : « *le multipartisme est reconnu en République du Burundi* ».S'agissant du fonctionnement et de l'organisation de chaque parti, l'article 78 dispose : « *les partis politiques, dans leur organisation et leur fonctionnement, doivent répondre aux principes démocratiques. Ils doivent être ouverts à tous les Burundais et leur caractère national doit également être reflété au niveau de leur direction(...)* ».

La constitution est bien claire au niveau de la gouvernance et de la démocratie dans les partis politiques et exige même la culture démocratique de la part des dirigeants. Dans ce sens, elle précise encore une fois : « *les partis politiques et les coalitions de partis politiques doivent promouvoir la libre expression du suffrage et participer à la vie politiques par des moyens pacifiques* » (art.80).

La nouvelle loi sur les partis politiques définit le parti politique en son article 5 comme « *une association sans but lucratif, dotée de la personnalité civile et groupant des citoyens autour d'un projet de société fondé sur l'unité nationale, avec un programme distinct, aux objectifs précis, dicté par le souci de servir l'intérêt général et d'assurer l'épanouissement de tous les citoyens* ».Cette loi prévoit la protection contre les empiètements possibles et éventuels des autorités politiques. L'article 10 interdit aux pouvoirs publics de s'ingérer dans le fonctionnement interne des partis.

L'article27 vient régler de manière préventive un contentieux qui peut naître des symboles utilisés par les partis en prescrivant que « *aucun parti politique ne peut se doter de nom, de sigle ou autres signes identiques ou apparentés à ceux d'un autre parti* ». L'article11 stipule quant à lui que « *les partis politiques peuvent tenir des réunions, organisent des manifestations et faire de la propagande dans les conditions prévues par la loi* ».

Et afin de rendre l'élection sincère, la loi oblige à travers cette disposition les partis à se doter des programmes de gouvernement.

Cette nouvelle loi laisse entrevoir quelques problèmes à résoudre : l'ingérence des pouvoirs publics, en particulier le ministère de l'intérieur, dans l'organisation et le fonctionnement des partis politiques ; l'entrave à l'exercice des libertés politiques, notamment les réunions par le ministère de l'intérieur et l'administration locale; le manque de neutralité des pouvoirs publics lors des conflits opposant des partis entre-deux ou à l'intérieur d'eux-mêmes ou lorsque les partis sont en conflits avec les mêmes pouvoirs publics ; une lecture unilatérale et tendancieuse de la loi sur les partis politiques par le ministère de l'intérieur ; le financement des partis politiques etc.

2.1.3. Statuts et règlement d'ordre intérieur des partis politiques

Dans leurs statuts et règlements d'ordre intérieur, les partis politiques se réclament tous d'une structure organisationnelle démocratique. Ces derniers disent couvrir l'ensemble du territoire national mais avant les élections de 2010 seuls l'UPRONA, le FRODEBU et le CNDD-FDD ont pu le faire, profitant du temps et des moyens politiques gouvernementaux.

Cette structure commence généralement au niveau des collines pour remonter tous les niveaux administratifs de l'Etat : Colline, Zone, Commune, Province, Nation.

A chaque niveau une assemblée de membres du parti est sensée se réunir régulièrement pour délibérer sur ses activités. Elle élit démocratiquement un comité pour un mandat qui ne dépasse généralement pas deux ans pour les uns et /ou trois ans pour les autres.

Quelques uns des membres dirigeants participent à l'assemblée de l'élection supérieure, remontant le pyramide national jusqu'au sommet. Au niveau national, les membres fondateurs s'additionnent aux représentants des provinces pour former un congrès. Ce congrès élit un comité directeur national ou comité central, organe exécutif du parti dont le bureau rassemble les dirigeants. Ce bureau parfois appelé comité ou bureau exécutif du comité central ou du comité directeur national, regroupe le président du parti, les vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier et leurs adjoints. Mais en plus de cette structure, le CNDD-FDD dispose d'un Conseil des Sages chargé de décider et de résoudre les problèmes qui surgissent dans le parti.

Certains partis comme l'UPRONA et le FRODEBU disposent également d'un règlement d'ordre intérieur qui détaille les modalités de prise de décision au niveau des comités exécutifs et des assemblées et décrivant les procédures de sélection des candidats aux

élections ou le rôle des commissions sectorielles. Au FRODEBU par exemple, cinq commissions sectorielles animent les activités du bureau national : finances, idéologie et discipline, affaires sociales, communication et porte-parole, diplomatie et politique générale[102].

A l'UPRONA, on comptait également depuis 1998, les commissions suivantes : fonctionnement des organes du parti, affaires politiques et diplomatiques, questions économiques et gestion du patrimoine, etc.[103].

Des organisations des jeunes et femmes leur sont par ailleurs plus ou moins officiellement affiliées aux partis. La Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore (JRR) et l'Union des Femmes Burundaises (UFB) sont affiliées à l'UPRONA. Au FRODEBU quant à lui sont associées la Génération Démocratique Burundaise (GEDEBU) et l'Association des Femmes pour la Démocratie(AFED).

Et pour le cas du parti présidentiel CNDD-FDD, il dispose également des organisations des jeunes et femmes en son sein, respectivement la Ligue des jeunes « IMBONERAKURE » et la Ligue des femmes « Abakenyererarugamba ».

Dans la logique de structuration des partis, les statuts et règlements d'ordre intérieur des partis UPRONA, FRODEBU, CNDD-FDD[104]etc., montrent une organisation pyramidale où chaque membre est inséré dans une structure connue et légale.

En définitive, nous pouvons dire que tous ces textes structurent les organisations des partis politiques dans la mesure où ils responsabilisent les élites et les militants en montrant le rôle que chaque organe doit jouer dans une structure connue et légale. Ces textes permettent également une participation active des membres en ce qui concerne les droits et devoirs alloués à chaque membre. Cependant, suite aux intérêts des acteurs, ceux-ci font la lecture subjective de ces textes.

A ce titre, lorsque les présidents des partis excluent un membre, ils le justifient en s'appuyant sur les textes, et les exclus se défendent également par ces mêmes textes. Par la suite, cela laisse entrevoir un décalage entre l'esprit de la loi et sa lettre.

[102] Honorable NAHIMANA (P.C.) Secrétaire général du parti FRODEBU, entretien, Bujumbura, le 14 juillet 2016

[103] Honorable MANWANGARI (J.B.), ancien président du parti UPRONA, entretien, le 17 août 2015

[104] Nous notons ici que nous ne sommes pas parvenu à avoir ces textes car ces derniers ne sont pas consultés sans autorisation du seul président du parti. Nous devons ces informations par le biais de nos informateurs en tant que membres des partis.

Cette situation provoque un impact négatif sur le plan organisationnel des partis et ne favorise pas le fonctionnement des principes de la gouvernance.

2.2. Le contexte de la violence politique

Dans son ouvrage « *la violence politique* »,Philippe Braud définit la violence politique comme « *des actes de désorganisation,destruction,blessures,dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes,les circonstances, l'éxecution,et/ou les effets acquièrent une signification politique,c'est -à-dire tendent à modifier le comportement d'autrui dans une situation de marchandage qui a des conséquences sur le système social* »[105] . En effet, toutes les violences ne sont pas politiques mais elles peuvent le devenir, il suffit donc qu'il yait les usages politiques de la violence. Dans ce cas, les analystes de la violence distinguent deux sortes de violence : la violence colérique d'une part et la violence instrumetale d'autre part.

Cette dernière est exercéé sans passion ni agressivité incontrôlée en vue d'atteindre les objectifs. Elle s'inscrit donc dans une logique de calcul et d'efficacité. La guerre s'inscrit dans cette logique.

Dans le cas du Burundi, nous privilégions la violence instrumentale et colérique. Ces deux dimensions de la violence politique s'illustrent dans ledésordregénéralisé consécutif à l'assassinat du président NDADAYE et aux massacres d'octobre 1993, renforcé par le décès du président NTARYAMIRA et celui au Rwanda Juvénal HABYALIMANA en 1994 et le génocide des Tutsi au Rwanda. C'est ce contexte qui va inciter le FRODEBU à négocier une convention de gouvernement avec les partis politiques.La convention de gouvernement établie en 1994 sonne comme un instrument de revanche de l'anncien régime et des partis politiques tutsi contre le FRODEBU qui est alors forcé de reconnaître son incapacité à diriger le pays seul et ainsi doit partager le pouvoir[106].

Ce partage a favorisé ainsi l'existence de contre-pouvoir au Burundi, disposant de la protection d'une partie de l'armée.

Les acteurs de ces contre- pouvoirs invoquent d'abord la non-représentation de leurs intérêts par l'UPRONA auquel ils reprochent de les avoir« vendus à la majorité hutu », ensuite, la perte de légitimité du FRODEBU qui accuse de s'est montré « complice » voire organisateur

[105] BRAUD (P.), « La violence politique : Repères et problèmes », in BRAUD (P.) (dir), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, Harmattan, 1993, p.13

[106] Entretiens divers réalisés par ICG avec les leaders des partis politiques, 2000

direct d'actes de génocide lors des massacres de 1993[107].Cette force politique se manifeste publiquement par l'occupation de l'espace public et le recours à la violence dans la capitale.

De plus, cette violence se manifeste à travers la présence des milices de jeunes tutsi, (dont la « Solidarité jeunesse et Démocrate » (SOJEDEM)) qui font la loi à Bujumbura entre 1994 et 1996, et lancent des mots d'ordre de grève ou de paralysie de la capitale des journées « villes mortes », chaque fois que le gouvernement répugne à se soumettre à leur « diktat ». Comme la violence appelle la violence, nous pouvons aussi signaler des réactions des jeunes Hutu affiliés au FRODEBU, les GEDEBU qui organisaient des ripostes et de représailles. C'est dans ce contexte que les FDD naissent et commettent des massacres dans beaucoup de coins du pays.

Cette situation de violences extrêmes a eu des répercutions sur la structure des organisations des partis car à cette époque, les élites n ont profité pour mobiliser la violence et la force. Dans ce cadre, la loi et les textes réglementaires deviennent lettre morte. Dans ces conditions, les principes de la gouvernance sont mis en déroute.

2.3. Le contexte d'autoritarisme

L'autoritarisme caractérise un régime politique qui veut imposer à la société et aux citoyens non seulement sa pensée unique mais aussi la toute-puissance de l'Etat[108]. Les rapports entre les gouvernants et les citoyens sont basés sur la force et non sur la légitimité démocratique et le régime se distingue par des travers tels que le renforcement du pouvoir personnel, des restrictions des libertés d'association, d'expression et d'opinion, l'absence de respect des droits de l'homme et un espace politique intolérant à l'égard d'autres acteurs politiques,etc.

Le système politique burundais souffre de la maladie des principes de la dérive autoritaire énoncés ci-haut.

Avec le retour de Pierre BUYOYA aux affaires à travers le putsch du 25 juillet 1996, l'autoritarisme ne fait que s'approfondir.Les réstrictions des libertés d'association, d'expression, et d'opinion deviennent une règle de gouvernement. Cela s'illustre à travers les premières mesures de dissolution de l'Assemblée nationale et la suspension des partis

[107] ICG. Les partis politiques : *Epuration, Division, Répression ?*. Bujumbura, 2000, p. 15 ou voir http// :www.cbinf/netpress.bi, visité le 18 février 2016.

[108] NAKIMANA (L.) et MUNTUNUTWIWE (J.-S.). *Situation socio-politique au Burundi, 10 ans après la signature de l'Accord d'Arusha : Quelles perspectives ?* Observatoire des grands lacs en Afrique, note n°2, 2012, p.9

politiques qui reçoivent l'ordre de cesser leurs activités ; l'interdiction des manifestations pacifiques[109]. etc.

Cependant, le 31 juillet 1996, les chefs d'Etat des pays voisins du Burundi décident d'imposer un embargo contre le Burundi aussi longtemps que trois conditions ne seraient pas remplies[110] : le rétablissement de l'Assemblée Nationale, le rétablissement des partis politiques et l'ouverture de négociations immédiates et inconditionnelles entre les partis en conflit, y compris ceux extérieurs au pays. Les deux premières conditions étant remplies le 12 septembre 1996 mais dans un nouveau cadre institutionnel, l'accomplissement de la troisième fait défaut aux yeux de la communauté internationale.

Le décret-loi n°1/001 du 13 septembre 1996 portant organisation du système institutionnel de transition indique en effet dans son article 22 que la « *liberté de réunion et d'association pacifique est garantie dans les conditions fixées par la loi* », alors que l'article 55 du même texte précise que les « *manifestations et les réunions publiques sont interdites et seulses les réunions publiques visant exclusivement à mettre en place les organes dirigeants des partis politiques aux échelons communaux ,provinciaux et national peuvent-être autorisées par l'autorité compétente* ».

De plus, ces dispositions restrictives sur la liberté d'action des partis politiques se sont par la suite amplifiées dans le cadre de l'Acte constitutionnel de transition promulgué par le décret-loi n°1/008 du 8 juin année qui entérine le partenariat politique entre le gouvernement et l'Assemblée nationale. L'article 60 de ce décret-loi précise en effet : « *sans préjudice des dispositions de l'article 30, et eu égard aux impératifs de réstauration de la paix et de la cohésion nationale, les partis politiques ne sont pas autorisés à organiser des manifestations et des réunions publiques* ».

Nousconstatonsque les activités partisanes ont connu les durs moments autoritaires avant les Accords d'Arusha surtout avec le putsch du 25juillet 1996. Pourtant, avec la constitution du 18 mars 2005, le Burundi pouvait se targuer d'avoir une constitution d'apperence libérale consacrant le multipartisme et reconnaissant les valeurs et libertés fondamentales comme la liberté de presse, d'opinion, d'association et de réunion. Cependant, avec la victoire du CNDD-FDD en 2005, on observe la reproduction de certaines pratiques caractéristiques des

[109] REYNTJENS (F.) et MARYSSE (S.), *L'Afrique des Grands-Lacs (1997-1998)*, Paris, l'Harmattan, 1998, p.46

[110] *Idem*

régimes autoritaires. En effet, depuis les rapports entre l'Etat et ses partenaires politiques (partis de l'opposition) et sociaux (médias et société civile) sont devenus très tendus et n'ont cessé de se déteriorer. La peur du retour au monopartisme fut perceptible dans l'opinion publique.

Après les élections de 2010, l'espace politique s'est rétreci considérablement. Le CNDD-FDD conserve une position de quasi monopole dans la gestion du pays suite au boycott du processus électoral de 2010 et les résultats qui en étaient issus par la majeure partie de l'opposition. C'est pour cette raison qu'au cours du 2ème mandat de ce parti au pouvoir, la représentation à l'Assemblée Nationale et au sénat est fortement dominée par le CNDD-FDD avec une majorité écrasante d'environ 4/5 des députés. En guise d'exemple, sur 106 députés de l'Assemblée Nationale, 84 étaient issus du parti aux affaires. Tandis que les deux autres partis, UPRONA et FRODEBU-NYAKURI ont partageaient le reste.

Alors que la gouvernance devrait-être caractérisée par la volonté des acteurs dirigeants d'associer les citoyens aux prises de décision afin d'aboutir à une sorte de co-production des choix publics par les citoyens concernés, le parti aux pouvoir le CNDD-FDD ne montre pas encore qu'il a cette volonté d'associer les autres partis de l'opposition dans la gestion de la chose publique. Certains projet de loi du gouvernement tels que le projet de loi de révision de la constitution, projet de loi sur la CNTB et celui de la CVR présentés en sont des exemples parlants.

Au cours du début du 2ème mandat du président P. NKURUNZIZA, le parti présidentiel manifeste des réflexes d'imposer le monopartisme de fait tout en s'ingérant dans le fonctionnement interne des partis pour les diviser. Les partis tels que l'UPRONA, FNL, FRODEBU et UPD-Zigamibanga ont été les premiers à être visés.

Bref, cette dérive autoritaire du pouvoir constitue donc un poids lourd sur la structure organisationnelle des partis surtout ceux de l'opposition.

Car, l'efficacité organisationnelle interne des partis de l'opposition gênerait le parti au pouvoir car celui-ci serait menacé dans son monopole de la représentation politique. En conséquence, le pouvoir s'ingère dans le fonctionnement interne des partis ayant un poids politique. La structure organisationnelle de ceux-ci devait-être ce que le pouvoir veut qu'elle fût. C'est dans ce contexte que de nouveaux acteurs apparaissent au contrôle des appareils des partis comme E.MIBURO, J. KENESE et J.BIGIRIMANA au sein du FNL ;

C. NIBIGIRA et G. SINDIMWO au sein de l'UPRONA et très récemment le même cas que K. NIBIZI au sein du FRODEBU-NYAKURI pour écarter Dr J. MINANI. Ces nouveaux acteurs dirigeants acceptent de ne pas gêner et préfèrent être en bonnes grâces avec le pouvoir en place. C'est dans cette logique que les cadres dirigeants du CNDD-FDD veulent discipliner les acteurs contestataires. C'est aussi dans cet ordre que le nombre d'opposants et de défenseurs des droits de l'homme ou des médias emprisosonnés s'est élevé ces deux dernières années.

2.4. Le contexte de négociations (Accord d'Arusha)

Beaucoup d'études sur la négociation convergent sur une idée selon laquelle la négociation est une activité sociale. Un processus social qui est à la fois symétrique et indéterminé[111]. Symétrique dans la mesure où toute stratégie favorable pour une partie l'est aussi pour l'autre. Il devient indéterminé du moment que pour les parties en conflit tout est possible même des retours en arrière.

En effet, pour mettre fin aux crises que le Burundi a connues, les parties en conflits ont signé le 28 août 2000, à Arusha un « accord pour la paix et la réconciliation ». L'Accord définit pertinemment que le conflit est fondamentalement politique et les acteurs ajoutent que le conflit comporte de fortes tendances ethniques[112].

La question que nous nous posons est dès lors de savoir comment les négociations amènent à une réorganisation des partis politiques dans le cadre de ces négociations? Comment les leaders utilisent leurs styles privilégiés ?

Dans le cadre général, on distingue cinq styles importants de gestion des conflits tels que le style combatif, la compromission, l'esquive, le compromis et le style coopératif. Mais ces styles dépendent des circonstances et des enjeux du moment.

En effet, le contexte de négociations est le meilleur moment pour les acteurs en présence de mobiliser les ressources possibles selon les enjeux en jeu. Rappelons qu'à la veille des accords d'Arusha en 1998, la nécessité de participer aux négociations ne faisait pas

[111] NIMUBONA (J.), *Notes de Séminaire sur le système politique burundais. Thème 2014-2015 : Introduction à l'analyse des crises de l'Etat burundais et des mécanismes politiques et institutionnels de la résolution des conflits politique.* Unniversité du Burundi. FLSH., Départ.d'Histoire. Option Science politique(BacIII), année académique 2014-2015.

[112] République du Burundi, *L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation nationale*, protocole 1, Arusha, 28 Août 200

l'unanimité au sein du parti présidentiel (UPRONA). La direction du parti ne partageait pas la même vision avec la présidence de la République. Celle-ci voulait négocier avec les adversaires politiques « Hutu » pour résoudre les conflits politiques. Cependant, le comité exécutif du parti à la tête duquel se trouvait Charles MUKASI refusa de s'assoir avec ceux qu'il appelait des « génocidaires ».

Pour le camp battu en 1993, l'accord gênait car il remettait en scelle le FRODEBU et ses alliés. Il voulait profiter de la crise pour revenir au pouvoir et ainsi disqualifier les « génocidaires ».

C'est dans ce contexte que le président de la République P. BUYOYA décida de faire renverser le président du parti. En conséquence, le parti se divise en deux ailes suite aux mésententes autour des enjeux de négociation : aile dirigée par L. RUKUKINGAMA reconnu par le pouvoir et celle dirigée par Ch. MUKASI.

Le camp de MUKASI privilégiait le style affirmatif car il voulait satisfaire ses propres intérêts. D'où le style combatif ici prime. Mais pour le camp du président BUYOYA, cest le style coopératif qui est mis en avant dans la mesure où il voulait satisfaire les préoccupations de ses adversaires politiques. Cette situation a eu un impact négatif sur la structure du parti car ses organes ont été modifiés de façon circonstancielle en renversant les organes légitimes. Signalons également que certains membres ayant soutenu Ch. MUKASI avaient perdu même les avantages et postes administratifs. Force est donc de constater que ce contexte avait fragilisé le plan organisationnel interne du parti.

En ce qui concerne le cas du parti FRODEBU, après l'assassinat du président M. NDADAYE, ce parti a été obligé de négocier avec les autres partis ayant perdu les élections. Dans ce parti, ce fut une période de crise politique et les massacres qui l'ont suivi en guise de vengeance. En effet, au sein de ce parti, tous les membres ne furent pas d'accord la logique de ces négociations. C'est dans ce contexte que L. NYANGOMA se sépara des organes dirigeants pour prendre le chemin du maquis, d'où la création de FDD. Dans ce cas, L. NYANGOMA réclamait le retour à l'ordre constitutionnel de 1992. Donc, il ne voulait pas que la légitimité du FRODEBU reçue du peuple soit récupérée par les putchistes.

C'est pour cette raison que nombre de membres partirent en rébellion. Cette situation a affaibli le FRODEBU du point de vue organisationnel.

Pour le cas du parti FNL, selon un ex-combattant de ce parti que nous avons rencontré sur terrain, affirme :

> *« Le manque de communication interne quand nous étions encore au maquisa caractérisé les organes dirigeants du parti. Les combattants qui étaient fatigués sur terrain ont tenté de conseiller A. RWASA pour aller négocier, mais la majorité d'entr-euxavaient été tués. C'est pourquoi le FNL venait négocier avec le gouvernement très tardivement. Ce qui a fait que les combattants du FNL n'ont pas bénéficié les dividendes de la démobilisation comme ceux du CNDD-FDD »*[113].

C'est dans ce contexte qu'après la démoblisation, beaucoup de FNL ont préféré quitter le parti. Qui plus est. après la publication des résultats des élections communales de 2010. le président du parti A. RWASA a pris la décision de se retirer de ce processus. Or, les membres qui étaient à la tête des listes dans certaines provinces comme Bujumbura n'ont pas aprécièrcette décision. C'est pour cette raison qu' E. MIBURO et J. BIGIRIMANA ont voulu légitimer leur prise de pouvoir au sein du parti après le départ de RWASA. Ils accusaient ce dernier de n'avoir pas protegé les intérêts du parti.

Pour le cas du CNDD-FDD, le comportement des élites du parti au pouvoir atteste que le recours du style affirmatif a été privilégié en ce qui est des accords d'Arusha. Cela est prouvé par le fait que le modèle consociatif issu d'Arusha peut-être remis en cause. L'on constate que que les élites chargées de son application ne sont pas convaincues de l'utilité et de l'opportunité politique de respecter momentanément les clauses contenues dans cet accord, notamment celles portant sur les quotas ethniques. Selon L. NAHIMANA et J.S. MUNTUNUTWIWE, *« derrière cette idée se cache en fait la volonté de réduire le poids politique des Tutsi qui ne correspondrait pas à leur poids démographique.*

Or, cette stratégie ne serait pas rentable dans le contexte où les recrutements se font par réseaux de connaissance ou par une appartenance au parti au pouvoir »[114].

Au sein du parti CNDD-FDD, il a eté montré que les élites partisanes ne voient pas de la même façon l'importance des accords d'Arusha.

[113] Entretien avec BAZIKAMWE Aloys (Kamenge), le 17 juillet, 2016

[114] Observatoire des Grands Lacs en Afrique, *Situation socio-politique du Burundi, 10ans après la signature de l'Accord d'Arusha : quelles perspectives ?*, op.cit. p.11

Les uns y voient une perte, d'autres une réussite. Cet antagonisme au sein du parti atteint son paroxysme au moment où le président actuel a brigué le troisième mandat. Cette situation a provoqué l'exclusion des personnalités importantes. Ces dernières voulaient préserver le respect des Accords d'Arusha et usaient du style coopératif tandis que le camp présidentiel privilégiait le style combatif pour maximiser ses intérêts.

Ce conflit montre qu'en temps difficile, nous inspirant de la loi d'airain oligarchique, un petit cercle des acteurs qui se reconnaissent depuis le maquis reprend le parti en main car la négociation et l'accord pour eux gènent.

En somme, compte tenu des intérêts des acteurs, nous constatons que le contexte de négociation provoque toujours une incidence directe sur une réorganisation des partis politiques. Directement touchés, les intérêts des acteurs individuels et collectifs, la modification des organes dirigeants intervient souvent en violation des textes régissant ces partis. Ces intérêts égoistesmenacent les principes de gouvernance surtout ceux de responsabilité et de redevabilité.En ce qui concerne les FNL, la question de l'intégration des contextes et des temps dans la vision est à l'origine des scissions. Alors qu'il était l'acteur premier, il n'a pas pu récolter les fruits mûrs du combat « ethnique » laissant libre champ au FRODEBU et au CNDD-FDD

2.5. Le contexte de clivage ethnique

Le retour à la démocratie pluraliste qui intervient en 1992 se fait avec la structuration des partis autour de lignes ethniques. En effet, des élections ont eu lieu l'année suivante et sont remportées par le Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU) qui met fin à un règne sans partage de l'UPRONA de près de 30 ans. Sans remettre en cause le projet du FRODEBU en 46 points, les élections de 1993 sont souvent comparées à celles de 1961.

Selon l'honorable P.C. NAHIMANA, si en 1961 la question était le pouvoir colonial, en 1993, c'est le départ du pouvoir militaire et monopartiste tutsi ou le changement pour un nouveau pouvoir hutu qui est en jeu.

La question posée pour les deux élections est schématisée comme suit : « *Ushaka ko umuzungu abandanya atwara canke ko agenda /Veux-tu que le Blanc reste ou qu'il parte »? /ou encore, Ushaka ko abatutsi baguma batwara canke ko bagenda ?/Veux-tu que les Tutsis*

continuent à gouverner ou qu'ils partent ? »[115]. Ansi, la mobilisation ethnique pendant la campagne, l'écart entre Hutu et Tutsi se confirment dans les urnes. A l'issu des présidentielles, le candidat du Frodebu obtient 64% et celui de l'Uprona 34%.

Pour les législatives, le Frodebu obtient 72,55 des voix et l'Uprona 21,86%.Le reste des voix est dispersé entre les deux partis satellites de la mouvance Hutu : le RPB (1,70%) et le PP (1,15 %); et deux de la mouvance Tutsi : le RADDES (1,25%) et le PRP pourtant monarchiste (1,44%)). Pour l'UPRONA, il n'ya pas de doute, c'est le vote ethnique qui a prévalu. Mais pour le Frodebu, si le vote avait été ethnique, il n'aurait pas eu seulement 64,75 et l'Uprona n'aurait pas eu 34,39%[116].

Contrairement à 1961, le vote a eu lieu autour d'une forte mobilisation ethnique.La compétition opposait une dizaine de partis constitués autour de deux axes ethniques antagonistes, avec à chaque fois un leader hégémonique et des partis satellites, l'Uprona pour les Tutsi et le Frodebu pour les Hutu[117].

Cette polarisation ethnique va avoir des conséquences négatives dans la structuration politique.L'assassinat du président Melchior NDADAYE, trois mois après son élection, va élargir davantage le fossé entre Hutu et Tutsi. La voie armée se substitue à la lutte politique et prend le dessous sur la voie démocratique[118]. Des violences interethniques vont se généraliser et on assiste à la naissance d'une génération nouvelle d'organisations politico-militaires hutu qui sont toutes devenues aujourd'hui des partis politiques[119]. Lors des négociations de paix débutées en 1998 à Arusha et conclues en 2000, les partis se regroupent en deux sphères, le G7 pour les Hutu et le G10 pour les Tutsi.

Avec cette polarisation politico-ethnique, les deux groupes s'entendent pour se répartir le pouvoir politique sur base des quotas, 60% pour les hutu et 40% pour les tutsi. Au niveau militaire et de la police, le pouvoir est partagé à parts égales.Une période de transition de 36

[115] Entretient avec honorable NAHIMANA (P.C.), Bujumbura, le 7 Juillet 2016

[116] BANVUGINYUNVIRA (F.), Emission à la Radio Publique Africaine « A visage découvert »,14 novembre 2009.

[117] Autour du FRODEBU, on retrouve le RPB, le PL. Autour de l'UPRONA devenu parti unique de 1966 à 1992, on dénombre l'ANADDE, le RADDES, le PSD-Dusabikanye, l'ABASA, l'INKINZO, le PIT, le parti Vert INTWARI.Le parti PRP, de l'ancienne élite princière, se retrouvait aux côtés des Tutsi malgré ses origines monarchistes .Seul le PARENA de l'ancien président Jean-Baptiste BAGAZA adoptera une position particulière en dehors de tout compromis avec l'UPRONA pour des raisons de conflit de personnalités.

[118]CenAp, *Problématique de la gestion de la victoire et de la défaite électorales, de l'indépendance à nos jours*, Bujumbura, 2010, p.10

[119] Après la mort de NDADAYE, certains membres du FRODEBU se sont engagés dans la lutte armée. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la naissance du Conseil National pour la Défense de la Démocratie.

mois organise l'alternance entre un président Tutsi et un président Hutu, suivie par les élections post-conflit de 2005.

Cependant, selon J. NIMUBONA, « *le clivage ethnique n'est plus bipolaire et se joue aussi au niveau intra-ethnique, tandis que des stratégies trans-ethniques ont été observées en particulier lors des élections communales de 2010* »[120]. Ces alliances et mésalliances traduisaient et exposaient sur la scène publique un autre clivage politique important, le clivage régional (des partis très localement implantés : le MRC et le CNDD) ou proprement politique (le MRC et le PARENA contre l'UPRONA, le FRODEBU contre le CNDD-FDD). Ces stratégies d'alliances trans-éthniques se jouaient du fait que ces partis chassaient sur le même terrain électoral.

A fortiori, rappelons en passant que l'ethnicité est une ressource politique mobilisable et rentable. Sa rentabilité dans la conquête ou la conservation des positions stratégiques est certes situationnelle. Dans la société burundaise comme dans d'autres pays ailleurs dans le monde, l'ethnicité est, commel'assure bien Denis-Constant MARTIN, un construit qui permet de faire passer le réel à travers les prismes émotionnels[121]. Le processus de construction de l'ethnicité au Burundi a convoqué des passions puissantes et a érigé des frontières identitaires par une dichotomisation Nous/Eux.

En conclusion, comme le dit bien Bertrand BADIE, « *derrière l'identité, il ya la volonté de tout en tant d'entrepreneurs politiques de faire l'identité une marchandise électorale* »[122]. Cela montre qu'autour de cette idée d'identité, de protection de l'identité crée évidemment des réflexes bellicistes, d'opposition des murs, des violences, des stigmatisations, des rejets et des peurs. Dans ce cas, l'autre devient nécessairement une menace, et effectivement cette situation aboutit à un cycle infernal et surtout si les acteurs politiques ne cessent de jouer avec ce feu, cette violence et intolérance, ce rejet de l'autre vont continuer à se bannaliser.

En ce qui concerne les partis politiques burundais, nous constatons que leur problème interne réside à une tendance à s'homogénéiser tandis que leur problème externe s'analyse à partir des rivalités entre les partis sur le terrain de la représentation ethnique.

[120] NIMUBONA (J.), *Temps électoraux au Burundi : Entre espoirs et illusions démocratiques*, conférence publique organisée dans la Maison de la presse de Bujumbura en 2010.

[121] MARTIN (D.C.), *Cartes d'identité.Comment dit-on « nous » en politique* ? Paris, Presse de science politique, 1994 .Cité par NDUWAYO (G.), « Elites politiques, ethnicité et pouvoir au Burundi » in Sous la (dir.) de MWOROHA (E.) et MUKURI (M.), *Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands-Lac*. Op.cit.p.144

[122] Edition Carrefour de l'Europe sur la RFI, le 13 Novembre 2016

Ndayizeye du FRODEBU, Alphonse Marie KADEGE de l'UPRONA, Dr Alain MUGABARABONA du PALIPEHUTU-AGAKIZA)[125].

En 2010, par contre, le contexte politique était en déséquilibre dynamique. De nombreux autres partis ont rejoint l'arène politique burundaise. Il s'agit d'abord des FNL, ancien mouvement armé créé en 1980.

Originaire de la même province que le président de la République, le leader des FNL Agathon RWASA mène une campagne de proximité dans le fief présumé du CNDD-FDD. tout en s'appuyant sur les zones historiques de la rébellion du FNL. Il ya ensuite le MSD qualifié de « visiteur inattendu de dernière heure » car agréé tardivement. Pour le cas illustratif, le parti mobilise toutes les appartenances ethno-politiques en particulier les jeunes adules, ainsi que les élites tutsi qui se détournent de l'UPRONA.

Il s'agit d'un parti présernt dans la capitale et d'autres villes secondaires, médiatiques et communicatrices à l'image de son leader issu du journalisme Alexis SINDUHIJE. Il s'agit enfin du parti UPD-Zigamibanga lié à l'ancien l'homme fort du CNDD-FDD Hussein RADJABU, ce parti abrite plusieurs dissidents du parti CNDD-FDD.

Mais l'arène politique avait fini par être dominée par le CNDD-FDD. En 2010, treize partis de l'opposition regroupés au sein de l'ADC-Ikibiri qui avaient boycottéle processus électoral accusant le parti au pouvoir de « fraude ». Cette politique de la chaise vide ouvra la voie au monopole du CNDD-FDD dans les institutions et aux chances d'autres partis satellites d'être associés au gouvernement. Dans les pays pauvres comme le Burundi, le politique domine l'économique. Les acteurs poursuivent les intérêts de survie matérielle et oublient les principes de gouvernance en recourant à la concurrence pour le monopole des ressources. D'où, clientélisme dominant.

CONCLUSION PARTIELLE

Les les partis politiques sont des organisations. Mais ces organisations changent leurs stratégies organisationnelles en fonction des circonstances et des enjeux du moment. Rappelons que les organisations des partis politiques burundaisont adopté leurs stratégies de recompositions/ décompositions politiques selon les différentes fonctions circonstancielles.

[125] D'après certaines sources, l'emprisonnement de ces personnalités visait les personnes qui avaient été considérées comme des ennemis du CNDD-FDD

En fonction du clivage idéologique, les partis politiques qui s'alignent sur la même ligne ethnique Hutu : FRODEBU, CNDD-FDD et FNL se sont diabolisés car ils savent qu'ils chassent sur le même terrain électoral. Ceux du camp « Tutsi » sont représentés surtout par l'UPRONA, le MRC et le PARENA. Dans ce jeu, ce sont les partis qui disposent d'une grande capacité de nuisance qui s'imposent surtout ceux qui ont bénéficié la « légitimité du maquis » comme le CNDD-FDD. Quant à la fonction des intérêts d'acteurs, lorsque la vision et les intérêts des membres commencent à diverger, il va apparaître le phénomène des « frondeurs » souvent étiquettés d' « ennemis du parti et de la démocratie » par les grands tenors du parti.

C'est ce qui est arrivé au sein du CNDD-FDD avec la radiation du parti de plusieurs personnalités à la veille de l'annonce de la candidature aux présidentielles de 2015. Cette situation s'est appliquée aux autres partis politiques.

Comme nous venons de le voir, les partis politiques burundais dits « institutionnels »ont connu dès leur création des différentes contradictions internes.

La plupart des élites partisanes burundaises ne disposent pas encore d'une culture démocratique de tolérance, de négociation et du respect des opinions pour réussir le bon fonctionnement des partis politiques. Cela transparaît à travers les dynamiques internes que traversent les partis politiques d'un côté et l'environnement politique dans lequel ces derniers évoluent de l'autre. Donc, tous ces éléments font que les partis politiques burundais constituent des espaces de soupçons qui inhibent même le triomphe des principes de la gouvernance politique (la transparence, la responsabilité, la participation et le respect des règles établies) comme matrices de la démocratie. Enfin, le poids des événements et des contextes notionaux et internationaux montrent que les partis et leurs dirigeants jouent dans le cadre des rationalités limitées dans la mesure où ils semblent souvent dépassés par les événements et subissent le train de l'histoire.

CHAPITRE III : DES PRINCIPES ORGANISATIONNELS A L'EPREUVE DES PRATIQUES DE GOUVERNANCE DES PARTIS POLITIQUES.

INTRODUCTION

Au premier chapitre, nous avons pu définir la gouvernance politique comme étant une démarche de concertation permettant une implication des parties prenantes dans la définition de la stratégie d'actions et dans la prise de décision relative au contrôle de l'organisation. Ses principes fondamentaux notamment la redevabilité, la transparence, la participation et le respect de la loi sont applicables à toutes les organisations. Une organisation est perçue comme une entité humaine fonctionnant de façcon continue en vue d'atteindre les objectifs partagés par les membres. De ce point de vue, les partis politiques ont été considérés comme des organisations. C'est pourquoi dansle second chapitre, nous avons passé en revue et analysé la naissanceet l'évolution générales des partis faisant objet de notre recherche sur base des différents clivages qui les sous-tendent et les dynamiques internes qui les traversent et l'environnement politique dans lequel ils évoluent.

Dans ce troisième chapitre, il s'agissait d'analyser, tout en tenant compte du climat politique prévalant dans le système politique, pourquoi ces principes énoncés ne triomphent pas dans les partis politiques burundais.

Cette analyse s'articulera sur trois sections. Dans la première, nous montrons la problématique de principes de leadership et de la vision. Dans la seconde, nous mettrons en lumière les pratiques de gestion interne et externe des partis et enfin dans la troisième section, nous faisons une lecture analytique et interprépative des tendances lourdes et ses implications sur le système politique.

SECTION 1. DES PRINCIPES DE LEADERSHIP ET DE LA VISION

S'il ya une question importante qui préoccupe beaucoup le système politique burundais est celle du leadership et de la vision. La notion de leadership se comprend comme « *la capacité d'une personne à influencer et à fédérer un groupe pour atteindre un but commun, dans une relation de confiance mutuelleet pour une durée limitée* »[126].

Cette conception montre à suffisance que le leadership est dynamique suffisance.Nous précisons ici qu'il y a différentes sortes de leadership : leadership charismatique, leadership transformationnel, leadership authentique et leadership politique. Il faut rappeler que dans la pratique, tous ces styles peuvent-être combinés. Mais puisque nous analysons les organisations politiques, c'est le leadership politique qui est ici privilégié. Ainsi, nous pouvons définir le leadership politique comme « *la capacité de mobilisation, d'impulsion politique et de conviction en s'appuiyant sur des groupes des partisans et en mobilisant des ressources pour les fidéliser* »[127].

1.1. Problématique de réalisation de l'intérêt général

Logiquement, comme vu au chapitre premier, les leaders sont motivés par la volonté de produire le développement et le bonheur pour les citoyens. C'est pour cela que l'on avance que « *si le respect et le bien des citoyens ne sont pas l'objectif premier et permanent du leader, alors il n'y a pas de veritable leadership...ceux qui gèrent en recherchant continuellement le bien commun devraient se trouver à tous les niveaux de responsabilité, des directeurs de services dans un ministère jusqu'au sous-ministre et au premier ministre* »[128] .

Selon la loi sur les partis politiques burundais, un parti politique est défini comme « *une association sans but lucratif (...) regroupant les citoyens autour d'un projet de société démocratique (...) avec un programme politique dicté par le souci de* ***l'intérêt général*** *et d'assurer l'épanouissement de tous les citoyens* »[129].

[126] BASS (B.M.), *Handbook of leardership.Theory, Research and Managerial applications*.NewYork,The Free Presse,1990, p.19

[127] NAY (O.) et alii, Lexique *de science politique . Vie et institutions politiques*. Paris Dalloz, 2008, p.281

[128] MALTAIS (D.), LECLERK (M.), « Le leadership administratif comme concept utile à la modernisation de l'administration publique » in *Revue française d'administration publique*, n°123, 2007, pp .423-442, p .404

[129] République du Burundi, *Loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la loi n°1/006 du 26 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques* (art.2).

Cependant, tenant compte du climat politique qui prévaut au sein des partis politiques burundais, nous constatons que l'intérêt général pour lequel on devrait battre a été un objet instrumentalisé, construit par les acteurs pour se légitimer.

Concernant la gestion de l'intérêt général, nous avons vu que la première qualité d'un leader politique est d'avoir une vision traçant une orientation politique claire, des stratégies et des tactiques pour y arriver. A titre d'illustratif, nous analysons cela à travers le contenu des programmes de certains partis politiques étudiés.

1.2. Les programmes des partis politiques

Dans la mesure où les partis qui entrent en compétition électorale doivent présenter les programmes sur base desquels ils comptent diriger le pays, il est aussi important de visiter leurs contenus en vue de savoir s'ils se préoccupent de la priorité pour la population en termes de développement durable du pays. Ne seront pris en compte ici que les documents de politique des partis suivants : l'UPRONA, le FRODEBU et le CNDD-FDD. Le choix de ces partis est guidé par deux impondérables : la disponibilité des documents de programmes de 2010 et l'importance des résultats réalisés pendant les élections de 2010.

En effet, il convient de souligner que les partis burundais acceptent très difficilement de rendre publics leurs documents de programmes politiques[130]. Le FNL qui devrait faire partie de cette étude n'a pas pu fournir son document de programme, ni de 2010 encore moins de 2015. Les aspects concernés par cette analyse sont l'économie, le politique et le social

1°) Le programme du parti UPRONA

Le parti UPRONA, dans son document de programme intitulé *« programme électoral 2010. Réformer et moraliser l'Etat »*[131], donne un contenudes prévisions de programmes à l'intention des citoyens tant sur le plan socio-économique que politique.

[130] KAZOVIYO (G.), *Les programmes des partis politiques engagés dans les élections de 2010. Quelles priorités pour la population*. Etude commanditée par AJCB, Bujumbura, juin 2010, p.13

[131] UPRONA, *programme électoral 2010. Réformer et moraliser l'Etat*, Bujumbura, mai 2010, p.16

Sur le plan social, ce parti entend renforcer l'enseignement technique et professionnel à tous les niveaux en le portant à au moins 20% des effectifs du secondaire ; introduire un système d'apprentissage professionnel des jeunes fondé sur le partenariat entre les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises ; créer un centre de formation par commune et un lycée dans chacune des provinces qui n'en ont pas ; octroyer une compensation de bourse aux étudiants non logés dans les homes universitaires ; mettre en place un centre d'alphabétisation par zone pour éradiquer l'analphabétisme chez les moins de 45 ans ; promouvoir le sport et l'épanouissement de la jeunesse, etc.

Sur le plan économique, il met en avant la lutte contre le chômage, la question de l'emploi et de la sécurité sociale.

En effet, en raison de la régression économique consécutive aux années de guerre et de la mauvaise gouvernance, le taux de chômage est monté à 13,3% en milieu urbain et touche surtout les jeunes. Pour faire face à la question de l'emploi et la sécurité sociale, l'UPRONA se propose de : créer un Observatoire National de l'Emploi (ONEC) et une agence nationale de promotion de l'emploi en vue de répertorier toutes les oppotunités d'emploi et de permettre à tous les demandeurs d'être imformés sur les emplois disponibles et d'être orientés selon les critères qui garantissent l'égalité des chances ; garantir un recrutement transparent et fondé sur la compétition ouverte et publique ; lancer un programme national d'emploi à haute intensité de main d'œuvre.

Sur le plan politique, l'UPRONA, sous le titre relatif à la fin de la corruption et de l'impunité, stabilisation des institutions et réhabilitation de la justice, formule 14 engagements.

2°) Le programme du parti FRODEBU

Dans son document de politique[132], le FRODEBU prévoit dans le cadre de la sécurité sociale, la politique de l'emploi, le renforcement des capacités des ressources humaines ainsi qu'un plaidoyeren faveur d'une augmentation salariale.

Sur le plan économique, le parti comptait créer des projets spéciaux d'auto-développement surtout en faveur des jeunes en chômage ; mettre en place une politique de promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre pour garantir l'emploi ; l'administration

[132] Parti SAHWANYA-FRODEBU, *programme électoral du parti SAHWANYA-FRODEBU. Année électorale*, Bujumbura, février 2010, p.13

territoriale devra mettre à la disposition des jeunes ruraux des terrains pour réaliser les activités agricoles, artisanales, d'élevage ainsi que de loisirs, etc[133].

Sur le plan social, dans le secteur de l'éducation, le parti SAHWANYA-FRODEBU entend corriger les déséquilibres dans la carte scolaire (au moins une école primaire par colline de recensement) ; réhabiliter les infrastructures et les équipements scolaires et académiques pour les rendre performants ; améliorer les conditions de travail des enseignants : encourager l'enseignement technique et le réadapter aux exigences du pays pour promouvoir à moyen terme la création de l'emploi etc.

Sur le plan politique, le parti SAHWANYA-FRODEBU entant que pionnier de la démocratie au Burundi, prévoit renforcer la démocratie[134] et surtout en inculquant ses valeurs et principes à la population car ceux-ci sont énormement trahis par l'éclatement de la crise et de la guerre civile.

3°) Le parti CNDD-FDD

Le CNDD-FDD, dans son document de programme, annonce lui aussi de grandes prévisions de programme à l'intention de la population sur le plan socio-économique et politique.Il convient de rappeler que e document du CNDD-FDD est trop synthétique et ne permet pas de connaitre les détails de certaines prévisions de programmes. Dans le chapitre sur « Le développement intégral et durable », le CNDD-FDD prévoit dans le 5ème point certains points saillants dans plusieurs secteurs de la vie nationale.

Sur le plan social, il se penche beaucoup sur le domaine de l'enseignement et celui de la santé[135]. Concernant le domaine de l'enseignement, le parti CNDD-FDD prévoyait de réformer l'éducation des enfants et de la jeunesse sur base des besoins du pays notamment multiplier et valoriser les écoles de métiers de façon que les jeunes lauréats de ces écoles soient capables de se développer et de développer le pays ; implanter les écoles primaires et secondaires partout où la nécessité l'impose ; réformer l'enseignement universitaire et redynamiser la recherche.

Toujours dans le domaine de la santé, le parti CNDD-FDD prévoyait continuer sa politique de la gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5ans et les femmes enceintes.

[133] *Idem*, p.10
[134] *Idem*, p.15
[135] KAZOVIYO (G.), *Les programmes des partis politiques engagés dans les élections de 2010*. Op.cit. p. 32

Au niveau économique, le CNDD-FDD avait pris des engagements sous deux titres « vaincre la pauvreté » et « la lutte contre la corruption ». Et sur le plan politique, le CNDD-FDD prévoit assoir la démocratie fondée sur des élections régulières et démocratiques.

Compte tenu du contenu de programmes de ces partis analysés, deux questions se posent : la première est celle de savoir si les élites politiques des organisations partisanes burundaises se battent réellement pour l'intérêt général d'autant plus que la mise en application des programmes déclarés paraît quasiment rare voire impossible.

La seconde est de savoir si les programmes sont pris en compte au moment du renouvellement des dirigeants si l'on considère d'autres clivages forts autour d'autres identités communautaristes. Enfin, peut-on percevoir une vision au regard des programmes énoncés ?

Tenant compte des origines des partis développées au premier chapitre, il est difficile voire impossible de dégager les lignes de clivages entre les partis politiques burundais car il est quasi difficile d'y voir des idéologies claires et les logiques de plannification stratégique à savoir les objectifs et moyens moyenant des coûts.

Concernant la gestion de l'intérêt général, nous avons vu que la première qualité d'un leader politique est d'avoir une vision traçant une orientation politique claire, des stratégies et des tactiques pour y arriver. Selon les interrogés[136] sur terrain, les partis politiques réalisent rarement l'intérêt commun. Les leaders utilisent les partis comme des canaux par lesquels ils réalisent leurs vies notamment construire une belle maison dans un beau quartier, acheter une belle voiture, etc.

Des membres des partis politiques affirment qu'il ya une différence entre les valeurs déclarées et ce que font les partis. Par exemple un membre du parti CNDD-FDD nous a affirmé qu'au sein de son parti, *« nous nous batons pour la défense de la démocratie, la justice et le développement.*

Mais en réalité, aucune de ces valeurs n'est plus mise en avant compte tenu des pratiques autoritaires qui y prévalent »[137]. De même, les membres contactés des partis FNL,

[136] IRANKUNDA Patrick et NDAGIJIMANA Alphonse, Entretien du 14 mai 2016, Bujumbura

[137] xx, enquêté le 23 juin 2016 .je viens de l'annoter ainsi pour des raisons évidentes de sécurité car il a voulu garder l'anonymat.

UPRONA, et FRODEBU[138], nous ont fait savoir que leurs desiderata souvent soulevés ne sont pas mis en considération du fait que les leaders et leurs entourages politiques restreints de ces partis prennent des décisions à leur place.

Parallèlement, un membre de la société civile interrogé, nous a affirmé qu' *« au lieu que les partis politiques soient des vrais animateurs du système politique tout en remplissant la fonction agrégative, ils sont devenus des agents de conflits et de confrontation physiques et même symboliques »*[139].

Le même auteur précise que la présentation et la publication des programmes n'est pas une préoccupation première des partis politiques car leurs leaders savent qu'au moment de la campagne électorale, d'autres ressources entre autres ethnique, régionaliste, clientéliste et népotiste sont possibles. Selon J.P. NIMBONA, un membre du parti CNDD-FDD rencontré dans la commune NDAVA *« chaque premier samedi du mois, ils doivent rencontre des membres et une fois en cas de besoins donner des boissons alcoolisées aux paysans pour les garder en contact de peur qu'ils ne puissent pasêtre récupérés par d'autres partis »*[140]. A ce propos, le politologue J.S. MUNTUNUTWIWE affirme que *« tous les partis politiques burundais souffrent d'une anomalie boulimique du pouvoir spécialement les partis comme CNDD-FDD, le FRODEBU, l'UPRONA, le FNL, etc. »*[141].

Eu égard aux caractéristiques visibles des acteurs politiques burundais de tous bords en liaison avec cette tendance boulimique du pouvoir des partis, ce paysage politique risque de reporter la défense de l'intérêt général aux calendes grecques.

Dans ce cas, comme on le constate, le manque de visions et de programmes concrets décrédibilisent voire délégitiment les partis politiques vis-à-vis des gouvernés qui ont besoin de plus en plus d'amélioration de conditions de vie.

Manifestement, ces divisions partisanes selon l'analyste Elias SENTAMBA, justifient à suffisance *« le signe de l'insuffisance de maturation des principes démocratiques. Cela est*

[138] Focus group, Bujumbura, 18 mai 2016 voir la liste des enquêteurs en annexe
[139] Entretien avec NDUWIMANA Luc, NYAKABIGA, le 16 février 2015
[140] Entretien avec NIMBONA J.P, (NDAVA) , le 13 août 2016
[141] MUNTUNUTWIWE (J.-S.), *Etude sur l'état de la démocratie dans les partis politiques au Burundi*, op.cit., p.14

expliqué par le positionnement politique des acteurs partisans qui ne peuvent pas transcender leurs intérêts particuliers au sein de leurs organisations politiques »[142].

1.3. Problématique de la construction d'une vision.

Common l'a vu aux chapitres 1et 2, il ya une désarticulation entre les principes de la gouvernance et les situations politiques que vivent les partis politiques burundais. Les dynamiques internes qui traversent les partis comme l'UPRONA, le FRODEBU, le CNDD-FDD et le FNL ne sont pas favorables à la gouvernance car elles bloquent le triomphe de ses principes.

En effet, ces dynamiques construisent difficilement une relation efficace entre un leader et un collaborateur qui sont perçus comme des acteurs possédant à des degrés variables de la motivation, du pouvoir et des habiletés, qui poursuivent un but commun. Si nous nous inspirons des travaux de la sociologie historique du politique, dans les sociétés des pays du sud où le politique prédomine sur l'économique, il est important de souligner que presque toutes les élites adoptent des visions et des stratégies qui disparaissent progressivement dès qu'ils font face à certaines difficultés. Ce manque de vision pour les élites des partis politiques burundaiss est dû essentiellement soit à la poursuite des intérêts individuels, soit la mauvaise gouvernance dans l'ensemble du système politique.

De plus, certaines de ces visions semblent avoir échoué parce que des leaders politiques en question hésitent à prendre le contre-courant de l'opinion publique, de son parti politique ou autre facteur contraignant, ou encore de prendre des risques. Dans ce cas, les leaders nagent dans le système selon l'expression de Karl DEUTSCH[143]. En principe, les citoyens suivent toujours les leaders qui se préoccupent réellement de leur avenir, ceux qui mettent en place et réalisent des politiques publiques pour le citoyen. Or, au sein des partis politiques burundais se pose la question des visions et des programmes. Les visions de ces partis politiques sur l'avenir devraient être contenues dans ces programmes politiques.

Or presque tous les partis politiques voilent leurs programmes même jusqu'à la veille des élections. Ce qui ne participe pas à la socialisation politique citoyenne.Le débat politique des élites partisanes reste pauvre parce que les termes du débat volent bas.

[142] Journal IWACU n° 282

[143] DEUTSCH (K.), *Les Neurfs du Gouvernement*, New-york, Free Press, 1963. Cité par HWARTZENBERG (R.-G), *Sociologie politique*, Paris, Monchrétien, 1991, p.134

L'objectif visé par le présent travail est de savoir si les partis politiques burundais disposent tous de propositions concrètes se basant sur les besoins de la population dans un contexte donné et s'ils saisissent des occasions pour montrer comment ils comptent les mettre en application et avec quels moyens matériels et humains.

Au cours de notre recherche, la question des programmes des partis s'est révélée importante et sujette à des diverses interprétations et les partis burundais se sont souvent montrés peu enclins à dévoiler leurs programmes. Les membres des différents partis que nous avons interrogés sont sceptiques quant à la question de savoir si leurs partis disposent des programmes appropriés.

Le Secrétaire général du parti FRODEBU précise qu'en principe, « *on n'agrée qu'un parti qui montre son programme* »[144]. La question de fond est alors de savoir si les mêmes programmes déposés au Ministère de l'intérieur au moment de l'enregistrement du parti ne devraient pas être adaptés aux différentes situations socio-politiques du pays et à l'évolution des contextes.

A ce propos, les enquêtés interrogés avancent qu'avoir un programme ou pas ne va pas changer au comportement des électeurs encore soumis aux attaches communautaristes ethniques[145]. De plus, la majorité des étudiants enquêtés ajoutent également qu'il est facile de se faire comprendre par une population non instruite avec « des messages codés » et qu'il suffit de répéter une fois pour qu'ils soient « déjà ancrés dans les têtes des gens »[146]. Pour eux, élaborer des programmesou projets de société exige par ailleurs plus de temps et plus de moyens, dont les partis ne disposent pas.

Pour certains leaders des partis, la crainte du vol de leurs programmes est une autre raison quiexplique la non diffusion des programmes.

En effet, « *porter à la connaissance du public leurs projets de société serait les exposer au risque du vol ou de copie par des concurrents ou par des partis qui n'ont pas de capacités*

[144] NAHIMANA (P.C.), Secrétaire Général du parti Sahwanya -FRODEBU, Entretien individuel, Bujumbura, le 14 juillet 2016

[145] Focus Group, (Mwaro), NSABIYUNVA Pascal, NDUWAYO Pierre, NDAGIJIMANA Arnaud, NIMBONA Pierre (tous Enseignants), le 12 avril 2016.

[146] Focus Group, (Mutanga), NDAYISHIMIYE Claude, NIBITANGA J. Bosco, NDAYIRUKIYE Ladislas, (tous étudiants), le 11 avril 2016

propres à définir leurs propres programmes »[147]. Cet argument consiste à dire que les programmes sont destinés aux initiés pour la plupart des partis. Selon toujours Onésime NDUWIMANA, « *au sein de notre parti, nous avons un programme, seulement nous identifions nos membres à qui nous montrons ce programme* »[148]. A travers ce comportement de certains acteurs ayant une tendance à voiler leurs programes, nous pouvons dire que le programme original vaut mieux qu'une copie. Par contre, en publiant son programme, on se protège mieux parce que celui qui en ferait la copie serait alors démasqué.

Dans ces conditions, même si les programmes étaient copiés, cela devrait enchanter celui qui l'a conçu si réellement il l'avait pensé dans l'intérêt du peuple.

Ainsi, dans les cas où les programmes existent, ces derniers devraient-être communiqués a tout le monde, aux affiliés et aux non affiliés.

Bref, avoir des programmes ne suffit pas, encore faut-il qu'ils **soient faisables, réalistes** et mis en application car les acteurs des partis politiques burundais font des promesses, mais quand ils accèdent au pouvoir, ce n'est plus leur préoccupation. Ils devraient donc présenter **un programme chiffré,** montrant des actions envisagées, le budget qui sera utilisé et les partenaires qui devront être impliqués. Si un parti propose par exemple d'augmenter les salaires des fonctionnaires et il devrait également montrer comment il entend financer cette mesure et combler le manque à gagner qui en résultera pour l'Etat.

Selon Serges NDUWAYO, membre de la Diaspora burundaise dit à ce propos qu, au sein de la diaspora, certains sont politiquement engagés dans des partis de leur pays de résidence et expliquent de les avoir choisis en comparant les différents programmes proposés sur les sites internet des partis. Il ajoute: « *je m'étonne tout de même de voir que le représentant du parti x fait le voyage en Europe pour chercher des adhérents sans avoir en main un programme politique à présenter* »[149].

[147] NDUWIMANA Onésime, porte parole du parti CNDD-FDD, le 9 septembre 2009. Cité par CenAp, *Problématique de la gestion de la victoire et de la défaite électorales, de l'indépendance à nos jours*,Op.cit, p.18

[148] Idem

[149] NDUWAYO Serges, Membre de la diaspora en Belgique, Entretien, Mutanga-sud, le 23 juin 2015

De cela, nous pouvons corroborer l'idée d'un chercheur japonais qui dit : « *même s'il y a parti politique, il n'existe point de décision politique ; s'il y a décision politique, il n'existe point de débat politique ; et s'il ya débat politique, il n'y a plus de stratégie politique* »[150].

Au Burundi, nous constatons que les acteurs politiques se méfient de la formulation des programmes. A ce sujet, Julien NIMUBONA écrit que la formulation et la présentation des projets économiques et sociaux pour lesquels les élites ne sont pas sûrs de trouver les financements exposeraient les partis aux risques sinon de la démagogie, du moins du populisme[151].

En définitive, le manque de vision claire et stratégique des leadres des partis jette indubitablement l'ombre sur la crédibilité de ces derniers et cela entraîne progressivement le processus de la dépolitisation et la désidéologisation des citoyens. Ces manquements organisationnels enregistrés sont liés aux pratiques de gestion reflétées sur le modèle de la dérive autoritaire et le poids des contextes et des limites structurelles.

SECTION 2. LES PRATIQUES DE GESTION INTERNE ET EXTERNE

Nous avons constaté que les partis politiques naissent pour conquérir le pouvoir politique ainsi que les dividendes matériels et symboliques qui lui sont liés. Les partis politiques burundais sont ainsi caractérisés par cette quête et c'est ce qui influence les processus de sélection des élites et de distribution des pouvoirs d'un côté ainsi que le mécanisme de gestion des positions et des conflits partisans de l'autre.

2.1. Mécanismes de sélection des élites et distribution des pouvoirs

2.1.1. Mécanismes de sélection des élites

Les structures des partis mises en place permettent parfois aux membres d'exercer leurs droits et devoirs d'élire les membres des organes. Ce sont les status et les R.O.I qui le prévoient. En effet, rappelons que tous les partis politiques accomplissent cette activité dans le but de gagner les élections. Presque tous les leaders des partis contactés affirment que leurs militants exercent cette fonction dans des conditions transparentes.

[150] PARCEM, *Analyse de l'état des lieux du leadership politique au Burundi*, Bujumbura, 15 mai, 2015, p.21

[151] NIMUBONA (J.), « Les élections de 2010 dans toutes et quelles têtes ? Au –delà de l'institutionnalisme, de l'ethico-fonctionnalisme et de l'idéalisme démocratique » in *Cahier de l'IDEC*, vol.3, n°5, 2009, pp.20-28, p.24

Par exemple, le Secrétaire général du parti Sahwanya FRODEBU, affirme que les membres de leurs partis se choisissent d'abord leurs dirigeants tant au niveau national que local conformément aux statuts et réglements d'ordre intérieur du parti.

Le porte- parole du parti CNDD-FDD quant à lui précise que la désignation des organes dirigeants se fait conformément aux dispositions du parti[152].

En effet, nous inspirant de la théorie de domination élitiste de PARETO, nous pouvons remarquer que les acteurs partisans burundais ont récupéré ce pouvoir par les mécanismes de ruses à travers le vote dont les conditions sont déjà prévues par les statuts et réglements d'ordre intérieur. Nous constatons que l'espace politique interne est fermé au sein du parti présidentiel par le mécanisme de vote à main levée, le vote par acclamation et un vote de légitimation et de validation d'un candidat unique.

De plus, nous avons constaté que les congrès organisés par les partis au lieu d'être des meilleures occasions pour les présidents des partis de répondre de leurs actes et les membres pour contrôler les dirigeants, au contraire, ils sont organisés pour la plupart des cas dans des conditions illégales,en violation des status et règlements d'ordre intérieur des partis. En conséquence, les nouveaux dirigeants issus de ces congrès sont entachés d'illegitimité.Cette situation va jusqu'à diviser les partis en « ailes ». Dans ce cas, l'occasion de la redevabilité pour les dirigeants et de contrôlabilité pour les membres est entièrement ratée.

Ce fut le cas du congrès du parti UPRONA qui s'était tenu en date du 29 août 2012 dans la province de GITEGA. A l'issu de ce congrès, les nouveaux organes dont la direction du parti est confiée à Charles NDITIJE, étaient contestés par l'autre camp du parti dit « Courant de réhabilitation ». Le camp NDITIJE entre dans le gouvernement tandis que le courant de réhabilitation reste dans l'opposition. La contestation de ce congrès s'est même manifestée avant sa tenue. Selon NIYOYANKANA Bonaventure, « *les contestataires des organes dirigeants n'ont d'autres visés que désorganiser les activités du parti et ont juré de ne pas y participer à une réunion que j'organise alors que c'est l'occasion d'élire les nouvelles institutions du parti comme se fait tous les trois ans* »[153] .

[152] Entretien avec NDABIRABE Gélase porte-parole du CNDD-FDD, dans la permanence nationale du parti, le 2 mai 2016 et NAHIMANA Pierre claver secrétaire général du parti Sahwanya-FRODEBU dans les enceintes de la COGERCO, le 7 Juilet 2016.

[153] Journal IWACU, le 17 juillet 2012, n°177

Au contraire, J.B. MANWANGARI défend que le « *comité central de l'UPRONA qui va se réunir à GITEGA le 29 juillet c'est un organe pirate qui a été mis en place par un bricolage violant les statuts du parti, en ignorant la légitimité interne du parti et en violant systématiquement ses dispositions* »[154].

Nous nous souvenons de la tenue du congrès du parti CNDD-FDD en 2007 qui aboutit a l'exclusion du parti de son président Hussein RADJABU. Ce congrès a été contesté par celui-ci et ses adeptes. Tous ceux qui ont été exclus du parti ont pour la plupart pris la décision d'adhérer au nouveau parti UPD-zigamibanga.

Ainsi, à travers ces constats, le mode de désignation des élites au sein des partis ne facilite pas l'émergence des élites capables d'orienter les partis vers la réalisation des principes de la gouvernance démocratique. Nous pouvons également l'analyser cela à travers la distribution des pouvoirs au sein des partis.

2.1.2. La distribution des pouvoirs au sein des partis

En nous inspirant de la théorie de la polyarchie de Robert DAHL[155], dans son ouvrage « *Qui gouverne ?* », nous avons constaté que le pouvoir est partagé au sein des partis. Les centres de décision sont multiples et diversifiés. Selon un membre du parti CNDD-FDD, « *depuis que le parti CNDD-FDD revient du maquis, la force du parti ne réside pas là où la majorité des citoyens la croît être* »[156].

Nous appuyant sur Maurice DUVERGER qui précise que « *l'analyse du fonctionnement des partis doit aller au-delà des formalismes des textes, l'organisation des partis repose essentiellement sur quelques pratiques non-écrites d'autant plus qu'en matière d'étude de l'organisation et du fonctionnement des partis, la difficulté majeure reste l'obtention des renseignements précis et fiables* »[157]. R. MICHELS corrobore cette idée lorsqu'il écrit que les dirigeants des partis politiques ont tendance à s'accaparer le pouvoir en créant des groupes de personnes,de reseaux de clientèles influançant les décideurs notamment le président du parti.

[154] *Ibid.*
[155] DAHL (R.), *Qui gouverne* ?, Paris, A .Colin, Seuil, 1993
[156] XX, entretien du 23 juillet 2016, (GIHOSHA), technicien médical qui a préféré garder l'anonymat.
[157] DUVERGER (M.), *Les partis politiques*, Paris, A.Colin, 1973, p.10

Ces personnes exercent en effet une grande influence de façon à dominer les organes formels tandis que les organes informels n'ont pas de structures dans la mesure où ils agissent en clandestinité.

Selon J.B. MANWANGARI, le parti UPRONA a connu au cours de son monopole dans les institutionsdes « Caciques » qui influençaient les décisions.

Cette influence étant d'autant plus importante que ces hommes mobilisaient des ressources rares comme l'argent, le charisme politique et ou même des armes. Dans ce cas, certains acteurs agissent comme une main invisible à travers les réseaux assujettis.Pour MANWANGARI, ces « caciques » du parti influençaient la rapidité ou la lenteur de la prise de décision.

Au sein des parti CNDD-FDD et FNL, il ya les défenseurs de la légitimité du maquis. Par exemple au sein du Parti au pouvoir, d'après un membre de ce parti, il affirme qu' « *en principe, les décisions importantes sont prises par le comité exécutif secondé par le conseil des sages.*

Mais au contraire, il existe des acteurs les plus importants qui font la pluie et le beau temps et très puissants parmi ceux qui ont pris les armes qui ont la parole avant tout le monde et en réalité ce sont eux qui sont les vrais détenteurs du pouvoir »[158]. Mathias NDAYISHIMIYE affirme : *« au sein du parti CNDD-FDD, aucune décision plus importante ne peut-être prise sans l'aval de quelques généraux qui contrôlent le parti »*[159].

En définitive, au-delà des organes formels, reconnus par les textes, il ya d'autres organes essentiellement constitués par des acteurs « puissants » qui influencent les décisions.Ces acteurs sont les vrais détenteurs de la notoriété des ressources mobilisables.

2.2. Gestion des pouvoirs etdes conflits au sein des partis politiques

Les organisations politiques des pays du sud en général et du Burundi en particulieur ne diffèrent pas de l'environnement social global dans lequel elles évoluent en ce qui concerne la gestion des pouvoirs et des conflits en leur sein.

[158] XX, membre du parti CNDD-FDD, entretient du 12 mai 2016, Muramvya qui n'a pas voulu dévoiler son identité.

[159] Entretien avec NDAYISHIMIYE (M.), GIHOSHA, le 19 juillet 2016

Ainsi, au vu des crises et conflis que traversent les partis politiques burundais liés essentiellement à la crise du leadership, nous pouvons affirmer en partie qu'ils souffrent aussi de vices organisationnels.

2.2.1. Les pratiques organisationnelles comme outil efficace de gestion des partis politiques.

Comme nous l'avons vu au chapitre premier, une organisation suppose la constitution d'un groupe de personnes qui partagent un objectif commun et qui s'organisent pour l'atteindre. Autrement dit, une organisation est caractérisée par l'interdépendance de ses membres. Les partis politiques qui font objet de notre étude, sont des organisations politiques dont l'objectif principal est celui de la conquête du pouvoir politique. La question qui se pose ici est de savoir s'ils sont des organisations c'est-à-dire disposent-ils de schémas de processus décisionnels pour atteindre l'objectif fixé ?

Pour répondre à ces questions, nous nous inspirons de l'approche fonctionnaliste qui nous aide à identifier quels organes sont chargés de quelles fonctions au sein des partis politiques pour leur fonctionement normal ? Signalons que l'analyse fonctionnaliste selon les analystes G. ALMOND et B. POWEL veut dire que chaque structure/acteur remplit dans le système une fonction.

Si on fait l'analogie sur les partis politiques burundais, nous avons constaté qu'il ya des organes définis par des textes statutaires et ils sont établis du niveau national jusqu'au niveau des collines. La participation des membres du parti dans la prise de décision dépend des questions en jeu. En effet, le processus de prise de décision suit les textes si et seulement si les problèmes sont qualifiés de sans enjeu. Par exemple, les décisions de sortir ou réintégrer le processus électoral sont prises par tous ces organes. Bref, selon les partis, le schéma du processus décisionnel est structuré par les échelons suivants :

1. Pour l'UPRONA, selon J.B. MANWANGARI, il y a le Bureau exécutif, le Comité Central, et le congrès national. Le Comité central du parti est composé de différentes commissions qui sont chargées des questions spécifiques. Par exemple la commission d'ethique et de discipline est chargée d'aider à la résolusion des conflits. Mais ici c'est le bureau exécutif du comité central qui est l'organe supérieur du parti. Toutefois, c'est le congrès qui est l'organe souverain car les décisions qu'il prend sont exécutoires pour tous les organes.

Quand il ya des conflits, c'est le congrès qui se réunit ordinairement tous les 3 ans et quelque fois en cas de besoin. Le comité central est représenté par toutes les provinces du pays à représentation égale.Au sein du parti UPRONA, nous avons constaté également la représentation des jeunes (JRR) et des femmes[160] (UFB) dans les organes du parti. Mais quant à leur représentation au sein des instances dirigeantes du parti, elle est faible car selon J.B.MANWANGARI, seuls les secrétaires généraux des organisations des jeunes et des femmes sont ipso facto membres du Comité Central du parti.

Cette structure bureaucratique du parti se prolonge jusqu'au niveau collinaire a travers les comités provincial, communal et collinaire. Dans ce cas, le processus décisionnel suit le chemin hiérarhique.

2. Pour le parti Sahwanya-FRODEBU, selon le secrétaire général de ce parti, P.C NAHIMANA, les grandes décisions qui intéressent la vie nationale sont prises par un organe appelé **Conseil des Délégués Nationaux (CDN)**.Cet organe a les pouvoirs qui lui sont conférés par le Congrès et les status. Mais l'organe suprême est le Congrès national.

La Direction du parti est composée d'un Président, un vice-président, et un Secrétaire Général, élus par le congrès national coordonne les activités quotidiennes du Comité Exécutif National, et gère régulièrement les activités du parti. Le Comité Exécutif National est l'organe exécutif du parti, qui appuie la Direction du parti. Quant à la résolution des conflits qui surgissent au sein du parti, il existe un organe compétent pour cela appelé « Conseil National de Régulation ». Ses missions sont définies dans les status. De plus au sein du parti FRODEBU, il ya la Centrale des Jeunes Démocrates (CJD) et l'Organisation des Femmes pour la Défense de la Démocratie (OFDD) sont aussi représentés au niveau du commité exécutif.

3. Pour le parti CNDD-FDD, Gélase NDABIRABE nous a affirmé que « *les grandes décisions sont prises par le président du parti, mais avec consensus des membres du bureau politique* »[161]. Ce schéma décisionnel montre la stratégie de « top-down » appliquée dans le parti en dépit du fait qu'un membre interrogé affirme que « *les grandes décisions au sein du parti CNDD-FDD sont prises par le Conseil des sages avant ou après la consultation du*

[160] Malgré la représentation des femmes dans les organes de prise de décision au sein des partis, l'OAG a mené une analyse et a montré que les femmes restent toujours minoritairs dans les appareils de direction des partis.Cela limite alors les possibilités d'influencer ces décisions.
[161] NDABIRABE Gélase, interrogé le 2 mai 2016

comité exécutif du parti »[162]. Cette stratégie décisonnelle démontre la force des tenors politiques regroupés au sein du Conseil des sages du parti.

S'agissant de la place et du rôle des jeunes et des femmes au sein des partis politiques, nous avons constaté que les jeunes et les femmes sont intégrés dans les structures de prise de décision. En effet, au sein du CNDD-FDD, il y a la ligue des jeunes « Imbonerakure » et des femmes dénomées « Abakenyerera rugamba » qui sont représentés dans les mécanismes de prise de décision.

4. Pour le parti FNL, son schéma organisationnel ne diffère pas beaucoup aux précédents. Ses organes administratifs sont hiérarchisés de la base au sommet. Cependant, selon Egide NININAHAZWE, un membre de ce parti, depuis que la scission du parti entre l'aile d'E. MIBURO et celle d'A. RWASA a été consommée, les textes du parti ont été brouillés. Selon le même auteur, en principe, à la tête du parti se trouve son président secondé par le secrétaire général du parti. Ces deux personnalités dirigent aussi le comité exécutif du parti. C'est ce comité qui prend des décisions importantes.

Cependant, l'organe le plus élargi est le comité central qui se réunit quand il s'agit de la tenue du congrès pour le remplacement des acteurs dirigeants du parti. Tous les representants du parti au niveau des provinces sont des membres d'office du comité central.

En effet, au sein du comité exécutif, il ya des représentants de différentes commissions. Il s'agit par exemple des commissaires chargés des relations extérieures, des affaires intérieures, de la culture etc. Quand il s'agit des conflits au sein du parti, c'est la commission en charge des affaires internes qui s'occupentde la résolution des conflits. Mais la scission interne du parti a restructuré l'aile d'Agathon RWASA.

A ce propos, nous nous sommes rendu compte que le FNL d'Agathon RWASA a ses représentants au niveau des régions traditionnelles du Burundi. Par exemple, il ya un représentant du parti au niveau de la région de KIRIMIRO, MUGAMBA etc. Donc, toutes les onze régions traditionnelles ont des représentants. Dans ce cadre, le representant régional du parti contrôle deux ou trois provinces. Il ya aussi des représentants de deux ou trois communes. Cet ensemble de ces communes est appelé « IVYEGERANTANGARO ».

[162] NDUWAYO Pierre, membre du CNDD-FDD interrogé le 12 juin 2016, (GIHOSHA), Fonctionnaire de l'Etat.

Dans ce cadre, le représentant communal donne un rapport au représentant d'ICEGERANTANGARO et celui-ci est contrôlé par un représentant provincial. Hiérarchiquement, un représentant provincial est contrôlé par un représentant régional au moment où celui-ci est responsable devant le comité exécutif au niveau national.

En outre, tous les autres organes sont hiérachiséssuivant ce schéma organisationnel notamment la représentation de la jeunesse. Rappelons qu'à l'instar d'autres partis, les FNL disposentun organe des jeunes appelé « INDARANGAVYE ».Tandis que l'organe des femmes au sein du parti FNL est appelé Mouvement des Femmes Patriotiques (M.F.P) (« Abakenyezi bakenyerey'urugamba! »).

En somme, nous venons de remarquer que les partis politiques burundais sont dotés des structures formelles chargées de gestion.Cependant, ce n'est pas toujours possible que le processus décisionnel au sein des partis passe par des structures formelles, fonctionne correctement et réponde aux demandes de façon adéquate comme le préconisent les théories constitutionnelle et structuro-fonctonnaliste. C'est pourquoi ces approches seront donc complétées par les travaux de l'interactionnisme stratégique d'E.GOFFMAN et de l'analyse stratégique de M.CROZIER.

2.2.2. Des logiques de structures aux intérêts d'acteurs

Dans les partis auprès desquels nous avons mené notre enquête, nous avons constaté que les structures des partis fonctionnent normalement lorsqu'il n'ya pas de grands enjeux.Cela veut dire que lorsque les questions concernent les problèmes qualifiés de « sans enjeux » au sein des partis, les décisions suivent les procédures normales. Selon J.B. MANWANGARI, au sein du parti UPRONA, la première grande scission a été occasionnée par une divergence de positions et de stratégies au moment des négociations de paix d'Arusha. Elle est née du fait que certains acteurs surtout les membres du groupe parlementaire apportaient le soutien au président de la République P. BUYOYA.

Or, cela devait passer par une réunion du comité central qui devait se réunir pour statuer sur le choix à faire.La plupart des membres qui avaient soutenu le camp du président BUYOYA étaient ceux qui étaient dans les postes juteux qu'ils ne voulaient pas perdre. Cette situation se pose notamment pour les théories du choix rationnel.Cette approche qui dérive de la théorie économique néoclassique, considère que les individus agissent en fonction de leurs intérêts et que leurs préférences politiques sont déterminées par une logique

coût /bénéfices[163]. Dans ce cas, les structures formelles du parti ont été débordées par les stratégies des acteurs.Le contournement des procédures légales a également été observé lors du congrès de l'UPRONA à GITEGA en 2012 convoqué pour l'élection de nouveaux dirigeants. L'enjeu était la protection du poste de premier vice-président détenu par Térence SINUNGURUZA.

On se souvient également de celui du parti FNL qui s'est tenu en 2012 pour démettre Agathon RWASA au poste du président de ce parti.Ce congrès a été aussi contesté par les adeptes de RWASA arguant que les status du ce parti n'ont pas été respectés.

Au niveau du parti UPRONA, nous nous posons la question de savoir pourquoi le poste de la première vice-présidence de la République est toujours soumis à l'instabilité ? MANWANGARI explique cette situation politique par le fait que C'est toujours l'objet de convoitise pour plusieurs acteurs partisans de l'UPRONA. Et cela fait qu'au sein du parti, des ressources et stratégies sont mobilisées pour y accéder.On comprend pourquoi des enjeux doivent-être multiples.

Aussi, les stratégies des acteurs partisans peuvent –être interprétées à travers les tentatives manquées de réunification des partis. C'est le cas du parti FRODEBU de Léonce NGENDAKUMANA et le FRODEBU-Nyakuri de l'honorable Jean MINANI. C'est aussi le cas du FNL de RWASA et celui de BIGIRIMANA. Les membres de ces partis interrogés convergent sur l'idée selon laquelle, le grand problème à la réunification des partis scindés en ailes est que « *tout le monde veut être président du partiréunifié* »[164].

Le politologue J.-.S. MUNTUNUTWIE quant à lui, estime que« *la polémique autour de la réunification des héritiers de NDADAYE est interprétée comme un problème entre individus et non idéologie. Pour lui, Domitien NDAYIZEYE et Léonce NGENDAKUMANA rivalisent leurs ego au détriment de leur parti. Les intérêts personnels ou de groupe priment sur ceux du parti* »[165]. Autrement dit, le jeu de positionnement politique des acteurs partisans fait échec à la réunification de ces partis.

[163] CAMBELL (J.-L.), « Pour convaincre les sceptiques : à propos des idées et et des critiques de la théorie du choix rationnel », *Sociologie et Sociétés*, Printemps, 2002, vol. XXXIV, n°1, p.32

[164] Entretien avec NAKINTIJE Jéôme, membre du parti FRODEBU-Sahwanya et NDAYIRUKIYE Serges, membre du parti FRODEBU, et NAHIMANA Vianney, membre du FNL d'Agathon RWASA (KANYOSHA), le 13-14 mai 2016.

[165] Journal IWACU, 2014, n°289

C'est aussi la même situation qui frappe l'UPRONA de Ch.NDITIJE non reconnu par le pouvoir et celui de Concilie NIBIGIRA, aujourd'hui dirigé par Abel GASHATSI, aile reconnue par le pouvoir.

Donc, le travail de terrain nous montre que la gouvernance des partis est handicapée par la logique des intérêts et gratifications escomptés par les dirigeants de ces mêmes partis. Elle est aussi hypothéquée par les intérêts des groupes cachés derrière l'intérêt général du parti.

2.2.3. Les partis politiques et le pouvoir : liberté contrôlée ou contrôle régulier!

Le fonctionnement des partis politiques dépend de la nature de la qualité des interactions entre le pouvoir et l'opposition.

La loi n°1/16 du 10septembre 2011 portant révision de la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en son article 10 al.1. stipule :« *la loi garantit la non-ingérence des pouvoirs publics dans le fonctionnement interne des partis politiques,sauf pour ce qui est des restrictions nécessaires à la prévention de la haine basée notamment sur l'appartenance ethnique , la région ou la religion ainsi qu'au maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs* »[166].

Cette dimension est sujette à interprétation subjective car le pouvoir s'y fonde pour accuser les partis politiques de l'opposition d'être à l'origine de la perturbation de l'ordre public. Dans l'alinéa 2 de l'article ci-haut cité, il est stipulé que : « *le Ministère ayant l'intérieur dans ses attributions est tenu de vérifier le respect de l'application des statuts et du règlement intérieur des partis politiques* ».

C'est cette disposition qui fonde l'intervention du Ministre de l'intérieur pour faire le règlement des comptes pour certains leaders politiques « gênants ».

La plupart des membres des différents partis politiques interrogés affirment que la cohabitation de certains partis avec le pouvoir surtout avec le Ministère de l'intérieur ne sont pas aux beaux fixes. Des scissions de partis sont orchestrées, des leaders malmenés. Dans ce sens, on comprend l'analyse de PARETO sur le contrôle de la circulation des élites.

[166] La loi n°1/16 du 10septembre 2011 portant révision de la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, p.3

En effet, l'élite gouvernementale s'applique à verrouiller le système, surveiller le mouvement d'entrée de l'élite non-gouvernementale tout en favorisant l'intégration d'une partie de celle-ci au sein du système politique[167]. Appliqué au Burundi, l'on comprend la logique du Ministère de l'intérieur de contrôler ou de créer des « partis satellites » au pouvoir,et de procéder aux stratégies de faire déstituer certains leaders « perturbateurs ».

Les cas les plus frappants sont alors le remplacement d'Agathon RWASA par Emmanuel MIBURO, de la séparation du Dr Jean MINANI et Léonce NGENDAKUMANA dont l'objectif visé était l'affaiblissement du partiSahwanya-FRODEBU ; la montée de C.NIBIGIRA et l'endiguement du courant de NDITIJE-NGAYIMPENDAau sein du parti UPRONA. Le 28 janvier 2014, le Ministre de l'intérieur refuse de reconnaître les responsables élus et reconduit l'équipe qui venait d'être désavouée par les élections, c'est dans cette optique qu'au mois de février 2014, Concilie NIBIGIRA, ex-vice-présidente du parti alors « remerciée » par les électeurs s'autoproclame nouvelle présidente du parti et est directement reconnue par le Ministre de l'intérieur au détriment de Ch.NDITIJE et E. NGAYIMPENDA élus par le comité central du parti.

Le contrôle des partis politiqus passe aussi par plusieurs convocations judiciaires des leaders des partis politiques suivies souvent d'arrestations et emprisonnements de Fréderic BAMVUGINYUMVIRA, ancien premier vice-président de la république et candidat présumé de l'ADC-Ikibiri aux présidentielles de 2015 et la mise en résidence surveillée de RWASA dès son retour au Burundi en 2013.

A ce sujet, Sylveste NTIBANTUNGANYA, ancien président de la République, précise que c'est « *le ministère de l'intérieur qui mène une campagne de division des partis qui s'étaient retirés du processus électoral d'une part et une campagne de harcèlement et d'intimidation qui empêche ces partis d'opposition de fonctionner* »[168]. Certains leaders s'exilent, d'autres entraient dans la clandestinité. Certains responsables à divers nivaux furent assassinés[169].

[167] V.PARETO en théorisant le princpe de l'assimilation réciproque des élites et le contrôle de la circulation des élites, il voulait répondre au principe de la stabilité du système politique car selon lui, l'élite non-gouvernementale constitue une menace et un facteur d'instabilité pour l'élite gouvernementale. Mais l'assimilation réciproque de l'élite non- gouvernementale doit-être sous un contrôle pour ne pas déboucher sur le départ de l'élite gouvernementale du pouvoir politique.

[168]Human Right Watsch, « *Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras* », Bujumbura, 2012, p .79

[169] Lire Dieudonné Hakizimana, Christian Bigirimana et ElyseNgabire, FNL : « Eliminés un à un », Journal IWACU, Bujumbura 5 septembre 2011, p .5

En conclusion, le rapport entre les partis politiques et le Ministère de l'intérieur entre dans le sillage de contrôle et de collaboration.

La consolidation de la gouvernance en général et de la gouvernance intra-partisanne et/ ou inter-partisane dépendent en grande partie de la qualité des interactions entre le pouvoir et les partis politiques.Les rivalités entre les partis ont comme arrière-pensée entre autres le contrôle de la représentation ethno-politique. Exemple les partis CNDD-FDD et FRODEBU. Dans ce cadre, le communautarisme empêche l'émergence du leadership communautaire et ressembleur.

SECTION 3. LECTURE ANALYTIQUE ET INTERPRETATIVE DES TENDANCES LOURDES.

Dans les pays du sud, la gestion du pouvoir intra-partisan et/ou inter-partisan a des caractéristiques communes avec la gestion du système politique en général et se manifestent à travers les systèmes politiques clientélistes d'abord, les systèmes autoritaires ensuite, et les systèmes patrimoniaux enfin. Dans ce cas, nous allons convoquer les travaux de la sociologie historique du politique[170] pour analyser ces réalités dans les partis politiques burundais qui se déclinent souvent en termes de culture politique et de stratégies ponctuelles.

3.1. Lourdeur des pratiques clientélistes des partis

Le clientélisme politique est l'un des grands maux dont souffrent les systèmes politiques du Tiers-monde. J.-F. MEDARD définit le clientélisme politique comme« *un rapport de dépendance personnelle non liée à la parenté qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux acteurs (le patron et le client), qui contrôlent les ressources inégales* »[171]. L'auteur distingue deux types de clientélisme : le clientélisme formelc'est-à-dire codifié comme le cas du féodalisme d'une part, et le clientélisme informel appelé aussi patronage[172] . Dans ce cas, le clientelisme fait qu'un acteur politique cherche à élargir sa clientèle par des procédés plus ou moins démagogiques. L'acteur partisan en fait usage et recrute ses alliés au sein du parti et fait d'eux l'instrument privilégié pour la mise en œuvre de son programme.

[170] Les travaux de la sociologie historique du politique consistent à revenir sur les études locales lorqu'on analyse un phénomène politique. Ils se bornent aussi à dégager les histoires qui caractérisent de manière spécifique chaque société. Ces études portent sur les trois principaux types de systèmes politiques comme les systèmes politiques néo-patrimoniaux, les systèmes politiques clientélistes et les systèmes politiques autoritaires.

[171] MEDARD (J.-F.), « L'Etat clientéliste transcendé », *Politique africaine*, n°1, janvier1981, pp.120-124, p.122

[172] Ibidem

Kay LAWSON quant à lui à travers « la théorie du linkage »[173] donne quatre idéaux-types de connexion entre les partis et les électeurs :

1. il ya la connexion participative, (« participatory linkage ») c'est-à-dire le lien entretenu par les partis politiques qui servent d'agents à travers lesquels les citoyens participent au gouvernement.2.La connexion de responsabilité, (« policy-responsive linkage ») est le lien entretenu par les partis qui s'assurent que les dirigeants gouvernementaux sont attentifs aux opinions des électeurs.3. La connexion par récompense, (« linkage by reward ») est le lien forgé par les partis qui dispensent des faveurs contre des votes.
4. La connexion directive, (« directive linkage ») est le lien entretenu par les partis politiques utilisés par les gouvernements comme agents de coercition et de contrôle sur leurs sujets politiques.

Selon cet auteur, les partis en Afrique semblent concorder sur l'idée que la « **connexion par récompense** » est la plus répandue. Il affirme que dans les régimes démocratiques imparfaits qui ont émergé des transitions, les relations patron-clients sont cruciales dans la vie et les fonctions des partis.

CHABAL remarque que la « *compétition politique entraîne une rivalité plus aigue entre les acteurs pour le contrôle de l'Etat, qui demeure la principale source de ressources de l'économie politique africaine* »[174].

En faisant l'analogie sur les partis politiques burundais, la gestion clientéliste se manifeste à travers le comportement des acteurs partisans au regard de leur électorat. Partant des sources sur terrain et surtout le focus group que nous avons organisé en milieu estudiantin, nous nous sommes rendu compte que certains étudiants affiliés à des partis politiques bénéficient defaveurs comme le déplacement gratuit par des mandataires politiques avec qui ils partagent une même circonscription administrative quand ils se rendent chez-eux sans payer des frais de déplacement[175].

[173] ANJA (O.), « La connexion entre les partis et les électeurs en Afrique : le cas ghanéen » in *Politique africaine*, n°104, 2006, pp.38-52, p.39
[174]CHABAL (P.), « Power in AfricaRecinsidered » in U. ENGELS et G.R.OLSEN (eds), The African Exception, Aldershot, Burlington, Ashgate, 2005, p. 20.Cité par ANJA (O.), « La connexion entre les partis et les électeurs en Afrique », op.cit.p.41
[175] Focus group, (NIBITANGA J. Bosco, KABUGA Emmanuel, NDORIMPA Athanase, GIRUKWISHATSE Jean de Dieu, MUHOZA Alice, NDAYISHIMIYE Abigael et ARAKAZA Alfred) MUTANGA, le 23 mai, 2016

Mais cette pratique cache derrière une stratégie de séduire ces étudiants pour qu'en retour ces derniers puissent mobiliser les électeurs en faveur de ceux qui les ont envoyés surtout pendant la période électorale.

Un autre élément catalyseur de la pratique clientéliste dans les partis politiques burundais (UPRONA, FRODEBU et CNDD-FDD) est le phénomène de **l'achat des consciences**.Selon le travail de terrain, cette corruption politique se manifeste surtout dans ces partis qui possèdent la notorieté des ressources concurrentielles. Par exemple, certains partis y compris le parti au pouvoir dans la campagne électorale de 2010 procèdent à la distribution des pagnes aux femmes paysannes, des boissons aux participants dans les différents meetings en vue d'acheter des voix etc. Cette« marchandisation » du vote selon l'expression de Richard BANEGAS[176], dérésponsabilise les élus une fois arrivés au pouvoir car ils se comportent beaucoup plus en des entrepreneurs que des leaders. Dans ce cas, cesacteurss corrupteurs deviennent des vrais auteurs de la peur du lendemain et sont à la recherche permanente du montage des stratégies pour maîtriser et surveiller le jeu politique de peur de perdre des avantages matériels et symboliques.

Qui plus est, la réalité de terrain nous a montré que le plus souvent les bénéfices matériels découlant du clientélisme et du patronage ne sont perçus que par une petite élite ou un cercle fermé de chefs de partis[177]. Selon J.B. MANWANGARI, le système de parrainage politique ou de réseaux clientélistes au sein de l'UPRONAont été depuis longtemps comme le vécu quotidien du parti.

Cela s'est manifesté surtout quand il ya des postes à pourvoir.

Par exemple la nomination de Martin NDUWIMANA au poste de premier vice-président en 2005 a été parrainée par l'ex-vice-président et président du parti UPRONA Alphonse Marie KADEGE, tout comme l'élection de Charles NDITIJE à la présidence du parti UPRONA en 2012 lors du congrès de GITEGA a été préparéet mis en exécution par le président du parti Bonaventure NIYOYANKANA en conivence avec Térence SINUNGURUZA. Mais cette pratique se manifeste aussi dans d'autres partis politiques.Il faut noter aussi que cette stratégie se solde dans la plupart de cas par des conflits internes des partis.

[176] BANEGAS (R.), « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n°69, pp.75-87

[177] SABIYUMVA Pascal, (membre du parti FRODEBU), Entrertien, (MURAMVYA), le 17/04/2016

Cette pratique corrobore l'idée de Robert MICHELS quand il écrit que l'alternance au pouvoir est impossible car le processus de confiscation du pouvoir par l'élite dirigeante est irréversible. Même les processus électoraux sont contrôlés par les dirigeants qui choisissent leurs successeurs. Il ya donc un décalage entre la base et les dirigeants au sein des partis[178]. Autement dit, il ya un hiatus entre les patrons (les ténors politiques qui sont les vrais détenteurs de la notoriété des ressources concurrencielles) et les clients (les militants qui mobilisent les ressources de propagande). Par conséquent, cette situation politique peut déboucher sur un véritable conflit d'intérêt entre les dirigeants et les militants.Cela montre que le pouvoir politique reste toujours aux mains de l'état-major des partis qui est l'état-major politique.

Ceci, selon V. RANDALL n'empêche pas cependant que les citoyens aient le sentiment que leurs intérets seront mieux servis si des membres de leur groupe ethnique sont au pouvoir[179]. Cette attitude entraîne leur incapacité à résoudre les demandes sociales de plus en plus nombreuses et complexes. Et il semble difficile que ces formations politiques se détachent de l'environement social dans lequel elles sont inserées du point de vue organisationnel.

Cela découle du fait qu'au Burundi comme ailleurs dans les sociétés du Tiers-monde, la densité des pratiques clientélistes repose sur une forte prépondérance du politique sur l'économique, une faible structuration de la société civile et une organisation sociale encore dominée par des allégeances communautaristes et clientélistes[180].

Dans ce sens, nous pouvons dire que le clientélisme politique fait le crescendo du parti au même titre que le népotisme, la corruption ou le chantage.Comme le présise bien Evans BANFIELD, dans un contexte d'insécurité économique, les acteurs sont plus enclins à adopter les comportements d'allégeances verticales clientélistes au détriment de celles horizontales de nature individualiste, libertaire et démocratique[181]. Ainsi conçu, le parti devient la « chose du patron » et non une « organisation commune ». C'est ce qui s'observe dans les partis sous étude le CNDD-FDD et le FNL en particulier.

[178] NIMUBONA (J.), *Cours de théories et systèmes politiques*, U.B. FLSH/ Département d'Histoire, option Science politique, 1ère Licence, Année académique : 2013-2014

[179] RANDALL (V.), « Partis politiques en Afrique et représentation sociale des groupes », communication orale à la conférence AEGIS, Comment le peuple élit leur dirigeants. « Partis, systèmes de partis et les élections en Afrique », Hambourg, Institut fur Afrika-Kunde, 2003, p.11

[180] BADIE (B.), *Le développement politique*, op.cit., p.24

[181] BANFIELS (E.), *The Moral of Backward Society*, Glencoe, free press, 1958.Cité NIMUBONA (J.), le Cours des Théories et Systèmes politiques, op.cit.

Dans ces partis, il serait interdit de donner d'opinions contraires à celles des chefs-présidents. Sinon la radiation est imminente.Dans plusieurs partis politiques, cette pratique constitue un obstacle à la bonne gestion des ressources. Cet environnement politique amplifie la présidentialisation intra-partisane et débouche le plus souvent sur des comportements de transhumances politiques.

3.2. La présidentialisation intra-partisane en cours

Parmi les tendances lourdes des partis politiques burundais, il yaégalement le phénomène du présidentialisme monocentré. Ce dernier consiste à la concentration et à la centralisation des pouvoirs dans les mains d'un seul chef-président du parti. Comme nous l'avons déjà remarqué, la plupart des présidents des partis monopolisent la constitution des listes bloquées que le parti propose à l'électorat.

Dans ce cadre, selon certains de mes informateurs,« *au sein du parti CNDD-FDD, après le départ du président de ce parti Hussein RADJABU, le président de la République du Burundi a su profiter cette grande absence de RADJABU pour prendre le contrôle du parti* »[182]. Cela s'observe du fait qu'aucune nomination sur la liste bloquée des membres candidats au poste des députés ne passe sans son aval en tant que président du conseil des sages.

Ici, il faut rappeler que les questions les importantes au sein du CNDD-FDD sont prises par le comité des sages dont les membres detiennent la légitimité du maquis.

C'est pour cette raison que le président de la République, après la radiation de Hussein RADJABUdu parti, le président de la République place à la tête du parti ses fidèles tout en étant sûr que ces derniers ne pourront pas le contrarier. C'est pourquoi un membre que nous avons contacté mais qui n'a pas voulu dévoiler son identité, nous disait : « *qui oserait contester le père infaillible, pasteurdu peuple ?* ».

Selon cet auteur, dans la plupart des cas, les congrès sont organisés pour confirmer ceux qui sont déjà désignés par le chef-président. Dans ces conditions, lors des congrès, les membres du parti sont présentés devant un fait accompli. Cette pratique est contraire aux principes de la gouvernance en ce sens que le contrôle de la parole et la répression s'en suivent contre toute contestation intra-partisanerevandiquant la transparence.

[182] NIYUNGEKO Onesphore, entretien du 19 septembre 2016, (NYAKABIGA).

Ce phénomène explique à suffisance que la gestion du parti n'est plus une affaire commune, mais plutôt une affaire des patrons.

Dans plusieurs partis politiques, cette pratique constitue un obstacle à la bonne gestion organisationnelle du parti. Cette obéissance cliénteliste partisan se débouche le plus souvent sur des comportements de transhumances politiques des élites.

3.3. La transhumance des élites

Comme le souligne bien Evans BANFIELD, l'effet déterminant de l'insécurité économique conduit les acteurs sociaux à préférer des stratégies verticales et clientélaires que les stratégies horizontales.

Dans le système politique burundais, cette logique permet de comprendre les faiblesses des partis politiques. En effet, il existe chez certains militants une pratique appelée communément « transhumance politique ». Elle consiste en des mouvements des allers et retours des militants entre partis politiques, le parti d'attraction étant souvent celui qui a gagné les élections[183]. Lorsqu'elle concerne les élus, cette pratique peut provoquer un affaiblissemt réel du parti ayant subi l'émigration politique.

Ainsi en 2006, nous nous rappelons des ministres du parti FRODEBU qui ont préféré adhérer au parti au pouvoir (CNDD-FDD) au lieu d'obéir aux injonctions des dirigeants de leur parti de démissionner du gouvernement.

Des députés du même parti ont également adopté la même attitude, mais en créant un autre parti (FRODEBU-NYAKURI) dont les positions sont proches de celles du parti majoritaire[184]. Le politologue Julien NIMUBONA interprète cette situation en disant que le politique est considéré dans les pays du Sud comme un tremplin pour accéder aux ressources économiques et symboliques dans la mesure où être dans les institutions est un seul moyen pourvoyeur et ascenseur de la réussite sociale des élites.

[183] Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), *Etat des lieux des partis politiques burundais à la veille des élections de 2010*, Bujumbura, septembre, 2009, p.18

[184] NIMUBONA (J.), « Masque ethnique, clientélisme et compétition pour le contrôle des termes d'échange politiques au Burundi.Essai d'économie politique de la corruption et des conflits au Burundi » in *Revue de l'IDEC*, vol.3, n°3, Bujumbura, janvier-août, 2009,pp.76-91,p.84

Et comme ces ressources sont rares, elles deviennent chères et leur accessibilité revient à un combat acharné[185]. De plus, ces ressources se retrouvent concentrées dans les mains des patrons qui utilisent les ressources de l'Etat pour garder et contrôler les clients (militants, membres des autres partis).

Bref, nous constatons que les pratiques clientélistes intra-partisanes et / ou inter-partisanes ne sont plus une hypothèse au sein du système politique burundais. Et cela a pour effet d'empêcher ou d'affaiblir le mécanisme institutionnel et politique de la participation interactive citoyenne en tant que dimension importante de la gouvernance.

3.4. Du financement des partis politiques : entre moyens d'action et montée de la ploutocratie

Pour remplir leurs fonctions essentielles, les partis politiques ont besoin d'un financement approrié avant et après les élections. A ce sujet, la loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi, dans ses articles 40, 41, 42, 43, 44,45 et 46 réglementent le financement des partis politiques burundais.

Article 40 : Tout parti politique doit ouvrir un compte auprès d'une institution financière installée sur le territoire national.Il est interdit aux partis politiques de disposer de compte bancaire à l'étranger.

Article 41 : Tout parti politique doit tenir une comptabilité régulière ainsi qu'un inventaire annuel de ses biens meubles et immeubles.Tout parti politique est tenu de présenter au mois de mois de mars ses comptes annuels aux ministres ayant l'intérieur et les Finances dans leurs attributions.Il doit être en mesure de justifier la provenance de ses ressources financières et leur utilisation.

Article 42 : Les revenus des activités lucratives des partis politiques sont imposables conformément à la loi fiscale.

Article 43 : Les ressources financières des partis politiques doivent avoir une origine licite et être affectées exclusivement à la réalisation de leur objet.

Article 44 :Tout finanancement des partis politiques portant atteinte à l'indépendance et à la souveraineté nationale est interdit.

[185] *Ibid.*p.90

Article 45 : Un parti politique qui bénéficie d'un financement de l'Etat ou la coalition de partis politiques agréés et régulièrement constituée bénéficiaire de don ou legs doit en faire une déclaration au Ministère ayant l'intérieur dans ses attributions dans un délai d'un mois suivant sa réception.

Article 46 : Il est interdit d'utiliser pour le compte des partis politiques les biens ,les fonds et les autres moyens de l'Etat,des sociétés publiques ou à participation publique.

Au regard de cette réglementation, trois questions se posent : pourquoi certains partis politiques sont dotés en moyens plus que d'autres ? Est-ce-qu'un parti politique mieux financé a nécessairement une bonne idéologie politique ? Les partis politiques gardent-ils une indépendance vis-à-vis de ceux qui les financent ?

A l'époque du parti unique, selon J.B. MANWANGARI, l'UPRONA recevait des subventions directes de l'Etat, des cotisations sous forme de perceptions obligatoire aux fonctionnaires de l'Etatet à la population[186]. En 1993, les partis créés à cette époque : le FRODEBU, PRP, PL, ANADDE, PP, RPB et RADDES bénéficient chacun une jeep prado et un montant d'un million pour activité et campagne électorale. Depuis, les gens considèrent la création d'un parti politique comme une affaire lucrative.

Cette pratique viole ainsi le décret- loi n°1/010 du 15 avril 1992 sur les partis politiques en son article 2[187]. On assista ainsi à une multiplicationn démesurée des partis politiques jusqu'à une quarantaine et l'avantage fut suspendu car il n'était fondée sur aucune loi.

Cependant aujourd'hui, les partis politiques se débrouillent et vivent des fois des fonds de leurs leaders, sauf pour le parti au pouvoir où peut-on remarquer un enrichissement démesuré qui fait penser à certaines pratiques de financements obscurs et d'autres pratiques entre autres l'usage des moyens de l'Etat en campagne, la cotisation forcée des fonctionnaires ou mandataires politiques, les corruptions sur les marchés publics[188] sans oublier des pratiques d'achat des consciences.

Cela transparaît dans l'utilisation forcée de la collecte des fonds effectuéé par des jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD dans certanes localités des communes urbaines et

[186] Entretien avec MANWANGARI (J.B.), Bujumbura, le 14 août, 2015

[187] L'article 2 de cette loi stipule que le parti politique est une association **sans but lucratif (...)**. Donc, l'esprit de cet article diffère du comportement des fondateurs des partis car ceux-ci y voient un intérêt lucratif.

[188] OLUCOME, *Etude sur le financement du fonctionnement des partis politiques et des campanes électorales : quelle stratégie pour la mise en place d'une loi équitable et équitable* ? , Bujumbura, 13mars 2015, p.27

rurales à la veille des élections de 2015. KAYOBOTSE Barthélemy originaire du quartier Gituro en commune urbaine de Kamenge, a passé la nuit blanche du 12 août 2014, pour avoir refusé de verser un montant de 500 frburundais à un chef des Imbonerakure[189]. Ce forcing viole ainsi les dispositions de la loi sur les partis politiques.

De plus, selon les informateurs membres[190] des différents partis contactés, affirment que les financements de leurs partis sont également assurés par des grands commerçants et de la diaspora.

Mais ces bailleurs cachent derrière des stratégies politiques car ils financent un parti politique avec objectif principal de bénéficier des avantages concurrenciels une fois le parti soutenu arrive au pouvoir.Selon les mêmes témoins, pour exclure un candidat potentiel au sein du parti, on exige une grosse somme d'argent que ce candidat n'arrive pas à avoir[191]. Dans ce cas, il se retrouvera en dehors des conditions exigées.

Cette réalité corrobore est refletée dans l'analyse du politologue Siméon BARUMWETE selon laquelle, « *la plupart des partis politiques sont pauvres et sont obligés de vivre des cotisations de leurs membres .Or, au Burundi, les membres des partis poliques attendent plutôt des avantages et même de l'argent de leurs dirigeants politiques que de leur verser de l'argent sous forme de cotisations* [192]». Selon toujours cet analyste, le gouvernement et les acteurs socio-politiques s'étaient convenus, lorsde l'élaboration de la stratégie nationale de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption (SNBLB), qu'ils vont mettre en place une loi spécifique de financement des partis politiques.

Maissouligne t-il que jusqu'à présent ce projet de loi n'a jamais été étudié par le gouvernement en conseil des ministres. En conséquence, Cette situation va déboucher sur le **financement** non transparent des partis politiques.

[189] Journal IWACU n°284
D'autres plaintes de certains habitants dans quelques localités du pays dénonçant forcing de la collecte de 500fbu au profit du parti au pouvoir ont été entendues.

[190] Entretien avec DUSABE Janvier, NTAKARUTIMANA J.Bosco (membres du parti FNL), Muramvya, le 12 avril 2016. Et entretien avec BIZIMANA J.paul, Mwaro. Membre du parti CNDD-FDD, le 19 Janvier 2016

[191] Entretien avec MBONIMPA Serges et MPAWENIMANA Patrick. (Membres du parti FRODEBU), Bujumbura, le 12 juin, 2016.

[192] Il a précisé cela dans un point de presse tenu en marge d'une analyse qu'il venait de présenter à l'intention des acteurs politiques burundais en ce qui concerne l'environnement politique actuel au regard des élections de 2015

3.4.1. Un financement non transparent

Les partis politiques disposent également des ressources financières.Le tableau ci-dessous montre les ressources financières de certains partis au cours de l'année 2014.

3.4.1.1. Les ressources financières des partis politiques

Tableau 2. Les ressources financières des partis politiques

PARTI POLITIQUE	COTISATIONS		AUTRES RESSOURCES	TOTAL
	Des membres	Des mandataires et /ou autres pourvoyeurs		
CNDD-FDD	500.000.0000		?	500.000.000
FNL	15000.000	10.000.000	?	25.000.000
UPRONA	50.000.000	10.000.000	?	60.000.000
FRODEBU	27000.000	?	?	27.000.000

Source : Enquête effectuée par l'OLUCOME auprès de ces partis en 2014

Certaines organisations de la société civile interrogées par l'OLUCOME soupçonnent que l'équipement que la permanence nationale du parti CNDD-FDD pourrait avoir bénéficié de financements illégaux y compris des aides extérieures pour la construction et l'équipement de ses permanences.Sous ce dernier aspect, la République populaire de Chine[193] est citée comme ayant fourni gracieusement des équipements de cette permanence.

Selon les enquêtes effectuées par l'OLUCOME en mars 2015, les dépenses liées au fonctionnement des partis politiques au Burundi se classent en trois catégories : l'accès à des

[193] *Ibid.*p .33. Ce soutien résulterait des relations que le parti CNDD-FDD entretient avec le parti Communiste chinois (PCC).

permenances, les salaires du personnel et la communication avec les militants et l'ensemble des électeurs. Certains partis dispo:
conditions obscures. Le tableau ci-dessous montre le mode d'acces aux permanences :

3.4.1.2. Utilisation des ressources

Tableau 3. Utilisation des ressources

PARTI POLITIQUE	MODE D'ACCES AUX PERMANENCES					
	NATIONALES		PROVINCIALES		COMMUNALES	
	Biens propres	Louées	Biens propres	Louées	Biens propres	Louées
CNDD-FDD	X*	-	X	-	X	-
FNL	X	X	-	X	-	X
UPRONA	X		X			X
FRODEBU	-*	X	-	X	-	X

Source : Enquête effectuée par l'OLUCOME auprès de ces partis en 2014

X : Accès

- : Non accès

Le tableau ci-haut montre que les deux partis, le CNDD-FDD au pouvoir depuis 2005 et le parti UPRONA disposent de bâtiments propres jusqu'au niveau des provinces tandis que les autres (le FRODEBU et FNL) louent des permanences. Au niveau des communes, le CNDD-FDD seul dispose de bâtiments propres dans toutes les communes du pays tandis que les autres partis doivent louer.

La question de fond qui se pose est ici de savoir d'où proviennent les moyens financiers ayant servi à la construction de ces permanences ?

L'ex-président du parti UPRONA J.B. MANWANGARI nous a affirmé que la permanence nationale de « ku Mugumya » provient d'un échange entre Etat et ce parti qui a eu lieu lors du passage du système de parti unique au multipartisme[194]. Les permanences du parti CNDD-FDD sont présentées comme produits de cotisations des membres et d'autres « efforts » consentis par ses membres sympathisants. L'OLUCOME trouve que « *cette situation est difficile à affirmer quand on considère les montants assumés des cotisations des membres des partis politiques* »[195].

En définitive, les partis politiques burundais sont financièrement et matériellement peu pourvus à l'exception des partis qui se sont succédé au pouvoir.

Des phénomènes de corruption sont réels en ce qui concerne le fonctionnement des partis politiques et le financement des campagnes électorales.

Pour le PARCEM[196], l'utilisation pour les partis au pouvoir des moyens de l'Etat dans l'organisation de leurs activités et lors des campagnes comme l'utilisation des médias publics ; des dons et /ou des liberalités occultes versés par des individus et/ ou des entreprises nationales et/ou étrangères ; tous ces éléments font que les pourvoyeursde ces dons et libéralités aient une emprise négative sur les élus et sur la vie du parti.

Il faut ajouter aussi qu'à travers le système des listes bloquées introduit au sein des partis, nous avons constaté que ce système incite les acteurs partisans, détenteurs des ressources concurrencielles à recourir à l'achat des postes de nomination, à acheter des postes au parlement ou une candidature. Dans ce cas, arrivé au poste, un élu au lieu de faire allégeance à ceux qui l'ont élu, il fait alléance à ceux qui l'ont installé au pouvoir par voie corruptive. A ce sujet, les députés qui ont soutenu Hussein RADJABU constituent un exemple concret.

Enfin, la constitution des listes bloquées sont des meilleurs moments pour faire enrichir les présidents des partis politiques ; d'où le règne du pouvoir de l'argent : la ploutocratie partisane. Cette stratégie montée autour des enjeux matériels pousse les acteurs dirigeants à procéder au contrôle des élites.

[194] Entretien avec J.B. MANWANGARI, Bujumbura, le 14 août 2015

[195] OLUCOME, *Etude sur le financement du fonctionnement des partis politiques et des campagnes électorales : quelle stratégie pour la mise en place d'une loi équitable et applicable* ? Bujumbura, 13 mars, 2015, p .26

[196] PARCEM, *Financement des partis politiques (cas du Burundi)*, Bujumbura, 2012, p.4

3.5. Le mécanisme de contrôle des élites

Nous avons vu que les partis politiques burundais sont restés marqués à l'interne par l'autoritarisme. La liberté intra-partisane reste soumise à la surveillance et au contrôle régulier. La compétition interne y est presque inexistante. Les militants sont moins consultés lorsqu'il s'agit de décider et de délibérer sur les questions importantes.Cette situation de contrôle régulier des élites partisanes s'explique par le primat de la loi d'airain oligarchique au sein des partis, la répression et la violence symbolique ainsi que le contrôle de la parole des acteurs partisans.

3.5.1. L'inévitable loi d'airain de l'oligarchie

« *Qui dit organisation dit tendance à l'oligarchie* »[197]soutient Robert MICHELS. Selon lui, la spécialisation des tâches politiques entraîne une organisation oligarchique des partis politiques.

Pour cet auteur, le souci d'efficacité conduit les membres à rechercher des chefs et des organisateurs professionnels ayant des connaissances et des compétences spécialisées dans les questions politiques. Dans ce cas, il s'agit pour les masses de déléguer leur pouvoir à un groupe de techniciens de la politique.

Cela réduit l'influence des masses sur la direction de ces partis et accroît le pouvoir des chefs. Par conséquent, le pouvoir de décision est retiré aux masses et concentré entre les mains des chefs seuls. Et ces derniers deviennent indépendants de la masse en se soustrayant à son contrôle.

Appliqué aux partis politiques burundais, nous avons constaté que ce qui renforce la loi de la domination partisane est que les masses cherchent toujours à être dirigées. Un de nos enquêtés déplore avec force cette pratique : « *Au sein des partis, cette démocratie n'existe pas car ceux qui sont nommés ou élus dans les postes ne se souviennent pas des autres* »[198].

Cela montre qu'il reconnaît que les stratégies égoistes affaiblissent les principes démocratiques voire ceux de la gouvernance, à savoir l'alternance au pouvoir par des élections libres et le principe de la redevabilité devant les mandants.

[197] MICHELS (R.), *Op.cit.*, pp.15-16

[198] Entretien avec IRADUKUNDA Olivier, Bujumbura, le 12 mars 2016.

Il déplore également que la gouvernance politique soit irréalisable par le fait que les masses, en raison de leur « immaturité objective », ont encore besoin des chefs-connaisseurs. Par conséquent, cela donne un pouvoir presqu'illimité des élus sur ceux qui les élisent.Cela confirme l'idée de MICHELS quand il dit que l' « *organisation est là où naît la domination des élus sur les électeurs, les mandateurs sur les mandants, et les déléques sur ceux qui les délèguent* »[199].

Cette situation montre où réside l'imposition de l'hégémonie de la minorité sur la majorité.Cela transparaît même dans la façon dont certains partis procèdent à la désignation des dirigeants. Selon une personne interrogée qui n'a pas voulu dévoiler son identité, « *Au sein de notre parti, la désignation de dirigeants au niveau communal par exemple, la représentation natonale du parti nous impose un choix d'un nom que nous devons acclamer tel qu'il est* »[200].

Cette pratique de vote par acclamation limite voire bloque le triomphe des principes démocratiques d'une part et montre le degré de la théorie du« top-down » intra-partisane d'autre part. Il est clairement prouvé qu'au sein des partis, le centre partisan considéré comme le haut lieu de la prise de décisions importantes (les états-majors politiques) exclut la périphérie de la sphère décisionnelle.

Un autre élément qui renforce la loi de la domination au sein des partis est le monopole qu'ont les présidents des partis de constituer ou de modifier en cas de besoin l'établissement des**listes bloquées**. Les sources de terrain nous ont appris que la corruption influence des listes bloquées. Nos informateurs nous ont affirmé que beaucoup de membres des partis politiques, surtout les comités provinciaux des partis se plaignent de la manière dont l'établissement des listes bloquées se fait. Certains militants vont jusqu'à dire que les présidents des partis placent les leurs ou ceux qui ont donné de l'argent.

L'étude commanditée par la COSOME montre qu'en 2005, dans la province de Muyinga, des comerçants influents se retrouvaient parfois sur des listes au détriment des militants actifs du parti UPRONA.

[199] MICHELS (R.), *Les partis politiques :* Op.cit, p. 19

[200] XX, membre du parti CNDD-FDD, le 08 juillet 2016, MUSAGA, (fonctionnaire de l'Etat, niveau universitaire).

C'est pourquoi l'ex-président du parti Bonaventure NIYOYANKANA affirme qu'il est intervenu dans l'établissement des listes bloquées pour corriger les « erreurs commises » par les secrétaires des comités provinciaux[201].

Cette stratégie des élites partisanes prouve qu'il persiste une culture traditionnelle du don et de contre-donextrêment forte au sein des partis politiques. Pour Marcel MAUSS, « *les dons et contre-dons sont des éléments qui lient les acteurs* »[202].

L'analyste J.S. MUNTUNUTWIWE fait observer trois types de cultures politiques au sein des formations politiques burundaises[203]

La ***culture parochiale ou traditionnelle :*** étant un ensemble de perceptions, de savoirs et d'identifications politiques, ces derniers sont circonscrits à un horizon limité comme la paroisse, l'espace local ou tribal.Si l'ethnie semble diminuer de la force, elle est en passe d'être remplacée par la culture de la région en dépit des critères de compétence qui se cachent derrière la discrimination positive.

La deuxième culture est de *la **culture de sujétion***.Celle-ci caractérise le système politique de subordination réduisant **le citoyen à l'état de sujet.**

Dans ce cas, nous constatons que la culture de sujétion est promue dans la mesure où ceux qui sont placés par les dirigeants du parti aux postes politico-administratifs au sein du parti ou de l'Etat développent des relations de soumission parce que la plupart d'entre eux ne le mérite.Un membre du parti au pouvoir nous a affirmé que « *tous les mandataires politiques issus du parti sont contraints à obéir scrupuleusement « la vérité » du chef du parti.Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre compte de ce qui se passe dans l'hémicycle de Kigobe.Quand il s'agit de voter une loi,on est obligé à attendre un message du président du parti pour agir* »[204]. Cette situation produit une culture non contestataire très arrangeant pour les actions des chefs des partis.

La troisième culture est ***de participation politique citoyenne***. Celle-ci postule que les citoyens peuvent participer dans le processus de prise de décision.Or puisque les acteurs

[201] MUNTUNUTWIWE (J.-S.), *L'étude sur l'état de la démocratie dans les partis politiques au Burundi*, Op.cit. , p.77. Etude commanditée par la COSOME.

[202] TAROT (C.), *Sociologie et Anthropologie de Marcel Mauss*, Paris : la Decouverte, 2003, p.65

[203]MUNTUNUTWIWE (J.S.), *Etude sur l'état de la démocratie dans les partis politiques au Burundi*, op.cit, p.77

[204]XX.membre du parti CNDD-FDD, entretien, Bujumbura, le 8 avril 2016.

dirigeants monopolisent cette procédure à travers les cadres légaux entre autres les statusetréglements d'ordre intérieur, ce sont ce que J.Salathiel MUNTUNUTWIWE appelle **les logiques de la véranda** qui priment. Pour cela, faire partie du groupe dirigeant limiterait en réalité la critique contre le président du parti. Dans ce cas les logiques d'obéissance prédominent donc les logiques bureacratiques faisant échec aux principes de redevabilité pour les organes dirigeants des partis et de contrôlabilité pour les membres des partis.

3.5.2. Pésanteurs de l'autoritarisme

Comme nous l'avons dit, les partis politiques burundais sont restés marqués par l'autoritarisme. Cela prouve que l'usage des appareils répressifs et de la violence symbolique deviennent des instruments normaux de la gestion des partis.

En effet, Pierre BOURDIEU définit la violence symbolique comme « *une domination sociale. C'est un processus par lequel les dominés perçoivent la hiérarchie sociale comme légitime et naturelle. Les dominés intègrent la vision qu'ontles dominants du monde. Ce qui les conduit à se faire d'eux-mêmes une représentation négative* »[205]. Ici nous remarquons que P. BOURDIEU est le continuateur de la théorie de domination élitiste. Appliquée aux partis politiques burundais, nous avons constaté que la majorité des présidents des partis politiques sont toujours en train de rechercher à conquérir plus de pouvoir en recourant à l'exclusion d'autres acteurs accusés de déstabiliser le parti ou de travailler avec « l'ennemi de la Nation et/ou de la démocratie ». Les élites dirigeantes pratiquent la tactique de purges par exclusion ou par des procès judiciaires contre les membres « incontrôlables ».

A titre illustratif, on se souvient du procès de l'Honorable Manassé NZOBONIMPA qui a été exclu du CNDD-FDD pour cause d'avoir dénoncé les pratiques de corruption par les ténors du parti.Ces réflexes autoritaires autorisent alors toute autre forme d'action non conventionnelle pouvant aller jusqu'à l'élimination des opposants ou à transformer un adversaire politique en ennemi.

Dans la majorité des partis politiques burundais, nous avons constaté que presque toutes les élites partisanes mobilisent la violence, les stratégies des lions et celles des renards pour gérer le parti et assurer leur hégémonie.

[205] BOURDIEU (P.), et PASSERON (J.-C.), *La reproduction*, Paris, Minuit, 1970, p.43

A ce titre, la contestation ou la revendication de la gouvernance objective au sein du parti CNDD-FDD se termine par des exclusions des contestataires. Cette stratégie va de pair avec le contrôle de la parole.

Cela transparaît dans la radiation par le président du parti, des dix sept premiers signataires cadres influents du parti CNDD-FDD pour avoir « conseillé » le président de la République Pierre NKURUNZIZA de ne pas briguer le 3ème mandat. Cette exclusion de ces cadres était intervenue à la veille des élections de 2015.

Nous avons également remarqué que le système de présidentialisation est pratiqué au sein des partis politiques. Il intervient surtout au moment de désignation des acteurs dirigeants au sein des partis. A ce titre, les propos d'un membre du parti au pouvoir interrogé confirment cette idée : *« dans notre parti, c'est le président de la République qui désigne ceux qui doivent représenter le parti CNDD-FDD au niveau des provinces d'imposer et par après, on impose aux membres de chaque province d'élire cet élu par voie d'acclamation »*[206].

Toujours selon lui, *ceux qui sont nommés sont suffisamment connus personnellement par le président de la République sous un slogan « **Wamaz' iki ?** » ».* Ce slogan connote l'idée de la participation au maquis, donc ceux qui ont pris les armes. Cela veut dire que ceux qui sont placés dans les postes sont avant tout des fidèles qui font allégeance au chef- président.

Notons ici que le climat politique qui prévoit dans les partis politiques a des répercussions sur le système politique tout entier. Cela veut signifierqueles problèmes des partis affectent le fonctionnement des institutions.

3.5.3. Contrôle par invocations identitaires

L'identité en tant que sentiment d'appartenance et d'allégeance à une communauté politique déterminée, les acteurs politiques burundais en font leur cheval de bataille aujourd'hui comme hier. Les pratiques ethno-politiques constituent la notoriété des ressources mobilisables pour conquérir le pouvoir et le conserver.

En effet, la campagne électorale de mai 1993 offre alors l'image d'une concurrence meurtrière au pouvoir entre les élites Hutu et Tutsi, comme cela a été le cas après l'assassinat du Prince Louis RWAGASORE, leader de l'indépendance. Par ailleurs, beaucoup de

[206] XX, membre qui n'a pas voulu qu'on révèle son identité pour sa sécurité (BUBANZA), le 23 août 2016

Dans ces conditions, nous constatons que l'ethnicité politique est devenue une source fondamentale qui a pris une force sur les acteurs au point d'en faire un moyen et une fin. Et cette pratique a comme conséquence la cristallisation des tensions ethniques et la caricarture de l'éthique démocratique qui se trouve assimilée à la conquête du pouvoir par la majorité ethnique.

D'où l'impossibilité de voir émeger un leadership visionnaire dans ces conditions car le communautarisme délégitime le système et ouvre parfois à la contestation de ceux qui s'estiment victimes de la tyrannie de la majorité tribale.

3.6. Implications sur le système politique

Nous venons de voir que le monde des partis politiques burundais est perçu par tout un chacun comme un monde d'intrigues, de renversements incessants, d'alliances, de bras de fer et de coups bas, de trahisons et de transhumances.Les appareils politico-administratifs n'échappent pas à cette situation. Après l'assassinat de Melchior NDADAYE et d'autres personnalités, les dysfonctionnements des partis ont entraîné des crises au niveau des institutions. Ainsi, le processus de présidentialisation au sein du CNDD-FDD a fini par paralyser les institutions et des principes de la gouvernance en général.

3.6.1. Au niveau du pouvoir exécutif

De décembre 1993 à Septembre 1994, les Burundais assistèrent à un chaos institionnel marqué par les blocages institutionnels. Les négociations de Kigobe menées en janvier 1994 et Kajaga en février 1994 aboutirent à la convention de gouvernement qui a été signé le 10 septembre 1994.

Melchior MUKURI écrit que « *si cet instrument a permis le partage des postes politiques entre les formations politiques, elle n'a pas ramené pour autant la paix et la sécurité dans le pays et pourtant c'était sa principale mission* »[208]. Ici, il faudrait rappeler que le système politique est à cette époque sous le régime de la partocratie.

[208] MUKURI (M.) « Sortir de la crise burundaise : Recours au travail de mémoire et d'Histoire » in MWOROHA(E.) et NDAYIRUKIYE (S.) (Sous la dir.), Les *défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands-Lacs*, Université du Burundi, Centre de Recherche pour le Développement dans les Sociétés en Construction, Bujumbura, 2010, pp.113-121, p.114.

L'autre élément qui a pesé sur le système politique burundais est la coalition gouvernementale qui s'est formée à l'issue des élections de 2005. Cette coalition gouvernementale a connu des soubressauts. En effet, conformément à l'article 129 de la constitution, seuls les partis CNDD-FDD, FRODEBU et UPRONA avaient le droit de faire partie de la coalition gouvernementale[209]. Ils considéraient que le gouvernement était anticonstitutionnel et voulaient avoir des postes ministériels à la hauteur de leur taille au niveau du gouvernement. Le FRODEBU a d'ailleurs introduit une requête à la cour constitutionnelle une requête en inconstitutionnalité du décret portant nomination des membres du gouvernement, requête qui a été déclarée irrégulière[210].

Dans ces conditions, le FRODEBU décida de quitter le gouvernement de coalition et d'entrer désormais dans l'opposition, ce qui d'ailleurs a eu un impact aussi au niveau du travail législatif.

L'UPRONA lui emboitera le pas au mois de juillet 2007[211] . Ce n'est qu'au mois de novembre 2007que ces deux partis rejoindront la coalition gouvernementale à la faveur d'un nouveau remaniement ministériel qui tient compte des desiderata de ces partis.

Toujours au niveau de l'Exécutif, le limogeage du 1er vice-président de la République Bernard BUSOKOZA qui intervient en 2014 procède de ces délicates relations entre partis. Des consultations internes au comité central de l'UPRONA ont eu lieu et un nombre important de membres du comité central refusent de suivre Bonaventure NIYOYANKANA. Dans ces conditions, les minitres issus de l'UPRONA, par conviction ou par réalisme politique n'ont plus eu le choix et démissionnèrent.

Avec ces démissions, les avis étaient partagés sur la question de savoir si le gouvernement allait connaître une situation de crise institutionnelle ou pas.

Pour Tatien SIBOMANA, membres du courant de réhabilitation du parti UPRONA, le gouvernement n'était pas constitutionnel[212]. Pour lui, la crise institutionnelle n'est plus

[209] Parce que ce sont ces partis qui ont pu reccueillir 5% des suffrages au niveau de l'Assemblée nationale voir l'article 129, alinéa 2de la constitution.

[210] Arrêt RCC 164 du 22 Août 2006 cité par MANIRAKIZA Alexis, « L'approche consociative dans la constitution du 18 mars 2005 et ses implications sur le régime burundais » in *Hast mut Hamann et Jean-Michel Kumbu. Librairie africaine d'études juridiques*, Vol .7, Konrad Adenauer stiftung et Authors, 2001, pp.90-109, p, 100.

[211] http:// burundi -news –free .fr/activités/opposition frodebu/html, visité le 14 juin 2014.

[212] Journal IWACU, 2014, n°257

hypothèse, mais une réalité. Mais pour l'ex- porte-parole du CNDD-FDD, Onésime NDUWIMANA : « *les problèmes internes d'un parti politique n'enpêcheront pas les institutions de fonctionner* »[213].

Quant au professeur constitutionnaliste Pascal RWANKARA, avec le retrait des ministres issus du parti UPRONA dans le gouvernement, cela constitue plutôt le début d'une crise institutionnelle.

Pour lui, une crise institutionnelle est : « *une situation pendant laquelle les structures de base d'un Etat sont ébranlées* »[214]. Selon lui, le retrait de l'UPRONA au gouvernement est plutôt l'amorce d'une crise constitutionnelle car on peut parler de crise constitutionnelle consommée , si le 1er vice-président de la République n'est pas nommé dans un délai n'excédant pas 30 jours à compter à partir du jour qui suit la date de signature du décret de limogeage de BUSOKOZA conformément à l'article 128 de la constitution. Cette situation fragilise le système politique. Ce qui est contraire aux principes de la gouvernance.Notons aussi que les problèmes des partis n'ont pas épargné le pouvoir législatif.

3.6.2. Au niveau du pouvoir législatif

Comme nous l'avons déjà dit ci-haut, les dysfonctionnements observés au sein des partis ne manquent pas à se répercuter sur le fonctionnement du pouvoir législatif comme cela s'est passé au Burundi.

En effet, il faut signaler que la constitution actuelle exige un quorum des deux tiers (2/3) des députés pour la tenue de la plénière. A l'issue des élections législatives de 2005, aucun parti politique ne pouvait seul atteindre ce quorum.

D'où Alexis MANIRAKIZA écrit, « *le boycott des députés issus des partis FRODEBU et UPRONA ont paralysé les travaux parlementaires durant la session en 2006 pour cause de manque de quorum* »[215]. Théoriquement, comme ces partis étaient représentés au gouvernement, ils faisaient partie de la majorité au parlement et devaient soutenir l'action du

[213] *Idem*
[214] *Idem*
[215] MANIRAKIZA Alexis, « L'approche consociative dans la constitution du 18 mars 2005 et ses implications sur le régime burundais » in *Hast mut Hamann et Jean-Michel Kumbu, Librairie africaine d'études juridiques*, Op.cit, p.98

gouvernement. Mais à cause de leurs désaccords avec le parti CNDD-FDD, la coalition parlementaire a volé en éclats

Qui plus est, au mois de février 2007, la majorité du parti CNDD-FDD a été effritée à la suite de la scission du groupe parlementaire de ce parti.La tenue du 3ème congrès du parti CNDD-FDD en date du 7 février 2007 à Ngozi ayant déstitué le président du parti, le député Hussein RADJABU[216].

Au terme de ce congrès, le groupe parlementaire du CNDD-FDD s'est scindé en deux,il y a eu d'un côté le groupe des députés épris du respect de la loi qui a totalisé 21 députés qui ont signé officiellement la déclaration du retrait du groupe parlementaire du CNDD-FDD le 7 mars 2007 ; d'un autre côté, le groupe fidèle à la nouvelle présidence du parti[217]. Depuis cette date, il était devenu presque impossible de réunir les majorités requises pour atteindre le quorum ainsi que pour adopter des lois. Plusieurs tentatives ont été menées afin de rétablir la majorité mais elles ont toutes échoué. Comme l'écrit si pertinemment Jacques CADART, en cas d'éclatement de la majorité par exemple, « *le gouvernement ne peut que dissoudre s'il ne veut pas se retirer purement et simplement, ainsi, le peuple décidera quelle sera la nouvelle majorité*»[218].Or, la constitution interdisait le droit de dissolution pendant la première période post-transition. De surcroit, aux termes de l'article 302 al.3, le Président de la République élu pour la première période post-transition ne peut pas dissoudre le parlement. C'est la raison pour laquelle la crise s'est enlisée, et l'immobilisme institutionnel a perduré.

Pour sortir de cette crise, la cour constitutionnelle a décidé de considérer que 21 députés qui avaient démissionné du parti CNDD-FDD en plus sous l'influence politique d'Hussein RADJABU occupaient irrégulièrement les sièges à l'Assemblée nationale.

En effet, nous constatons que, puisque les partis politiques sont des acteurs importants dans la gestion du système politique, les dysfonctionnements observés en leurs seins court-circuitent le fonctionnement normal des institutions publiques. En conséquence, étant donné que la magistrature n'est pas encore indépendante, les dysfonctionnements organisationnels observés dans les partis impactent sur le système judiciaire à travers la politisation et l'instrumentalisation de celui-ci par le politique.

[216] Le Renouveau, 2007, n°6939
[217] Aube de la démocratie n° 80 du 5au 11mars 2005
[218] CADART (J.), *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 3ème édition, Paris, Economica, 1990, p.679

CONCLUSION PARTIELLE

Au cours de ce chapitre, nous avons essayé de faire le décryptage des tendances lourdes caractérisant les partis politiques burundais.Presque toutes les élites partisanes mobilisent la violence, la force et la ruse pour gérer les contradictions internes aux partis, pour assurer leur hégémonie. Nous avons constaté que la contestation ou la revendication de la gouvernance dans certains partis se terminent par des contestations qui durent et qui aboutissent aux exclusions des contestataires avec le risque d'affaiblissement de ces mêmes partis.

Les exclusions enregistrées de certains membres influents dans les partis CNDD-FDD et UPRONA sont des exemples éloquents qui attestent cette réalité. Dans la plupart des cas, les acteurs dirigeants jouent sur les enjeux plus populistes que pragmatiques pour séduire les électeurs.

Cela résulte de l'absence ou de la conséquence des déficits de visions et de programmes réalistes et même chiffrés. La mise en avant des réflexes de mythification et de personnification des élites souvent liées aux pratiques clientélistes, les calculs individuels pour l'occupation des positions et la corruption au sein des partis burundais sont des principales gangrènes qui posent des problèmes organisationnels.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de la présente analyse, plusieurs conclusions se dégagent :

1. Nous nous sommes rendu compte que la gouvernance ne se décrète pas, plutôt, elle se réalise à base des principes et fondements qui la sous-tendent.Ces derniers s'expliquent par l'existence d'un gouvernementvisionnaire qui rend compte de ses actes et répond devant les citoyens. Cela implique la transparence dans les mécanismes de gestion de la chose publique, la redevabilité et la contrôlabilité en toute circonstance des gouvernants par les gouvernés ; la gestion rationnelle du bien commun, la désignation des organes dirigeants à travers des élections libres et sincères et l'observance des lois et réglements établis. De plus, un parti politique est une machine électorale, une arène de débat et agent de socialisation politique.Tel est le rôle universellement reconnu d'un parti politique dès lors qu'on parle de gouvernce.

2. Ainsi, l'objectif principal de notre recherche était de vérifier si ces principes de gouvernace précités ci-haut sont détéctables ou pas au sein des partis politiques burundais. Dans les faits, la gouvernance de par ses principes est inexistante dans les partis politiques burundais. En dépit de l'existence d'un cadre légal de réglementation plus ou moins satisfaisant, les partis politiques burundais accusent des manquements par rapport aux principes énoncés. Les analystes et les sources de terrain convergent sur l'idée selon laquelle le manque du respect des principes démocratiques au sein des partis politiques, le déficit de débat démocratique à l'intérieur des partis occasionnent des dissensions internes.

Selon Elias SENTAMBA, ces dissensions justifient à suffisance « *le signe de l'insuffisance de maturation des principes démocratiques. Cela est expliqué par le positionnement politique des acteurs partisans qui ne peuvent pas transcender leurs intérêts particuliers au sein de leurs organisations politiques* »[219]. Les lois et règlements sont fonctionnels si et seulement si ils protègent les intérêts du groupe dominant qui ne se préoccupe pas de l'intérêt commun du parti.

Selon plupart des enquetés contactés, ces derniers décrient une faible efficacité de l'organisation interne des partis.

Pour eux, il suffit de se référer au mode de désignation des candidats aux fonctions électives pour s'en rendre compte. Le militant n'a pas le droit de se choisir le meilleur candidat.

219 Journal IWACU n° 282

Le chef du parti désigne lui-même ses propres candidats. Par conséquent, ceux-ci n'auront qu'à faire allégeance à leur chef qui les a désignés et non aux militants et aux dispositions légales régissant leurs partis. Les militants sont moins consultés lorsqu'il s'agit de décider et délibérer sur les questions importantes. D'où, le triomphe des principes de la gouvernance au sein des partis politiques burundais laisse encore à désirer.

3. Les partis politiques burundais ne diffusent, ni ne vulgarisent leurs différents projets de société dans des documents officiels accessibles. Leurs membres y adhèreraient par intérets personnels et non pour défendre des valeurs universellement reconnues et partagées. C'est pourquoi la transhumance politique y est encore vécue. Cette migration des élites partisanes affaiblit les partis de l'opposition.Cela montre que certains militants des partis politiques n'ont pas encore compris que l'opposition est une position politique utile et nécessaire au développement de la démocratie

4. Les pouvoirs publics à travers le Ministère de l'intérieur ne s'empêchent pas de s'immiscer dans le fonctionnement interne des partis politiques par des restrictions abusives.L'accès inéquitable aux médias de l'Etat et l'absence du financement public sont d'autres entraves qui minent le fonctionnement normal des partis politiques au Burundi.Dans ce contexte, les partis politiques sont moins l'expression de clivages sociaux ou d'orientations idéologiques que des instruments de la mobilisation factionnelle qui permettent la redistribution clientéliste. En d'autres termes, les partis politiques burundais ne servent pas à agréger des intérets, ils assurent plutôt une fonction de représentation dans un contexte de clientélisme et de patronage politique. Il y a de l'autoritarisme lié au mauvais leadership. Les grandes décisions sont prises par une petite poignée de personnes qui s'approprient tous les pouvoirs en excluant les autres membres de la participation à la direction des partis, ce qui donne raison à MICHELS dans sa théorie de la loi d'airain de l'oligarchie partisane.

5. Lorsque de surcroît, dans le Tiers-monde, le pouvoir politique est considéré comme la source essentielle de revenus, la lutte pour y accéder peut devenir une question de vie ou de mort.

Car selon les expressions de Jean-Pierre Olivier de SARDAN, les partis africains s'écartent de leur fonction première pour devenir des véritables terreaux de « *chacun-pour-soi-isme* », du « *privilégisme* » et des « *espaces de soupçon* »[220].

Ce phénomène amplifie la déconstruction délégitimante des valeurs démocratiques dans les affiliations partisanes encore marquées par l'autoritarisme comme cela se passe pour le cas du Burundi. Ainsi, les principes de gouvernance trahis par les partis sous étude sont entre autres : la tolérance politique ; un pluralisme aux niveaux des idées politiques ; observance des textes réglementaires des partis ; une culture de citoyenneté fondée sur l'allegeance à l'égard des lois et le dépassement des attitudes communautaristes, le respect des membres des partis à travers des mécanismes de transparence, de contrôle et de l'obligation à rendre compte dans les partis politiques.

6. Tous ces facteurs ci-haut cités court-circuitent le succès et l'évolution de la gouvernance démocratique au sein de ces organisations partisanes. Donc, ces facteurs sont vus et perçcus comme des impedimenta de la gouvernance politique.

Il faut ici signaler que les les manquements observés dans conclusions que nous formulons au sujet de notre étude sont extensibles aux autres partis. Donc, nous pouvons conclure notre réflexion scientifique en posant donc ce postulat : on ne peut pas avoir la gouvernance démocratique au sommet de l'Etat lorsque dans les partis politiques celle-ci est inexistante.

Au terme de ce travail, nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet. C'est pourquoi nous suggérons aux futurs chercheurs qui souhaiteraient continuer la recherche sur le même sujet d'approfondir les points suivants :

- Analyse de la vision des partis polilitiques à travers les progrmmes/ projet de société
- Le mode de financement des partis politiques burundais
- Les clivages idéologiques des partis
- Attitudes et comportements des acteurs politiques burundais face à la victoire et/ou la défaite électorale.

[220] OLIVIER DE SARDAN (J.P.), « Etat, Bureaucratie et Gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone » in *Politique africaine* n°96, 2000, pp.139-162, p.145

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages généraux

1.) BADIE (B.), *Le développement politique*, Paris, Economica, 1988

2.) BERNOUX (P.), *La théorie des organisations*, Paris, Seuil, 1985.

3.) CHATELET (F.) et alii, *Dictionnaire des œuvres politiques*, PUF, 1986.

4.) CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), *L'acteur et le système*, Ed .Seuil, 1981.

5.) DEFARGES (M.), *La gouvernance*, Paris, PUF, 2003

6.) DUVERGER (M.), *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1973.

7.) FERREOL (G.), *Dictionnaire de sociologie*, Editions Armand Colin, 1980.

8.) GAUDIN (J-P.), *Pourquoi la gouvernance* ? , Paris, Presses de sciences po, 2002.

9.) HERMET (G.), BADIE (B.), BIRNBAUM (P.), BRAUD (P.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 1994.

10.) HUNTINGTON (S.)," *Social and institutionnel Dynamics of one party system*", cité par BADIE B., *Le développement politique*, Paris, Economica, 1984.

11.) MAYER (N.) et PERRINEAU (P.), *Comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.

12.) MICHELS, (R.), *Les partis politiques, Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1914.

13.) QUANTIN P., dir. *Gouverner les societies africaines : Acteurs et institutions*, Paris, Karthala et CEAN. 2005

14.) QUIVY (R), VAN (C), *Manuel de recherche en sciences*, 3ème édition, Paris, 2006.

15.) REYNTJENS (F.) et MARYSSE (S.), *L'Afrique des Grands-Lacs (1997-1998)*, Paris, l'Harmattan, 1998.

16.) SCHWARTZENBERG (R-G.), *Sociologie politique*, Paris, Montchrestien, 1991.

17.) SEILER (D-L.), *Clivages et familles politiques en Europe*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001

18.) SEILER (D-L.), *Politique comparée*, Paris, A. Colin, 1982.

19.) VANDERLINDEN (J.), *Les régimes politiques et les instruments du pouvoir dans les pays anciennement belges*, Paris, Bordeaux, 1977.

2. Articles d'ouvrages et de revues

1.) ACHOUR (Y-B.), « Jeux de concepts. Etat de droit, société civile et démocratie » in ARSAC P., CHABOT (J-L.) et PALLARDH, *Textes recueillis et présentés par Etat de droit, droits fondamentaux et diversité culturelle*, Paris, l'Harmattan, 1998, pp.85-97.

2.) AHISHAKIYE (H.), « Gouvernance économique et croissance au Burundi : approche en termes de causalité » in *RIDEC*, vol.3, n° 3, 2009, pp.32-60.

3.) ANJA (O.), « La connexion entre les partis et les électeurs en Afrique : le cas ghanéen » in *Politique africaine*, n°104, Paris, Karthala, 2006, pp.38-52.

4.) BANEGAS (R.), « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n°69, pp.75-87

5.) CAMBELL (J.-L.), « Pour convaincre les sceptiques : à propos des idées et et des critiques de la théorie du choix rationnel », *Sociologie et Sociétés*, Printemps, 2002, vol. XXXIV, n°1

6.) GAHAMA (J.), « Les partis politiques et la recherche de l'indépendance au Burundi » in *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIXè-XXè siècle)*, Paris, Karthala, 1991, pp.135-158

7.) NDUWAYO (G.), « Elites politiques, ethnicité et pouvoir au Burundi » in Sous la (dir.) de MWOROHA(E.) et MUKURI (M.), *Les défis de la reconstruction dans l'Afrique des Grands-Lacs*, U.B, 2010, pp.139-147

8.) NIMUBONA (J.), « Du lien entre gouvernance démocratique et résolution des conflits : approche prospective pour réussir la paix en Afrique et au Burundi » in *RIDEC*, Vol .3, n° 4, Janvier-Aout, 2009, pp.92-128

9.) NIMUBONA (J.), « Les défits de la reconstruction de l'Etat du Burundi » in MWOROHA (E.), MUKURI (M.), NDAYIRUKIYE (S.) (sous la dir.), *Les défits de la reconstruction dans l'Afrique des Grands-Lacs*, Université du Burundi, Centre de Recherche sur le Développement dans les Sociétés en Constrction (CREDSR), Actes du colloque international de Bujumbura, 24-28 septembre, 2008, pp.123-138

10.) NIMUBONA (J.), « Les élections de 2010 dans toutes et quelles têtes ? Au –delà de l'institutionnalisme, de l'ethico-fonctionnalisme et de l'idéalisme démocratique » in *Cahier de l'IDEC*, vol.3, n°5, 2009, pp.20-28

11.) NIMUBONA (J.), « Masque ethnique, clientélisme et compétition pour le contrôle des termes d'échange politiques au Burundi » in *Cahier de l'IDEC*, vol.3, n°5, 2009, pp.76-89.

12.) DE SARDAN Olivier (J.P.), « Etat, Bureaucratie et Gouvernance en Afrique de l'Ouest fran phone » in *Politique africaine* n°96, 2000, pp.139-162

Politiques au Burundi.Essai d'économie politique de la corruption et des conflits au Burundi » in *Revue de l'IDEC*, vol.3, n°3, Bujumbura, janvier-août, 2009, pp.76-91.

3. Rapports d'expertise

1.) CenAp. *Problématique de la gestion de la victoire et de la défaite électorales, de l'indépendance à nos jours*, Bujumbura, 2010.

2.) KAZOVIYO (G.), *Les programmes des partis politiques des partis engagés dans les élections de 2010. Quelles priorités pour la population.* Etude commanditée par AJCB. Bujumbura, juin 2010

3.) MUNTUNUTWIWE (J-S.), *Etude sur l'état de la démocratie dans les partis politiques au Burundi*, Bujumbura, février, 2012

4.) NAKIMANA (L.) et MUNTUNUTWIWE (J.-S.), *Situation socio-politique au Burundi, 10 ans après la signature de l'Accord d'Arusha : Quelles perspectives ?* Observatoire des grands lacs en Afrique, Nairobi, note n°2, 2012.

5.) NIMUBONA (J.), *Analyse critique de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi*, mars, 2002

6.) OAG, La *responsabilité des institutions et mandataires publics au Burundi : Mécanismes légaux et réalités*, Bujumbura, juin 2009

7.) OAG), *Analyse du programme du gouvernement du Burundi 2005-2010*, Bujumbura, août, 2006.

8.) OAG), *Etat des lieux des partis politiques burundais à la veille des élections de 2010*, Bujumbura, septembre, 2009.

9.) OAG), *La responsabilité des institutions et des mandataires publics au Burundi : Mécanismes légaux et réalités*, Bujumbura, juin, 2009.

10.) OLUCOME, *Etude sur le financement du fonctionnement des partis politiques et des campagnes électorales : quelle stratégie pour la mise en place d'une loi équitable et applicable* ? Bujumbura, 13 mars, 2015, p .26

11.) PARCEM, *Analyse de l'état des lieux du leadership politique au Burundi*, Bujumbura, 15 mai, 2015.

12.) PARCEM, *Financement des partis politiques (cas du Burundi)*, Bujumbura, 2012,

13.) SENTAMBA(E.), *Analyse sur la gouvernance au Burundi*, 15 mai, 2005.

4. **Thèses et mémoires**

1.) BARUMWETE (S.), *Les politiques publiques de santé au Burundi*, Université de Pau et des pays de l'Adour, 2010. Thèse de doctorat en science politique

2.) NIMUBONA (J.), *Analyse des représentations d povoir politique. Le cas du Burundi.* Thèse de doctorat en science politique, Université de Pau et des pays de l'Adour. 1998.

3.) NIMUBONA (J.), *Election présidentielle du 1er juin au Burundi.Problématique de la légitimation en situation de dynamique socio-politique*, Bordeaux, 1994, Mémoire de DEA en Science politique

4.) SENTAMBA (E.), *Représentations sociales, pouvoirs et Développement local. Analyse critique d'une politique publique : le projet agro-sylvo-pastoral de la province de RUTANA (BURUNDI),* Thèse de Doctorat en science politique, UPPA, septembre 2001.

5. Textes de lois et autres documents

1.) République du Burundi, *Constitution de la République du Burundi*, Bujumbura ,13 mars 1992.

2.) République du Burundi, *Décret-loi n°1/010 du 15 avril 1992 sur les partis politiques*, Bujumbura, 1992.

3.) République du Burundi, *L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation nationale au Burundi*, Arusha, 28 Août, 2000

4.) République du Burundi, *Loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la loi n°1/006 du 26 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politique*, Bujumbura. 2011

5.) République du Burundi, *Loi n°1/16 du10 septembre 2011 portant organisation fonctionnement des partis politiques*, Bujumbura, 2011

6.) République du Burundi, *Ordonance Ministérielle n°205/331 du 23 juillet 1992 portant l'agrément du Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU)*, Bujumbura, 1992.

7.) République du Burundi, *Ordonance Ministérielle n°530/011 du 10 janvier 2005 portant agrément du parti CNDD-FDD*, Bujumbura, 2005

8.) République du Burundi, *Ordonance Ministérielle n°530/011 du 10 janvier 2005 portant agrément du parti CNDD-FDD*, Bujumbura, 2005

9.) Résolution 2000/64 de la Commission des droits de l'Homme

10.) NIMUBONA (J.), *Cours de régimes politiques africains*, 1ère Licence en Histoire, Université du Burundi, année académique 2012-2013

11.) NIMUBONA (J.), *Cours de Théories et Systèmes politiques*, 1ère Licence en Science, Université du Burundi, année académique 2013-2014.

12.) UPRONA, *programme électoral 2010. Réformer et moraliser l'Etat*, Bujumbura, mai 2010

13.) SAHWANYA-FRODEBU, *programme électoral du parti SAHWANYA-FRODEBU. Année électorale*, Bujumbura, février 2010

6. Journaux

1.) *Libération*, 21 Juin ,1990

2.) *Le Monde*, 23 Juin ,1990

3.) Le Renouveau, 2007, n°6939

4.) Aube de la démocratie n° 80 du 5au 11 mars 2005

5.) IWACU, le 20 avril 2012, n°163

6.) IWACU, 2012, n°181.

7.) IWACU, 2014, n°289.

8.) IWACU, le 24 août 2012, n° 181

9.) IWACU, le 19 février, 2012, n°155

10.) IWACU, 2010, n°66

11.) IWACU, 2013, n° 83

12.) IWACU n° 282

13.) IWACU, le 17 juillet 2012, n°17

14.) IWACU, 2012, n°234

15.) IWACU, 2014, n°289

16.) IWACU n°284

17.) IWACU, 2014, n°257

18.) Le Citoyen n°3, du 15 janvier 1993

7. Sites web consultés

1.) http://www.le-politiste.com, visité le 26 Décembre, 2015

2.) http://www.book.google.bi visité18/02/2016

3.) http//www.inshuti.org/palipe.htlm,visité le 14 mars 2016

4.) www.panapress-com/le-PALIPEHUTU-FNL-plus de 25 ans de lutte-armée au Burundi html, Visité le 16 juillet 2015

5.) http:// burundi -news –free .fr/activités/opposition frodebu/html, visité le 14 juin 2014.

ANNEXES

Annexe I. Liste des enquêtés :

I. **Les leaders des partis politiques** :

	NOMS ET PRENOMS	AGE	PROFESSION	LIEU & DATE	PARTI POLITIQUE
1	MANWANGARI Jean Baptiste	68 ans	Retraité et ex-président du parti	Bujumbura (Rohero1), le14/8/2015	UPRONA
2	NAHIMANA Pierre Claver	60 ans	D.G. de la COGERCO, et Secrétaire général du parti	Bujumbura, dans les enceintes de la COGERCO, le 14/7/2016	Sahwanya-FRODEBU
3	NDABIRABE Gélase		Député et secrétaire et porte-parole du parti	Dans la permenance nationale du parti, le 2/5/2016	CNDD-FDD

II. **Les membres des partis** :

	NOMS ET PRENONS	**AGE**	**PROFESSION**	**LIEU ET DATE**	**PARTI POLITIQUE**
1	BIZIMANA Jean Paul	32ans	Enseignant	Mwaro, le 19/1/ 2016	CNDD-FDD
2				Mutanga, le 11 avril	

	NDAYISHIMIYE Claude	27ans	Etudiant	2016	UPRONA
3	NIMBONA Serges	38ans	Enseignant	Muramvya, le 17/4/ 2016	FRODEBU
4	NTAKARUTIMA NA Anastasie	43ans	Infirmière	Mwaro, le 9/3/2016	UPRONA
5	RUZANIYE Cassien	42ans	Commerçant	Muramvya (Bugarama), le 27/6/2016	FNL
6	KARIKURUBU Donatien	39ans	Cultivateur	Mwaro, le 9/3/2016	UPRONA
7	NIMBONA Pierre	29ans	Enseignant	Bujumbura,(Kamenge) le 12 avril 2016 2016	CNDD-FDD
8	NIBITANGA J.Bosco	27ans	Etudiant	Mutanga, le 11 avril 2016	UPRONA
9	ARAKAZA Dieudonné	37ans	Ex-combatant	Isare, le 11 juin 2016	FNL
10	IRANKUNDA Patrick	36ans	Enseignant	Bujumbura, (Gihosha), le 14 mai 2016	FRODEBU

11	NDAGIJIMANA Alphonse	31ans	Commerçant	Bujumbura, (Musaga), le 16 mai 2016	UPRONA
12	NSABIYUMVA Pascal	43ans	Enseignant	Mwaro(Ndava), le 12 avril 2016	FRODEBU
13	NDUWAYO Pierre	46ans	Enseignant	Mwaro (Ndava) ,12 juin2016	CNDD-FDD
14					
15	NDAYISHIMIYE Ladislas	30ans	Etudiant	Mutanga,le 23/5/2016	UPRONA
16	KABUGA Emmanuel	31ans	Etudiant	Mutanga, le 11 avril 2016	FNL
17	DUSABE Janvier	46ans	Commerçant	Bujumbura 12 /4/2016	FNL
18	KABUGA Anatole	29ans	Etudiant	Mutanga, le 23 mai 2016	FRODEBU
19	GIRUKWISHATSE J.de Dieu	26ans	Etudiant	Mutanga, le 23 mai 2016	CNDD-FDD
20	MUHOZA Alice	25ans	Etudiante	Mutanga, le 24 mai 2016	CNDD-FDD
21	ARAKAZA Alfred	28ans	Chômeur	Mutanga, le 2 3 mai 2016	FNL
22	NDAGIJIMANA Arnaud	35ans	Commerçant	Mwaro,le 12 avril 2016	UPRONA
23	BANKUWUFISE God	42ans	-	Kinama, le 28 juin 2016	FNL

III. Les non membres des partis politiques :

NOMS ET PRENOMS	AGE	PROFESSION	LIEU	DATE
IRADUKUNDA Olivier	25ans	Etudiant	Mutanga	Le 12/3/2016
NAKINTIJE Anastase	54ans	Membre de la société civile	Bujumbura	Le 14/4/2016
NKURIKIYE Godfroid	42ans	Chauffeur	Mwaro (Ndava)	Le 23/3/2016
NDAYIZIGIYE Jean Bosco	49ans	Fonctionnaire de l'Etat	Muranvya (Kiganda)	Le 30/3/2016
NDUWIMANA L.Luc	46ans	Membre de la société civile	NYAKABIGA	Le 16/2/2016
NDUWAYO Serges	53 ans	Membre de la diaspora	Mutanga-Sud,	23 juin 2016

Annexe II. Questionnaire d'enquête

I. Présentation de la personne interviewée.

Nom et prénom :.....

Commune :.....

Colline de recensememt :.....

Age :.....

Niveau d'Etude :.....

Profession :.....

Parti politique :.....

II. Guide d'entretiens avec les responsables des partis politiques

1. Qu'entendez-vous par la bonne direction au sein de votre parti ?

.....

2. Pouvez-vous donner quelques signes qui ne trompent pas le manifestant ?

.....

3. Quelle est la principale vision de votre parti ? A-t-elle été réalisée ou est-elle en train d'être réalisée ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?

.....

4. Quelles sont les grandes valeurs que vous défendez beaucoup ?

.....

5. Qui prend les grandes décisions politiques intéressant la vie nationale au sein de votre parti ?

.....

6. Comment est organisé le mode de désignation des acteurs dirigeants de votre parti ?

.....

7. Y a –t-il un organe compétent pour la résolution des conflits dans votre formation politique ? Si oui quelle procédure ? Si non pourquoi n'existe-il pas ?

.....

8. Votre parti politique a-t-il connu ou connaît-il des scissions internes ? Si oui quel aurait été l'enjeu principal et acteurs principaux ?

.....

9. D'oùtire-vous les sources de financement des activités de votre parti ?.....

Annexe II. Questionnaire d'enquête

I. Présentation de la personne interviewée.

Nom et prénom :.....

Commune :.....

Colline de recensememt :.....

Age :.....

Niveau d'Etude :.....

Profession :.....

Parti politique :.....

II. Guide d'entretiens avec les responsables des partis politiques

1. Qu'entendez-vous par la bonne direction au sein de votre parti ?

.....

2. Pouvez-vous donner quelques signes qui ne trompent pas le manifestant ?

.....

3. Quelle est la principale vision de votre parti ? A-t-elle été réalisée ou est-elle en train d'être réalisée ? Si oui comment ? Si non pourquoi ?

.....

4. Quelles sont les grandes valeurs que vous défendez beaucoup ?

.....

5. Qui prend les grandes décisions politiques intéressant la vie nationale au sein de votre parti ?

.....

6. Comment est organisé le mode de désignation des acteurs dirigeants de votre parti ?

.....

7. Y a -t-il un organe compétent pour la résolution des conflits dans votre formation politique ? Si oui quelle procédure ? Si non pourquoi n'existe-il pas ?

.....

8. Votre parti politique a-t-il connu ou connaît-il des scissions internes ? Si oui quel aurait été l'enjeu principal et acteurs principaux ?

.....

9. D'oùtire-vous les sources de financement des activités de votre parti ?.....

10. Quels sont les événements historiques qui ont marqué votre parti et quxquels vous donnez une grande impotance ?

.....

11. Quelle est votre satisfaction par rapport à l'environnement politique dans lequel vous travaillez ?.....

12. Quelles relations que voutre parti entretient avec les autres partis et le pouvoir en place ?

.....

III. Guide d'entretiens avec les membres des partis politiques

1. Quelles sont les valeurs fondamentales pour lesquelles vous vous battez ?

.....

2. Les réalisez-vou dans votre parti ?

.....

3. Comment vous vivez l'état de la direction au sein de votre parti politique ?

.....

4.Etes-vous satisfait de votre participation dans les différentes activités de votre parti ? Si oui, expliquez. Si non, expliquez. (Nombres de réunions, sujets traités)

.....

5. Qui prend les grandes décisions au sein de votre parti politique ?

.....

6. Quel est votre niveau de satisfaction pour le processus de nomination des candidats aux différents échelons des élections ?

.....

7. Connaissez-vous le règlement d'ordre intérieur de votre parti et avez-vous le sentiment qu'il est respecté ?

.....

8. Etes-vous associé dans la formilation des programmes de votre parti ? Si Oui, comment ? Si non quelles raisons ?

.....

9. Le choix des dirigeants dans votre parti est-il libre ? Si non, expliquez.

.....

10. Quelles sont les entraves majeures qui bloquent la compétition interne dans votre parti politique ?.....

11. Etes-vous informé à temps de ce qui se passe dans votre parti ? Si non, donnez les raisons.....

12. Quels sont les moments au cours desquels de bons ou mauvais choix ont été faits par votre parti ?.....

13. Comment appréciez-vous la valeur de votre leadership ? Quelles qualités ? Quels défauts ?.....

IV. Guide d'entretiens avec des personnes non membres des partis politiques

1. Quel regard portez-vous aux partis politiques burundais ?

.....

2. Avez-vous l'impréssion qu'ils (partis) réalisent l'intérêt commun ?

.....

3. Pensez-vous que les partis politiques burundais participent-ils à la promotion de la bonne gouvernance ?.....

4. Parmi les partis politiques que vous connaissez, connaissez-vous aussi leurs programmes ? Ces prommes vous semblent-ils différents ?.....

5. Quels sont, selon vous, les partis qui ont connu ou connaissent des conflits internes ? De manière générale, quelle est la cause de ces conflits ?

.....

6. Quelle est, selon vous, la figure d'un bon parti ?

.....

7. Parmi les partis, quels sont plus que les autres, vous semblent incarner ces valeurs d'un bon

parti ?.....

8. Quels sont les grands clivages qui distinguent les partis politiques burundais ? Et qu'est-ce-qu'il faudrait faire pour régler le problème

.....

9. Quels sont les grands défits nationaux auxquels les partis doivent faire face ?

.....